

REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE LA SANTE, DES AFFAIRES  
SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DE LA FAMILLE

**NOMENCLATURE DES  
ACTES DES PROFESSIONS  
DE SANTE**

DECEMBRE 2010

# SOMMAIRE

	PAGES
ACTES EFFECTUES PAR LES MEDECINS.....	5
TITRE I : ACTES DE TRAITEMENT DES LESIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR.....	5
CHAPITRE I : FRACTURES.....	5
CHAPITRE II : LUXATIONS.....	8
CHAPITRE III : ACTES PORTANT SUR LES OS, MUSCLES, TENDONS, SYNOVIALES ET ARTICULATIONS.....	9
CHAPITRE IV : MAIN (1).....	12
CHAPITRE V : ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE INFERIEUR.....	14
TITRE II : ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GENERAL.....	17
CHAPITRE I : PEAU ET TISSU CELLULAIRE SOUS-CUTANE.....	17
CHAPITRE II : VAISSEAUX.....	22
CHAPITRE III : NERFS.....	26
TITRE III : ACTES PORTANT SUR LA TETE.....	26
CHAPITRE I : CRANE ET ENCEPHALE.....	26
CHAPITRE II : ORBITE, ŒIL.....	32
CHAPITRE III : OREILLE.....	40
CHAPITRE IV : FACE.....	42
CHAPITRE V : BOUCHE, PHARYNX.....	44
CHAPITRE VI : MAXILLAIRES.....	46
CHAPITRE VII : DENTS ET GENCIVES.....	49
CHAPITRE VIII : PROTHESE RESTAURATRICE MAXILLO-FACIALE.....	54
TITRE IV : ACTES PORTANT SUR LE COU.....	55
CHAPITRE I : TISSU CELLULAIRE, MUSCLES.....	55
CHAPITRE II : LARYNX.....	55
CHAPITRE III : CORPS THYROIDE.....	56
CHAPITRE IV : TRACHEE – ŒSOPHAGE.....	56
TITRE V : ACTES PORTANT SUR LE RACHIS OU LA MOELLE EPINIÈRE.....	58
TITRE VI : ACTES PORTANT SUR LE THORAX.....	60
CHAPITRE I : SEIN.....	60
CHAPITRE II : PAROI THORACIQUE.....	61
CHAPITRE III : PLEVRE, BRONCHES, POUMON.....	62
CHAPITRE IV : MEDIASTIN.....	64
CHAPITRE V : COEUR – PERICARDE.....	65
TITRE VII : ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN.....	67
CHAPITRE I : ACTES DE DIAGNOSTIC.....	67
CHAPITRE II : PAROI ABDOMINALE, GRANDE CAVITE PERITONEALE.....	67
CHAPITRE III : ESTOMAC ET INTESTIN.....	69
CHAPITRE IV : FOIE, VOIES BILIAIRES, PANCREAS.....	71
CHAPITRE V : RATE, SURRENALES.....	72
CHAPITRE VI : RECTUM ET ANUS.....	72
TITRE VIII : ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL URINAIRE.....	74
CHAPITRE I : ENDOSCOPIE.....	74
CHAPITRE II : ACTES EN RAPPORT AVEC L'HEMODIALYSE.....	75
CHAPITRE III : REINS.....	76
CHAPITRE IV : URETERE.....	76
CHAPITRE V : VESSIE.....	77
CHAPITRE VI : URETRE.....	78
TITRE IX : ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GENITAL MASCULIN.....	79

CHAPITRE I : VERGE.....	79
CHAPITRE II : PROSTATE ET VESICULES SEMINALES.....	79
CHAPITRE III : BOURSES.....	80
TITRE X : ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GENITAL FEMININ.....	80
CHAPITRE I : EN DEHORS DE LA GROSSESSE.....	80
CHAPITRE II : ACTES LIES A LA GESTATION ET A L'ACCOUCHEMENT.....	82
CHAPITRE III : ACTES LIES A LA PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE.....	84
CHAPITRE IV : ACTES DE DIAGNOSTIC ANTENATAL.....	85
TITRE XI : ACTES DE MEDECINE PHYSIQUE, REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE.....	85
CHAPITRE I : ACTES DIAGNOSTIQUES, DE BILAN ET THERAPEUTIQUES.....	85
CHAPITRE II : ACTES DE REEDUCATION FONCTIONNELLE ET DE READAPTATION SUR PLATEAU TECHNIQUE SOUS CONTRÔLE MEDICAL SPECIALISE DIRECT.....	86
TITRE XII : ACTES DE PSYCHIATRIE.....	89
CHAPITRE I : PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT.....	89
CHAPITRE II : PSYCHIATRIE DE L'ADULTE.....	90
TITRE XIII : ACTES DIVERS.....	92
CHAPITRE I : HYPERBARIE THERAPEUTIQUE.....	92
CHAPITRE II : CURES THERMALES.....	92
CHAPITRE III : ACTES UTILISANT LES AGENTS PHYSIQUES.....	93
ACTES EFFECTUES PAR LES PSYCHOLOGUES CLINIENS.....	97
TITRE I : ACTES REALISES PAR DES PSYCHOLOGUES CLINIENS.....	97
ACTES EFFECTUES PAR LES SAGES-FEMMES.....	100
ACTES EFFECTUES PAR LES PARAMEDICAUX.....	101
TITRE I : ACTES D'ORTHOPHONIE.....	101
TITRE II : ACTES D'ORTHOPSIE.....	102
TITRE III : ACTES DE PHYSIOTHERAPIE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE.....	103
TITRE IV : ACTES PRATIQUES PAR DES INFIRMIERS.....	105
CHAPITRE I : SOINS DE PRATIQUE COURANTE.....	105
CHAPITRE II : SOINS SPECIALISES.....	107
ACTES EFFECTUES PAR LES MEDECINS RADIOLOGUES ET MEDECINS RADIOTHERAPEUTES ONCOLOGUES.....	109
TITRE I : ACTES DE RADIODIAGNOSTIC.....	109
CHAPITRE I : ACTES DE RADIODIAGNOSTIC PORTANT SUR LE SQUELETTE.....	109
CHAPITRE II : ACTES DE RADIODIAGNOSTIC PORTANT SUR LES VISCERES.....	111
CHAPITRE III : ACTES DIVERS.....	113
CHAPITRE IV : EXAMENS UTILISANT DES APPAREILLAGES SPECIAUX.....	113
TITRE II : RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE.....	114
TITRE III : ACTES DE RADIOTHERAPIE.....	115
CHAPITRE I : ACTES DE RADIOTHERAPIE DE HAUTE ENERGIE.....	115
CHAPITRE II : ACTES DE RADIOTHERAPIE SUPERFICIELLE ET DE CONTACT.....	117
CHAPITRE III : ACTES DE CURIETHERAPIE.....	117
TITRE IV : ACTES UTILISANT DES RADIO-ELEMENTS EN SOURCES NON SCELLEES.....	120
CHAPITRE I : INVESTIGATIONS DIAGNOSTIQUES COMPORTANT L'ADMINISTRATION AU MALADE D'UN RADIO-ISOTOPE.....	120
CHAPITRE II : UTILISATION THERAPEUTIQUE DES RADIO-ISOTOPES EN SOURCES NON SCELLEES.....	122
ACTES DE BIOLOGIE MEDICALE.....	123
TITRE I : ACTES D'ANATOMIE-CYTOLOGIE PATHOLOGIQUE.....	123
CHAPITRE I : CYTOLOGIE.....	123
CHAPITRE II : HISTOPATHOLOGIE.....	123
TITRE II : ACTES DE MICROBIOLOGIE.....	127

CHAPITRE I : BACTERIOLOGIE CLINIQUE.....	127
CHAPITRE II : SEROLOGIE BACTERIENNE.....	131
CHAPITRE III : VIROLOGIE.....	132
CHAPITRE IV : SEROLOGIE VIRALE.....	133
TITRE III : ACTES DE BIOCHIMIE CLINIQUE.....	135
CHAPITRE I : ECHANTILLON : SANG.....	135
CHAPITRE II : ECHANTILLON : URINES.....	142
CHAPITRE III : ECHANTILLON : LIQUIDE CEPHALO-RACHIDIEN.....	144
CHAPITRE IV : ECHANTILLON : SUEUR.....	145
CHAPITRE V : ECHANTILLON : LIQUIDE D'EPANCHEMENT.....	145
CHAPITRE VI : ECHANTILLON : LIQUIDE AMNIOTIQUE.....	145
CHAPITRE VII : ECHANTILLON : SUCS DIGESTIFS.....	145
CHAPITRE VIII : ECHANTILLON : SELLES.....	146
CHAPITRE IX : ECHANTILLON : CALCUL.....	146
CHAPITRE X : EPREUVES FONCTIONNELLES.....	146
TITRE IV : ACTES DE GENETIQUE.....	148
TITRE V : ACTES D'HEMATOLOGIE.....	150
CHAPITRE I : CYTOLOGIE/CHIMIE.....	150
CHAPITRE II : HEMOSTASE / COAGULATION.....	151
CHAPITRE III : IMMUNO – HEMATOLOGIE.....	153
TITRE VI : ACTES D'IMMUNOLOGIE.....	154
CHAPITRE I : IMMUNOALLERGIE.....	154
CHAPITRE II : AUTO-IMMUNITE NON SPECIFIQUE D'ORGANES.....	155
CHAPITRE III : AUTO-IMMUNITE SPECIFIQUE D'ORGANES.....	156
CHAPITRE IV : POLYMORPHISME DES PROTEINES, HISTOCOMPATIBILITE ET GREFFE.....	158
CHAPITRE V : DEFICIT IMMUNITAIRE.....	158
CHAPITRE VI : SYNDROME LYMPHOPROLIFERATIF.....	160
CHAPITRE VII : MARQUEURS TUMORAUX.....	160
TITRE VII : ACTES SPECIALISES D'HEMOBIOLOGIE ET DE LA TRANSFUSION SANGUINE.....	161
TITRE VIII : ACTES DE PARASITOLOGIE.....	161
CHAPITRE I : PARASITOLOGIE.....	161
CHAPITRE II : MYCOLOGIE.....	162
CHAPITRE III : SEROLOGIE PARASITAIRE.....	163
TITRE IX : DOSAGES DE MEDICAMENTS ET TOXIQUES.....	166
CHAPITRE I : ECHANTILLON : SANG.....	166
CHAPITRE II : ECHANTILLON : URINE.....	166
CHAPITRE III : TECHNIQUES PARTICULIERES.....	167
TITRE X : BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION.....	167
CHAPITRE I : SPERMIOLOGIE.....	167
CHAPITRE II : ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION (AMP).....	168
TITRE XI : ACTES DE PRELEVEMENT DES PRODUITS BIOLOGIQUES AUX FINS D'ANALYSES MEDICALES HUMAINES.....	169

## **ANNEXES**

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE DES LETTRES-CLES

ANNEXE 2 : VALEURS DES LETTRES-CLES POUR LES CONSULTATIONS ET VISITES

ANNEXE 3 : VALEURS DES LETTRES-CLES POUR LES ACTES AUTRES QUE LES CONSULTATIONS  
ET VISITES

# ACTES EFFECTUES PAR LES MEDECINS

## TITRE I ACTES DE TRAITEMENT DES LESIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR

### CHAPITRE I FRACTURES

*Les cotations comprennent l'immobilisation ou l'appareillage post-opératoire éventuel : La réduction orthopédique d'une fracture inclut la contention par confection d'un appareillage rigide externe. Elle comprend la réduction orthopédique itérative et/ou la gypsotomie de relaxation. L'ostéosynthèse d'une fracture inclut sa réduction simultanée et sa contention éventuelle par un appareillage externe.*

#### Article 1 : Traitement orthopédique avec ou sans immobilisation d'une fracture fermée simple ne nécessitant pas de réduction

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAL F00010	- Clavicule, main, cheville, pied	KC	10
MAL F00011	- Epaule, bras, coude, avant-bras, poignet, genou, jambe	KC	20
MAL F00012	- Rachis, hanche, cuisse	KC	30

#### Article 2 : Traitement orthopédique, quelle que soit sa technique, d'une fracture fermée nécessitant une réduction avec ou sans anesthésie.

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>Membre supérieur</b>		
MAL F00013	- Main, styloïde radiale ou cubitale	KC	20
MAL F00014	- Un os de l'avant-bras : extrémité inférieure (avec ou sans fracture associée de l'autre styloïde) diaphyse ou extrémité supérieure	KC	40
MAL F00015	- Fracture des deux os de l'avant-bras, ou fracture de l'un et luxation de l'autre	KC	50
MAL F00016	- Humérus	KC	50
MAL F00017	- Clavicule	KC	10
MAL F00018	- Omoplate	KC	10
	<b>Membre inférieur</b>		
MAL F00019	- Avant-pied, tarse antérieur	KC	20
MAL F00020	- Astragale calcanéum	KC	30
MAL F00021	- Une malléole	KC	30
MAL F00022	- Deux malléoles	KC	50
MAL F00023	- Jambe	KC	50
MAL F00024	- Rotule	KC	20

MAL F00025	- Fémur	KC	80
MAL F00026	- Fractures articulaires de la hanche	KC	40
MAL F00027	- Fractures à grand déplacement du cotyle ou du bassin avec réduction sous anesthésie générale	KC	50
MAL F00028	- Autres fractures du bassin	KC	20
	<b>Cou, tronc</b>		
MAL F00029	- Rachis	KC	50

**Article 3 : Traitement sanglant complet d'une fracture fermée récente, avec ou sans ostéosynthèse et quelle qu'en soit la technique.**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>Membre supérieur</b>		
MAL F00030	- Une phalange ou un métacarpien	KC	30
MAL F00031	- Deux phalanges ou deux métacarpiens	KC	40
MAL F00032	- Trois phalanges ou trois métacarpiens	KC	50
MAL F00033	- Scaphoïde, radius	KC	60
MAL F00034	- Os du carpe, ou un os de l'avant-bras	KC	50

**Article 4 : Traitement sanglant complet d'une fracture fermée récente, avec ou sans ostéosynthèse et quelle qu'en soit la technique.**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>Membre supérieur</b>		
MAL F00035	- Fracture des deux os de l'avant-bras	KC	100
	<i>- Humérus. :</i>		
MAL F00036	* Fracture parcellaire extra-articulaire	KC	40
MAL F00037	* Diaphyse, extrémité supérieure ou supracondylienne de l'extrémité inférieure	KC	80
	<i>* Fracture articulaire de l'extrémité supérieure ou inférieure de l'humérus:</i>		
MAL F00038	** Unifragmentaire	KC	100
MAL F00039	** Multifragmentaire	KC	120
MAL F00040	- Clavicule	KC	20
MAL F00041	- Omoplate	KC	50
	<b>Membre inférieur</b>		
MAL F00042	- Phalange	KC	10
MAL F00043	- Avant-pied (métatarsien), tarse antérieur, une malléole	KC	50
MAL F00044	- Astragale, calcaneum, fracture bi-malléolaire, tibia ou tibia et péroné	KC	80
	<i>- Fracture articulaire de l'extrémité supérieure ou inférieure du</i>		

	<i>tibia :</i>		
MAL F00045	* Unifragmentaire	KC	80
MAL F00046	* Multifragmentaire	KC	100
MAL F00047	- Rotule	KC	50
	<i>- Fémur :</i>		
MAL F00048	* Fracture parcellaire extra-articulaire / grand trochanter	KC	80
MAL F00049	* Fracture diaphysaire	KC	120
	<i>* Fracture des extrémités inférieure ou supérieure :</i>		
MAL F00050	** Unifragmentaire	KC	150
MAL F00051	** Multifragmentaire	KC	180
	<i>- Bassin :</i>		
MAL F00052	* Fractures parcellaires	KC	40
MAL F00053	* Fracture du rebord cotyloïdien	KC	120
	<i>* Fracture trans cotyloïdienne :</i>		
MAL F00054	** 1 pilier	KC	150
MAL F00055	** 2 piliers avec deux voies d'abord différentes	KC	220

#### Article 5 : Traitement sanglant d'une fracture ouverte récente.

Code	Désignation de l'acte
	1. Parage de la plaie + Traitement orthopédique = 20 p.100 en plus du K correspondant à la même fracture fermée traitée orthopédiquement.
	2. Parage de la plaie + Ostéosynthèse = 20 p.100 en plus du K correspondant à la même fracture fermée traitée par voie sanglante

#### Article 6 : Traitement sanglant des pseudarthroses ou des cals vicieux nécessitant une ostéotomie avec interruption de la continuité osseuse.

Code	Désignation de l'acte
	* 10 p.100 de supplément, quelle que soit la fracture.

#### Article 7 : Répétition d'un plâtre ou d'un appareil d'immobilisation

Code	Désignation de l'acte	Cotation
MAL F00056	- Main, poignet, cheville, pied	KC 10
MAL F00057	- Avant-bras, bras, jambe, cuisse, genou	KC 20
MAL F00058	- Plâtre thoraco-brachial, pelvi-pédieux, corset, corset minerve, bi-crural ou bi-jambier	KC 30

## CHAPITRE II LUXATIONS

La réduction orthopédique d'une luxation inclut la contention par confection d'un appareillage rigide externe ou la stabilisation interne temporaire. La réduction d'une luxation par abord direct inclut la réparation capsulo ligamentaire par suture ou plastie, la stabilisation éventuelle de l'articulation par matériel et/ou contention par appareillage rigide externe.

### Article 1 : Réduction et contention d'une luxation récente par méthode non sanglante.

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAL L00059	- Main, poignet, coude, épaule, pied, cheville, genou, disjonction sacro-iliaque ou pubienne	KC	20
MAL L00060	- Hanche	KC	40
MAL L00061	- Rachis	KC	60

### Article 2 : Réduction et contention d'une luxation récente par méthode sanglante.

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAL L00062	- Doigts autres que le pouce	KC	30
MAL L00063	- Orteils	KC	20
MAL L00064	- Pouce, clavicule	KC	60
MAL L00065	- Carpe, poignet, cheville	KC	60
MAL L00066	- Coude, épaule, rotule, genou	KC	80
MAL L00067	- Hanche	KC	100
MAL L00068	- Bassin	KC	80

### Article 3 : Réduction et contention d'une luxation ancienne par la méthode sanglante.

Code	Désignation de l'acte
	Voir chiffres de l'article 2 et leur ajouter 50 p.100 pour coude, épaule, cheville, genou, hanche.

### Article 4 : Traitement opératoire d'une luxation récidivante quelle qu'en soit la technique.

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAL L00069	- Epaule	KC	100
MAL L00070	- Rotule	KC	80
MAL L00071	- Autres articulations	KC	60



## Article 5 : Lésion associant la luxation et la fracture d'une épiphyse.

Code	Désignation de l'acte
	- Seule est cotée l'intervention dont le coefficient est le plus élevé ; exceptionnellement si la fracture comporte une ostéosynthèse, cette seconde intervention est cotée en plus avec un abattement de 50%.

## Article 6 : Luxation ouverte

Code	Désignation de l'acte	Cotation
	Le coefficient applicable est celui indiqué à l'article 2 ; il est majoré de 20.p100 si les lésions des parties molles n'atteignent pas les tendons, les troncs nerveux, ni les artères principales des membres ; si la réparation des lésions comporte une suture tendineuse ou nerveuse, la ligature ou la reconstitution du tronc artériel principal d'un membre, les coefficients correspondants s'ajoutent à celui de la luxation.	

### CHAPITRE III

#### ACTES PORTANT SUR LES OS, MUSCLES, TENDONS, SYNOVIALES ET ARTICULATIONS

## Article 1 : Actes divers

Code	Désignation de l'acte	Cotation
MAL M00072	- Ponction biopsie osseuse	KC 5
MAL M00073	- Mise en place d'une broche pour traction continue, en dehors des lésions traumatiques.	KC 5
MAL M00074	- Ablation d'une exostose, d'un séquestre - Ablation de matériel d'ostéosynthèse ou de prothèse :	KC 30
MAL M00075	* Bassin, hanche, fémur, rachis	KC 40
MAL M00076	* Autres localisations	KC 20
MAL M00077	- Trépanation osseuse (pour prélèvement de greffon, biopsies, abcès central, etc.)	KC 50
MAL M00078	- Comblement d'une cavité osseuse	KC 80
MAL M00079	- Exérèse partielle unicorticale et sans interruption de la continuité osseuse d'une lésion osseuse	KC 80
MAL M00080	- Ostéotomie ou résection osseuse sans rétablissement de la continuité osseuse ni ostéosynthèse	KC 80

	- Ostéotomie ou résection osseuse avec rétablissement de la continuité osseuse ou ostéosynthèse :		
MAL M00081	* Calcanéum	KC	80
MAL M00082	* Fémur	KC	150
MAL M00083	* Autres os	KC	120
MAL M00084	- Ostéotomie uni ou bilatérale du bassin avec interruption de la continuité de la ceinture pelvienne	KC	150
MAL M00085	- Extirpation d'un os du carpe	KC	40
MAL M00086	- Amputation ou désarticulation de la main à l'épaule incluse	KC	60
MAL M00087	- Ablation de la clavicule	KC	50
MAL M00088	- Ablation de l'omoplate	KC	80
MAL M00089	- Amputation inter-scapulo-thoracique	KC	150
MAL M00090	- Traitement chirurgical d'un syndrome de loges à la phase aigüe (aponévrotomie, excision de nécrose)	KC	60
MAL M00091	- Traitement chirurgical du syndrome de Volkmann au stade de séquelles (réanimation du poignet)	KC	120
MAL M00092	- Plasties ou transpositions musculaires pour séquelles spastiques ou paralytiques de l'épaule, du coude	KC	120

## Article 2 : Muscles, tendons, synoviales (à l'exclusion de la main)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAL M00093	- Injection intramusculaire	KE	1
MAL M00094	- Ponction d'abcès froid (avec ou sans injection modificatrice) de grand volume (mal de pott, coxalgie, etc.)	KC	15
MAL M00095	- Extirpation d'abcès froid sans lésion osseuse	KC	40
MAL M00096	- Incision d'un abcès intramusculaire	KC	15
MAL M00097	- Prélèvement d'un greffon tendineux ou aponévrotique	KC	30
MAL M00098	- Extirpation d'une tumeur musculaire encapsulée	KC	30
	- Extirpation d'une tumeur musculaire non encapsulée :		
MAL M00099	* Sans envahissement des vaisseaux et des nerfs	KC	60
MAL M000100	* Avec envahissement des vaisseaux et des nerfs	KC	100
	*Avec plastie (majoration de 20p, 100 du KC correspondant)		
MAL M000101	- Traitement opératoire des ruptures et hernies musculaires	KC	40
	- Réparation primitive d'une lésion tendineuse, y compris le traitement de la plaie superficielle ainsi que le prélèvement éventuel d'un greffon à l'exception d'une plaie vaste ou complexe :		
MAL M000101	* Un seul tendon	KC	30
MAL M000102	* Deux tendons	KC	45
MAL M000103	* Trois tendons ou plus	KC	60
MAL M000104	- Ténotomie	KC	15

MAL M000105	- Biopsie musculaire	KC	20
MAL M000106	- Exérèse de kystes synoviaux	KC	20
	- Réparation secondaire d'une lésion tendineuse, allongement, raccourcissement y compris le prélèvement éventuel d'un greffon :		
MAL M000107	* Un seul tendon	KC	60
MAL M000108	* Deux tendons	KC	90
MAL M000109	* Trois tendons et plus	KC	120
MAL M000110	- Exérèse d'une ou plusieurs gaines synoviales (Cette cotation n'est cumulable ni avec celle du traitement du syndrome du canal carpien ni avec celle de la libération d'un nerf comprimé.)	KC	100

### Article 3: Articulations (1)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Ponction articulaire à l'aiguille ou au trocart :		
MAL M000111	* Toutes articulations sauf la hanche	KE	5
MAL M000112	* Hanche	KE	10
MAL M000113	- Synoviorthèse de toute articulation	KE	10
MAL M000114	- Arthroscopie diagnostique (y compris biopsique)	KE	50
	- Arthroscopie thérapeutique :		
MAL M000115	* Traitement de l'instabilité épaule sous arthroscopie	KC	100
MAL M000116	* Traitement de tendinite épaule / acromioplastie / débridement	KC	80
MAL M000117	* Synovectomie coude sous arthroscopie / débridement	KC	80
MAL M000118	* Hanche (synovectomie débridement)	KC	80
MAL M000119	* Reconstruction ligament croisé sous arthroscopie	KC	100
MAL M000120	** Coude	KC	150
MAL M000121	** Poignet	KC	120
MAL M000122	** Hanche	KC	200
MAL M000123	** Genou	KC	180
MAL M000124	** Tibio-tarsienne	KC	120
	- Réintervention pour ablation de prothèse articulaire :		
MAL M000125	* Hanche (prothèse totale de hanche)	KC	140
MAL M000126	* Autres articulations, à l'exclusion de la main et des orteils	KC	80
	- Réintervention pour changement de prothèse articulaire en un ou deux temps:		
MAL M000127	* Hanche	KC	280
MAL M000128	* Genou	KC	250
MAL M000129	* Articulations, à l'exclusion de la main et des orteils		220
	- Arthrodèse, quelle que soit la technique :		
MAL M000130	* Coude, épaule, genou, sacro-iliaque	KC	100
MAL M000131	* Hanche	KC	180

MAL M000132	* Carpe, poignet	KC	60
MAL M000133	* De l'interligne tibio-tarsienne, sous-astragalienne, médio-tarsienne ou Lisfranc	KC	80
MAL M000134	* Arthrodèse de deux interlignes ou plus	KC	100

#### CHAPITRE IV MAIN (1)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- <b>Pour les fractures, voir titre I, Chapitre I, article 1<sup>er</sup></b>		
MAL MS00135	- Ablation d'un ongle	KC	10
MAL MS00136	- Ablation d'exostose sous-unguéale	KC	20
MAL MS00137	- Excision d'un panaris	KC	10
MAL MS00138	- Traitement chirurgical d'un phlegmon profond de la main	KC	20
MAL MS00139	- Traitement chirurgical d'un phlegmon d'une ou plusieurs gaines digitales	KC	40
MAL MS00140	- Traitement chirurgical d'un phlegmon d'une ou plusieurs gaines digito-carpiennes	KC	60
	<b>Sutures primitives des tendons de la main (y compris le traitement de la plaie) :</b>		
	- Lésions des tendons extenseurs :		
MAL MS00141	* Un doigt	KC	50
MAL MS00142	* Deux doigts	KC	70
MAL MS00143	* Trois doigts ou plus	KC	80
	- Lésion des tendons fléchisseurs :		
MAL MS00144	* Un doigt	KC	60
MAL MS00145	* Deux doigts	KC	80
MAL MS00146	* Trois doigts ou plus	KC	100
	<b>Rétablissement secondaire de la fonction après section des tendons quel que soit le procédé :</b>		
	- Tendons extenseurs :		
MAL MS00147	* Un doigt	KC	60
MAL MS00148	* Deux doigts	KC	90
MAL MS00149	*Trois Doigts ou plus	KC	120
	- Tendons fléchisseurs :		
MAL MS00150	* Un doigt	KC	100
MAL MS00151	* Deux doigts	KC	120
MAL MS00152	*Trois Doigts ou plus	KC	150
	- <b>Ténolyse des tendons extenseurs :</b>		
MAL MS00153	* Un doigt	KC	60
MAL MS00154	* Deux doigts	KC	80
MAL MS00155	*Trois Doigts ou plus	KC	100

	- <b>Ténolyse des tendons fléchisseurs :</b>		
MAL MS00156	* Un doigt	KC	80
MAL MS00157	* Deux doigts	KC	100
MAL MS00158	*Trois Doigts ou plus	KC	120
MAL MS00159	- Doigt à ressort	KC	30
MAL MS00160	- Synovectomie d'une ou plusieurs gaines des extenseurs ou des fléchisseurs - Cette cotation ne se cumule ni avec celle du traitement du syndrome du canal carpien, ni avec celle de la libération d'un nerf comprimé.	KC	100
MAL MS00161	- Suture d'un ou plusieurs ligaments	KC	20
	<b>Ligamentoplasie :</b>		
MAL MS00162	- Un ligament	KC	40
MAL MS00163	- Deux ligaments	KC	50
MAL MS00164	- Trois ligaments ou plus	KC	70
	- <b>Chirurgie réparatrice des articulations des doigts (ligamentoplastie, arthrolyse, ou arthroplasties...) pour rhumatisme, traumatisme fermé, etc.</b>		
MAL MS00165	* Une articulation	KC	50
MAL MS00166	* Deux articulations	KC	60
MAL MS00167	* Trois articulations	KC	70
	- <b>Arthrodèse d'un doigt :</b>		
MAL MS00168	* Une articulation	KC	40
MAL MS00169	* Deux articulations	KC	50
MAL MS00170	* Trois articulations	KC	70
MAL MS00171	- Traitement chirurgical des lésions palmaires ou digitales, aponévrotiques ou cutanées de la maladie de Dupuytren en dehors de l'aponévrotomie simple	KC	120
MAL MS00172	- Aponévrotomie simple dans le cadre de la maladie de Dupuytren	KC	60
	- <b>Traitement chirurgical de la syndactylie (greffe comprise) :</b>		
MAL MS00173	* Une commissure	KC	80
MAL MS00174	* Deux commissures	KC	100
MAL MS00175	- Phalangisation d'un métacarpien	KC	80
MAL MS00176	- Pollicisation d'un doigt	KC	180
MAL MS00177	- Transposition d'un doigt en dehors de la pollicisation	KC	100

## CHAPITRE V ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE INFERIEUR

### Article 1 : Cuisse et jambe

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAL MI00178	- Amputation ou désarticulation de la cheville à la hanche (exclue)		60
MAL MI00179	- Désarticulation de hanche	KC	100
MAL MI00180	- Désarticulation inter-ilio-abdominale	KC	250
MAL MI00181	- Illectomie large	KC	150
MAL MI00182	- Traitement chirurgical des pseudarthroses congénitales de la jambe	KC	150
	<b>- Allongement ou raccourcissement de membre inférieur quelle que soit la technique et par côté traité :</b>		
MAL MI00183	* Portant sur le tibia	KC	120
MAL MI00184	* Portant sur le fémur	KC	150
MAL MI00185	- Suture d'un ligament périphérique du genou pour rupture traumatique récente	KC	60
MAL MI00186	- Ligamentoplastie d'un ligament périphérique du genou par abord chirurgical, quelle que soit la technique	KC	100
MAL MI00187	- Traitement d'une lésion du pivot central du genou, quel que soit le nombre de ligaments concernés avec autogreffe, comprenant le prélèvement du greffon tendineux ou ostéotendineux et les gestes associés intra-articulaires, osseux, cartilagineux, synoviaux ou méniscaux quelque soit la technique	KC	150
MAL MI00188	- Patellectomie, patelloplastie, quelle que soit la technique	KC	80
MAL MI00189	- Ménissectomie, quelle que soit la technique, y compris l'arthroscopie éventuelle		80
MAL MI00190	- Désinsertion du quadriceps pour raideur du genou	KC	100
MAL MI00191	- Sections ou transplantations musculaires ou tendineuses pour hanche paralytique ou Coxarthrose	KC	100
MAL MI00192	- Traitement complet par traction continue pour réduction orthopédique de luxation congénitale de hanche suivi ou non d'un appareil plâtré	KC	100
MAL MI00193	- Réduction chirurgicale de luxation congénitale de hanche avec ou sans creusement du cotyle		150
MAL MI00194	- Butée ostéoplastique de hanche		100
MAL MI00195	- Arthroplastie intéressant fémur et bassin	KC	220
MAL MI00196	- Injection sclérosante intra-vasculaire pour varices, quel que soit le nombre d'injections pratiquées, qu'un seul ou les deux	KE	5

	membres soient traités, par séance		
MAL MI00197	- Incision d'une veine superficielle thrombosée	KE	5
MAL MI00198	- Pansements des ulcères de jambes (déterSION, épluchage et régularisation de la lésion) avec un maximum de deux pansements par semaine	KE	5
MAL MI00199	- Réalisation d'une botte de Unna (acte isolé)	KE	5
MAL MI00200	- Réalisation d'une botte de Unna et pansement d'un ulcère de jambe (déterSION, épluchage et régularisation de la lésion) avec un maximum de deux par semaine	KE	6
MAL MI00201	- Pansement d'un ulcère de jambe (déterSION, épluchage et régularisation de la lésion) et posé d'une bande adhésive réalisant la contention permanente inamovible d'au moins deux segments de membres quelle que soit la technique, avec un maximum de deux par semaine	KE	6
MAL MI00202	- Résection isolée d'une veine ou d'un paquet variqueux	KC	30
MAL MI00203	- Résection étendue ou totale d'une ou deux saphènes et leurs affluents sur une jambe	KC	80
MAL MI00204	- Epiphysiodèse de l'extrémité inférieure du genou et de l'extrémité supérieure du tibia non compris le prélèvement éventuel d'un greffon	KC	40
MAL MI00205	- Prothèse totale d'un genou	KC	200
MAL MI00206	- Réparation primitive des ruptures du tendon d'Achille ou du tendon rotulien.		60
MAL MI00207	- Réparation secondaire des ruptures du tendon d'Achille ou du tendon rotulien avec ou sans plastie.	KC	80

## Article 2 : Pied (1)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>Section1: Chirurgie de l'avant pied :</b>		
MAL MI00208	- Cure radicale de l'ongle incarné ou ablation d'un ongle	KC	10
MAL MI00209	- Ablation d'exostose sous-unguale	KC	20
	- Ostéotomie ou résection osseuse métatarsienne ou métatarsophalangienne sans rétablissement de la continuité :		
MAL MI00210	* Un seul rayon	KC	20
MAL MI00211	* Deux rayons	KC	30
MAL MI00212	* Trois rayons et plus	KC	40
	- Ostéotomie ou résection osseuse métatarsienne avec rétablissement de la continuité :		

MAL MI00213	* Un seul rayon	KC	40
MAL MI00214	* Deux rayons	KC	50
MAL MI00215	* Trois rayons et plus	KC	60
	- Arthrodèse ou arthroplastie interphalangienne avec ou sans intervention tendineuse :		
MAL MI00216	* Un orteil	KC	20
MAL MI00217	* Deux orteils	KC	30
MAL MI00218	* Trois orteils et plus	KC	40
	- Arthroplastie métatarso-phalangienne par résection épiphysaire avec interposition ostéo-cartilagineuse ou prothèse :		
MAL MI00219	* Un seul rayon	KC	50
MAL MI00220	* Deux rayons	KC	65
MAL MI00221	* Trois rayons et plus	KC	80
MAL MI00222	Ablation totale ou partielle d'un ou des deux sésamoides du gros orteil	KC	20
MAL MI00223	- Interventions portant sur les tendons, dans le cadre de la chirurgie de l'avant-pied :	KC	30
MAL MI00224	* Un tendon	KC	45
MAL MI00225	* Deux tendons	KC	60
	* Trois tendons et plus		
MAL MI00226	- Amputation ou désarticulation d'une phalange ou d'un orteil avec ou sans la tête du métatarsien	KC	20
MAL MI00227	- Amputation d'un orteil avec tout son métatarsien	KC	40
MAL MI00228	- Cure d'hallux valgus par la technique de SCARF	KC	80
MAL MI00229	- Cure d'un quintus varus	KC	40
MAL MI00230	- Plastie cutanée au niveau des orteils, quelle qu'en soit la technique	KC	30
	<b>Section 2 : Autres actes portant sur le pied :</b>		
MAL MI00231	- Amputation ou désarticulation du pied, de l'articulation tibiotarsienne à l'interligne de Lisfranc	KC	60
	- Manipulation d'un pied bot suivie d'appareillage :		
MAL MI00232	* Les trois premières séances	KE	15
MAL MI00233	* Les suivantes	KE	5
MAL MI00234	- Aponévrectomie plantaire isolée	KC	50
MAL MI00235	- Traitement sanglant de la luxation des tendons péroniers	KC	50
MAL MI00236	- Astragalectomie	KC	50
MAL MI00237	- Excision de lésions cutanées (autres que verrues) suivie de fermeture par autoplastie locale ou par greffe	KC	60
MAL MI00238	- Exérèse d'une ou plusieurs gaines synoviales	KC	90



<b>MAL MI00239</b>	- Suture d'un ligament tibio-tarsien ou sous-astragalien pour rupture traumatique récente	KC	60
<b>MAL MI00240</b>	- Plastie d'un ligament tibio-tarsien ou sous-astragalien, qu'elle qu'en soit la technique	KC	80
<b>MAL MI00241</b>	- Ablation d'un névrome de Morton	KC	40
<b>MAL MI00242</b>	- Arthrolyse sous-astragaliennne ou médio-tarsienne	KC	40

## TITRE II ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GENERAL

*Les cotations comprennent le pansement, l'immobilisation ou l'appareillage post-opératoire éventuel.*

### CHAPITRE I PEAU ET TISSU CELLULAIRE SOUS-CUTANE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MTG P000243</b>	- Injection sous-cutanée, intradermique - Traitement par acupuncture ou par mésothérapie comprenant l'ensemble des recherches diagnostiques et la thérapeutique par application d'aiguilles et ou de tout autre procédé de stimulation des points d'acupuncture :	KE	7
<b>MTG P000244</b>	* Pour les 3 premières séances * Pour les suivantes, dans un délai de six mois à compter du début du traitement et quelle que soit l'affection	KE	5
<b>MTG P000245</b>	- Ponction d'abcès ou de ganglion	KE	5
<b>MTG P000246</b>	- Infiltration médicamenteuse intra ou sous-lésionnelle, unique ou multiple, pour traitement d'une affection du derme ou de l'épiderme, par séance	KE	5

#### Article 1 : Allergologie

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MTG P000247</b>	- Inventaire allergologique comportant des tests cutanés effectués en injection intradermique avec compte rendu (maximum 3 séances), par séance	KE	10
<b>MTG P000248</b>	-Traitement d'hypo-sensibilisation spécifique comportant injection d'un ou plusieurs allergènes par séries d'un maximum de vingt séances, éventuellement renouvelables, par séance	KE	3
<b>MTG P000249</b>	- Désensibilisation par scarification dans les allergies polliniques	KE	3

## Article 2 : Actes Opératoires (1)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTG P000250	- Inclusion ou implantation de pastilles d'hormones amniotiques ou placentaires sous la peau	KE	5
MTG P000251	- Les mêmes implants sous une muqueuse	KE	20
	- Ablation ou destruction de petites tumeurs bénignes épidermiques :		
MTG P000252	* Par séance	KC	5
MTG P000253	* Pour l'ensemble du traitement quelque soit le nombre de séances, la cotation ne pourra dépasser un plafond de	KC	20
	- Destruction de verrues vulgaires uniques ou multiples (autres que verrues plantaires, unguéales ou planes) :		
MTG P000254	* Destruction d'une verrue en une ou plusieurs séances (traitement global)	KC	8
MTG P000255	* Destruction de 2 à 4 verrues en une ou plusieurs séances (traitement global)	KC	10
MTG P000256	* Par verrue supplémentaire (au dessus de 4) détruites au cours de la même séance	KC	3
MTG P000257	* Pour l'ensemble du traitement, quelque soit le nombre de séances, la cotation ne pourra dépasser un plafond de	KC	40
	- Destruction de verrues plantaires :		
MTG P000258	* Unique par séance	KC	10
MTG P000259	* Multiples (uni ou bilatérales), par séance (avec au maximum 4 séances)	KC	20
	- Destruction de verrues péri-unguéales ou de petites tumeurs sous-unguéales (tumeur glomique, botryomycome) nécessitant l'exérèse partielle de l'ongle :		
MTG P000260	* La première séance	KC	10
MTG P000261	* En plusieurs séances (uni ou bilatérales)	KC	20
	- Destruction de végétations vénériennes :		
MTG P000262	* la première séance	KC	10
MTG P000263	* les suivantes	KC	5
MTG P000264	* Pour l'ensemble du traitement quelque soit le nombre de séances, la cotation ne pourra dépasser un plafond de	KC	40
MTG P000265	- Incision ou drainage d'une collection isolée ou associée superficielle peu volumineuse.	KC	5
MTG P000266	- Incision d'une collection volumineuse sous anesthésie générale.	KC	20
	- Traitement des angiomes, télangiectasies, leucoplasies, naevi non pigmentaires, verrues planes, chéloïdes :		

MTG P000267	* par cryothérapie, injections sclérosantes ou ces traitements combinés, par séance	KC	10
MTG P000268	* Electrolyse ou électrocoagulation par séance	KC	10
MTG P000269	* Infiltration intra-tissulaire unique ou multiple	KC	10
	- Ablation ou destruction de tumeurs cutanées ou sous cutanées bénignes (quelles que soient la dimension et la technique employées) :		
MTG P000270	* Inférieures ou égale à 4 cm <sup>2</sup>	KC	10
MTG P000271	* Supérieures à 4 cm <sup>2</sup>	KC	15
MTG P000272	* Ablation ou destruction de tumeurs bénignes sous-cutanées ou sous-aponévrotiques, quelle soit la dimension ou la technique employée sur les parties découvertes de la tête, du cou et des mains.	KC	15
	- Ablation ou destruction de naevi pigmentaires ou de tumeurs cutanées malignes (quelque soit la technique employée et le nombre de séance) :		
MTG P000273	* tumeurs n'atteignant pas 4 cm <sup>2</sup>	KC	20
MTG P000274	* de 4 à 8 cm <sup>2</sup>	KC	40
MTG P000275	* supérieurs à 8 cm <sup>2</sup>	KC	50
MTG P000276	- Prélèvement simple de peau ou de muqueuse pour examen histologique	KC	5
MTG P000277	- Prélèvement de peau suivi de suture pour examen histologique	KC	7
MTG P000278	Prélèvement de peau suivi de suture pour examen histologique, si ce prélèvement est effectué sur les parties découvertes de la tête, du cou ou des mains	KC	15
MTG P000279	- Suture secondaire d'une plaie après avivement	KC	10
MTG P000280	- Plastie cutanée hétéro-jambière, pour l'ensemble des temps	KC	150
MTG P000281	- Autoplastie par lambeau unipédiculé à distance (les deux temps, y compris le recouvrement de la région donneuse et l'appareil plâtré éventuel) quelle que soit la surface	KC	100
	- Epiploplastie pour comblement d'une vaste perte de substance extra-abdominale, y compris l'autogreffe cutanée éventuellement associée :		
MTG P000282	* Par lambeau de rotation	KC	150
MTG P000283	* Par lambeau libre, y compris les anastomoses	KC	200
MTG P000284	- Exérèse ou destruction en masse d'un lupus ou d'une tuberculose verruqueuse, en une ou plusieurs séances	KC	2
MTG P000285	* Lésion de moins de 4 cm <sup>2</sup>	KC	15
MTG P000286	* Lésion de 4 cm <sup>2</sup> et plus	KC	30
MTG P000287	- Epilation par électrolyse ou électrocoagulation : la séance	KC	10

	d'une demi -heure		
MTG P000288	- Capillaroscopie	KC	10
MTG P000289	- Ultraviolets pour affection dermatologique : par séance	KC	3

## Article 2 : Actes Opératoires (2)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Destruction d'un tatouage :		
MTG P000290	* jusqu'à 4 cm	KC	10
MTG P000291	* de 4 à 8 cm		15
MTG P000292	* de plus de 8 cm	KC	20
MTG P000293	- Traitement exfoliant de l'épiderme par application de substances lépismatiques (acide salicylique, acide phénique, naphтол B, résorcine)	KE	15
MTG P000294	- Nettoyage de peau et mise à plat des collections suppurées et kystiques, par séance (maximum de 4 séances)	KE	10
MTG P000295	- Abrasion des téguments au moyen d'une instrumentation rotative ou d'un matériel équivalent : par séance (maximum 6 séances)	KE	12
MTG P000296	- Excision d'une cicatrice vicieuse suivie de suture	KC	20
MTG P000297	- Excision des hygromas	KC	15
MTG P000298	- Excision d'un anthrax	KC	10
	- Greffes libres de peau totale :		
MTG P000299	* Inférieure à 10 cm <sup>2</sup>	KC	30
MTG P000300	* Supérieure à 10 cm <sup>2</sup>	KC	50
MTG P000301	* Au dessus de 200 cm <sup>2</sup> , par multiple de 200 cm <sup>2</sup> , en supplément	KC	20
MTG P000302	- Autoplastie par mutation ou glissement	KC	60
MTG P000303	- Correction d'une bride rétractile par plastie en Z	KC	50
MTG P000304	- Ablation d'une tumeur cutanée suivie de fermeture par balancement des lambeaux ou par greffe	KC	50
	<i>Remarque : Pour la chirurgie plastique des téguments de la face, du cou, de la main et des doigts, les chiffres précédents sont à augmenter de 50%.</i>		
MTG P000305	- Mise en place d'une prothèse d'expansion cutanée	KC	30
MTG P000306	- Séance de gonflage d'une prothèse d'expansion cutanée	KE	5

### Article 3 : Plaies récentes ou anciennes

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTG P000307	- Régularisation parage et suture éventuelle d'une plaie superficielle et peu étendue des parties molles	KC	5
MTG P000308	- Régularisation, épiluchage et suture éventuelle d'une plaie des parties molles, profonde et étendue, sans grosse lésion vasculaire, tendineuse ou nerveuse	KC	20
MTG P000309	- Régularisation, épiluchage et suture éventuelle des plans superficiels dans le cadre du traitement d'une plaie vaste ou complexe des membres ou de paroi thoraco-abdominale entraînant des ligatures de gros vaisseaux, des sutures tendineuses et des sutures nerveuses des troncs principaux	KC	40
MTG P000310	- Evacuation chirurgicale et drainage des épanchements séro-hématisés des membres avec décollement cutané étendu	KC	40
	- Nettoyage ou pansement d'une brûlure :		
	* Surface au-dessous de 10 cm <sup>2</sup>		
MTG P000311	* Surface inférieure à 10%	KC	10
MTG P000312	* Surface entre 10 et 20%	KC	15
MTG P000313	* Surface supérieure à 20%	KC	40
MTG P000314	NB - En cas de brûlures multiples, il convient de considérer les surfaces additionnées (Ces chiffres sont à majorer de 50% s'il s'agit de plaies ou brûlures de la face ou des mains)	KC	60
MTG P000315	- Extraction de corps étrangers profonds des parties molles	KC	20
	- Exérèse de lésions congénitales de la peau et des parties molles de la face et du cou :		
MTG P000316	* kyste ou fistule de la première fente branchiale, sans dissection du nerf facial	KC	50
MTG P000317	* kyste ou fistule de la première fente branchiale, avec dissection du nerf facial		100
MTG P000318	* kyste ou fistule de la deuxième fente branchiale	KC	80
MTG P000319	* kyste ou d'une fistule de la troisième ou de la quatrième fente branchiale	KC	80
MTG P000320	* kyste de la queue du sourcil	KC	40

## CHAPITRE II **VAISSEAUX**

### Article 1 : Actes de pratique courante sur les artères et les veines

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTG V000321	- Injection intraveineuse	KE	2
MTG V000322	- Ponction d'un gros tronc veineux de la tête ou du cou	KE	3
MTG V000323	- Découverte d'une veine périphérique.	KC	10
MTG V000324	- Ponction artérielle percutanée.	KE	5
MTG V000325	- Injection intra-artérielle.	KE	5
MTG V000326	- Perfusion veineuse aux membres.	KE	5
MTG V000327	- Perfusion veineuse au cou ou au thorax.	KC	10
MTG V000328	- Mise en place d'un cathéter veineux à demeure par ponction de la jugulaire, de la fémorale ou de la sous-clavière	KC	20
MTG V000329	- Transfusion de sang ou d'éléments figurés du sang. N.B : Si cet acte est exécuté à l'occasion d'un acte chirurgical pendant la période couverte par l'honoraire global de l'acte, il ne donne pas lieu à cotation.	KE	10
MTG V000330	- Transfusion massive supérieure à 3 litres de sang (chez l'adulte) en dehors d'un acte opératoire.	KC	40
MTG V000331	- Exsanguino-transfusion (minimum 4 litres chez l'adulte).	KC	80
MTG V000332	- Surveillance d'une séance de plasmaphérèse.	KC	100
MTG V000333	- Surveillance d'une séance de cytophérèse.	KC	10

### Article 2 : Actes de chirurgie sur les veines et les artères.

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Abord pour ligature, cathétérisme, suture, sympathectomie péri-artérielle, résection non suivie de rétablissement de la continuité :		
MTG V000334	* Vaisseaux principaux des membres	KC	30
MTG V000335	* Vaisseaux principaux du cou de la face et de la fesse	KC	60
MTG V000336	* Vaisseaux principaux abdominaux pelviens.	KC	80
	- Rétablissement de la continuité artérielle ou veineuse, quelle que soit la technique, en cas de suppression définitive du tronc vasculaire principal, endartériectomie.		
MTG V000337	* Vaisseaux principaux des membres	KC	150
MTG V000338	* Vaisseaux principaux du cou de la face et de la fesse	KC	250
	- Traitement chirurgical des anévrysmes artériels ou artérioveineux en dehors de la suture, et sans rétablissement de la continuité artérielle :		

MTG V000339	* Vaisseaux principaux des membres	KC	80
MTG V000340	* Vaisseaux principaux du cou de la face et de la fesse	KC	100
MTG V000341	* Vaisseaux principaux abdominaux pelviens	KC	150
	- Traitement chirurgical des embolies ou thromboses aiguës des artères ou des veines profondes		
MTG V000342	* Vaisseaux principaux des membres	KC	80
MTG V000343	* Vaisseaux principaux du cou de la face et de la fesse	KC	100
MTG V000344	* Vaisseaux principaux abdominaux pelviens	KC	150

### Article 3 : Cancérologie, maladies systémiques et métaboliques

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Abord pour ligature, cathétérisme, suture, sympathectomie péri-artérielle, résection non suivie de rétablissement de la continuité :		
MTG V000345	* Vaisseaux principaux des membres	KC	30
MTG V000346	* Vaisseaux principaux du cou de la face et de la fesse	KC	60
MTG V000347	* Vaisseaux principaux abdominaux pelviens.	KC	80
	- Rétablissement de la continuité artérielle ou veineuse, quelle que soit la technique, en cas de suppression définitive du tronc vasculaire principal, endartériectomie.		
MTG V000348	* Vaisseaux principaux des membres	KC	150
MTG V000349	* Vaisseaux principaux du cou de la face et de la fesse	KC	250
	- Traitement chirurgical des anévrysmes artériels ou artérioveineux en dehors de la suture, et sans rétablissement de la continuité artérielle :		
MTG V000350	* Vaisseaux principaux des membres	KC	80
MTG V000351	* Vaisseaux principaux du cou de la face et de la fesse	KC	100
MTG V000352	* Vaisseaux principaux abdominaux pelviens	KC	150
	- Traitement chirurgical des embolies ou thromboses aiguës des artères ou des veines profondes		
MTG V000353	* Vaisseaux principaux des membres	KC	80
MTG V000354	* Vaisseaux principaux du cou de la face et de la fesse	KC	100
MTG V000355	* Vaisseaux principaux abdominaux pelviens	KC	150

### Article 3 : Cancérologie, maladies systémiques et métaboliques

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTG V000356	<p>- Chimiothérapie régionale du cancer par perfusions intra-artérielles</p> <p><i>Chimiothérapie anticancéreuse dans le cadre d'une structure à compétence carcinologique (à l'exception des perfusions par pompes portables ou implantables). Chaque série de séances de chimiothérapie doit comporter l'établissement d'un protocole. Le protocole doit comporter :</i></p> <p><i>1°- l'indication de la pathologie motivant la thérapeutique ;</i></p> <p><i>2°- les produits injectés ;</i></p> <p><i>3°- la procédure (bolus, semi-continue, continue) ou les procédures envisagées ;</i></p> <p><i>4°- le nombre de séances prévues ;</i></p> <p><i>5°- les modalités de mise en œuvre de la thérapeutique : injection intraveineuse (l'acte d'injection est compris dans la séance), ou intrathécale, ou intravésicale, ou intrapéritonéale ou intra-artérielle ;</i></p> <p><i>6°- le nom de la structure à compétence carcinologique dans laquelle le traitement est effectué.</i></p>	KE	80
	- Séance de perfusion de substances antimétaboliques, quels que soient le ou les produits utilisés :		
MTG V000357	* perfusion courte (bolus), par séance d'une durée inférieure à six heures	KE	20
MTG V000358	* perfusion semi-continue, par séance d'une durée égale ou supérieure à six heures et inférieure à vingt-quatre heures	KE	30
MTG V000359	* perfusion continue d'une durée égale ou supérieure à vingt-quatre heures, par séance de vingt-quatre heures	KE	40
MTG V000360	* perfusion courte (bolus), par séance d'une durée inférieure à six heures pour les maladies systémiques ou métaboliques (exp : Biphosphonates, Anti-TNF alpha...)	KE	20
	- Surveillance intensive dans un établissement à compétence carcinologique, pratiquant la chimiothérapie ambulatoire et/ou la radiothérapie de haute énergie, d'un malade atteint d'une affection maligne et présentant :		
MTG V000361	* Soit un accident aigu (du type aplasie médullaire, choc consécutif à un traitement chimiothérapique et/ou	KE	60



	radiothérapique, compression médiastinale, syndrome abdominal aigu iatrogène, dysphagie majeure, etc.), par séance de vingt-quatre heures		
<b>MTG V000362</b>	* Soit un état précaire prolongé nécessitant des soins constants (antalgiques majeurs, équilibre du métabolisme, prévention de complications graves, traitement d'une détérioration sévère de l'état nutritionnel), par séance de vingt-quatre heures	KE	40
<b>MTG V000363</b>	- Les chimiothérapies brèves ou prolongées avec manipulation de cathéter veineux central (extériorisé ou avec site implantable)	KE	80
<b>MTG V000364</b>	- Les chimiothérapies avec injection intrathécale de drogues	KE	80

#### Article 4 : Actes opératoires effectués sur le système lymphatique

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MTG V000365</b>	- Vaisseau lymphatique : injection, découverte, cathétérisme dans un but thérapeutique	KC	20
<b>MTG V000366</b>	- Exérèse d'un ganglion ou d'une adénopathie	KC	20
	- Traitement de l'éléphantiasis ou d'un lymphangiome :		
<b>MTG V000367</b>	* Segmentaire	KC	80
<b>MTG V000368</b>	* Diffus (y compris éventuellement le recouvrement cutané)	KC	120
<b>MTG V000369</b>	- Traitement par la méthode compressive de Van der Molen de l'éléphantiasis ou du lymphœdème d'un membre, primitif ou secondaire à un acte thérapeutique, comprenant la réduction par tuyautage et la réalisation de la contention inamovible d'au moins deux segments d'un membre (avec maximum de 5 séances, espacées de 5 jours au moins à 15 jours au plus) par séance	KE	10
<b>MTG V000370</b>	- Pose d'une bande adhésive réalisant la contention permanente inamovible d'au moins deux segments de membres, quelle que soit la technique, avec un maximum de deux par semaine	KE	5
	- Curage ganglionnaire d'une région inguinale, axillaire, sous maxillaire, cervicale, mammaire interne :		
<b>MTG V000371</b>	* Unilatéral	KC	60
<b>MTG V000372</b>	* Bilatéral en un temps	KC	100
<b>MTG V000373</b>	- Grand évidement jugulo-maxillaire, carotidien, sous-maxillaire et sus-claviculaire en un temps.	KC	120
<b>MTG V000374</b>	- Grand évidement jugulo-parotidien, spinal et sus claviculaire		120
<b>MTG V000375</b>	- Grand évidement cervical jugulo-carotidien, spinal et sus claviculaire et médiastino-récurrentiel bilatéral	KC	150

## CHAPITRE III NERFS

### Article 1 : Infiltrations percutanées

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTG N000376	- Ganglion de Gasser	KE	20
MTG N000377	- Nerf trijumeau (trou oval ou grand rond), nerf ophtalmique	KE	10
MTG N000378	- Nerf maxillaire supérieur ou inférieur à la base du crâne	KE	8
MTG N000379	- Branches terminales du trijumeau (sus et sous-orbitaire, à l'épine de spix, mentonnier, dans le canal palatin postérieur, etc...)	KE	5
MTG N000380	- Infiltration du nerf phrénique, splanchnique, hypogastrique du sympathique lombaire, du ganglion stellaire ou du ganglion sympathique cervical supérieur	KE	15
MTG N000381	- Suture nerveuse primitive	KC	60
MTG N000382	- Suture nerveuse secondaire	KC	70
MTG N000383	- Ablation de tumeur nerveuse avec suture (membre ou autre région)	KC	80
MTG N000384	- Greffe nerveuse en un ou deux temps	KC	120
MTG N000385	- Libération d'un nerf comprimé	KC	50
MTG N000386	- Traitement du syndrome du canal carpien, quelle que soit la technique, avec ou sans synovectomie partielle	KC	50
MTG N000387	- Résection caténaire ou ganglionnaire en général	KC	120
MTG N000388	- Sympathectomie dorso-lombaire et sous-diaphragmatique	KC	120
MTG N000389	- Opération portant sur le nerf splanchnique, le ganglion aortico-rénal ou les nerfs du pédicule rénal	KC	120
MTG N000390	- Neurotomie périphérique	KC	40
MTG N000391	- Rétablissement de la sensibilité par transplantation cutanée avec le pédicule vasculo-nerveux	KC	120

## TITRE III ACTES PORTANT SUR LA TÊTE

### CHAPITRE I CRANE ET ENCEPHALE

#### Article 1 : Investigations neurologiques centrales et périphériques.

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000392	- Ponction lombaire avec ou sans injection médicamenteuse	KE	8
MTE C000393	- EEG standard	KE	30
MTE C000394	- EEG avec cartographie	KE	50

MTE C000395	- EEG de 24 h ambulatoire ("HOLTER EEG")	KE	80
MTE C000396	- EEG vidéo	KE	70
MTE C000397	- EEG de sommeil (ne se cumule pas avec l'enregistrement polysomnographique)	KE	70
MTE C000398	- Examen électrocorticographique	KE	70
MTE C000399	- Echoencéphalogramme	KE	10
	- Electromyogramme : quel que soit le ou les territoires examinés :		
MTE C000400	* Examen électromyographique par oscilloscope, phonie ou enregistrement photo-graphique à faible définition.	KE	15
MTE C000401	* Examen électromyographique avec enregistrement photographique à définition normale (enregistrement continu d'au moins trois secondes permettant de discerner sur le document final un signal sinusoïdal de 1000 hertz) ou recherche de spasmophilie avec épreuve du garrot sous contrôle E.M.G	KE	15
MTE C000402	* Examen de stimulo-détection avec réception musculaire et mesures chronologiques,	KE	20
MTE C000403	* Mesure de vitesse de conduction sensitive,	KE	
MTE C000404	* Etude de la vitesse de conduction nerveuse motrice : quel que soit le territoire ou le nombre de troncs explorés,	KE	20
MTE C000405	* Recherche d'un bloc de la conduction neuro-musculaire (myasthénie avec épreuve de stimulation répétitive),	KE	30
	- Potentiels évoqués		
MTE C000406	* Moteurs (par stimulation magnétique),	KE	30
MTE C000407	* Somesthésiques étagés	KE	30
MTE C000408	* Visuels,	KE	30
MTE C000409	* Auditifs du tronc cérébral	KE	30
MTE C000410	* Auditifs du tronc cérébral avec anesthésie	KE	40
MTE C000411	* Myogéniques (vestibulaires)	KE	30
	- Electro-rétinogramme		
MTE C000412	* Simple,	KE	30
MTE C000413	* Dynamique,	KE	30
	- Potentiels évoqués cognitifs (endogènes)		
MTE C000414	* Variation contingente négative,	KE	40
MTE C000415	* Onde P300,	KE	40
MTE C000416	* Potentiel de préparation motrice,	KE	40
MTE C000417	- Electro-oculographie,	KE	30
MTE C000418	- Posturographie statique et dynamique sur plate-forme multitest	KE	50

MTE C000419	- Epreuves vestibulaires et d'oculomotricité	KE	50
MTE C000420	- Videonystagmographie	KE	50
MTE C000421	- Réflexe H.	KE	20
MTE C000422	- EMG complet (détection, VCN motrices et sensitives, reflexe H)	KE	50
MTE C000423	- EMG global (de surface)	KE	30
	- Enregistrement du sommeil		
MTE C000424	* Polygraphie simple ambulatoire ("HOLTER") comportant EEG,EOG et EMG	KE	80
MTE C000425	* Polysomnographie de nuit complète (EEG, EOG, EMG, ECG, Respiration naso-buccale, respiration thoraco-abdominale, saturation d'O2)	KE	100
MTE C000426	* Polysomnographie de sieste (EEG, EOG, EMG, ECG, Respiration naso-buccale, respiration thoraco-abdominale, saturation d'O2)	KE	80
MTE C000427	- Biopsie neuro-musculaire	KE	30

## Article 2 : Explorations chirurgicales

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000428	- Trous de trépan explorateurs, quel qu'en soit le nombre	KC	40
MTE C000429	- Volet décompressif	KC	100
MTE C000430	- Implantation intracérébrale d'électrodes pour enregistrement de longue durée	KC	60

## Article 3 : Actes thérapeutiques

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000431	- Trous de trépan et ponction d'un abcès ou d'un hématome intracrânien	KC	80

1° Exérèse d'une lésion expansive. Les coefficients de cet article comprennent l'exérèse de la lésion et de ses différents prolongements éventuels, quel que soit leur localisation :

a) Lésions expansives sustentorielles :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000432	* Lésion de la voûte du crâne	KC	120
MTE C000433	* Lésion extra parenchymateuse de la convexité	KC	200
MTE C000434	* Lésion intra parenchymateuse des hémisphères	KC	200
MTE C000435	* Lésion des ventricules latéraux	KC	300

MTE C000436	* Lésion du troisième ventricule	KC	300
MTE C000437	* Lésion de la ligne médiane (commissures et faux)	KC	300

b) Lésions expansives des régions sellaire et pinéale :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000438	* Lésion hypophysaire intrasellaire (voie rhinoseptale)	KC	200
MTE C000439	* Lésion hypophysaire à extension suprasellaire (quelle que soit la voie)	KC	250
MTE C000440	* Lésion exclusivement suprasellaire (voie sous-frontale ou ptérionale)	KC	300
MTE C000441	* Lésion expansive de la région pinéale	KC	300

c) Lésions expansives de la base du crâne :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000442	* Lésion de l'étage antérieur	KC	300
MTE C000443	* Lésion du clivus et de la petite aile du sphénoïde	KC	300
MTE C000444	* Lésion du clivus et de l'incisure tentorielle	KC	400
MTE C000445	* Tumeur postérieure de l'orbite (par voie neurochirurgicale)	KC	250

d) Lésions expansives sous-tentorielles :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000446	* Tumeur des hémisphères cérébelleux	KC	200
MTE C000447	* Tumeur du vermis cérébelleux et/ou du quatrième ventricule	KC	250
MTE C000448	* Tumeur du tronc cérébral	KC	300
MTE C000449	* Tumeur de l'angle ponto-cérébelleux	KC	450
MTE C000450	* Tumeur de la tente du cervelet ou du trou occipital	KC	300

2° Lésions infectieuses et parasitaires :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000451	- Traitement d'un empyème extra-parenchymateux	KC	100
MTE C000452	- Ponction d'un abcès intra-parenchymateux	KC	80
TE C000453	- Exérèse d'un abcès ou d'une parasitose intra-parenchymateuse	KC	200

### 3° Anévrismes artériels intracrâniens :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000454	- Exclusion d'un anévrisme artériel supra-tentorial par voie neurochirurgicale	KC	300
MTE C000455	- Exclusion d'un anévrisme artériel vertébrobasilaire par voie neurochirurgicale	KC	300
MTE C000456	- Exclusion en un temps de deux anévrismes artériels (ou plus) par voie neurochirurgicale	KC	350

### 4° Anévrismes artério-veineux intracrâniens :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000457	- Exérèse des anévrismes artério-veineux méningés	KC	200
MTE C000458	- Exérèse des anévrismes artério-veineux corticaux à pédicule unique	KC	200
MTE C000459	- Exérèse des anévrismes artério-veineux profonds ou corticaux à pédicules multiples	KC	300

### 5° Autres lésions vasculaires cérébrales :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000460	- Evacuation d'un hématome intracérébral sustentorial	KC	120
MTE C000461	- Evacuation d'un hématome cérébelleux	KC	200
MTE C000462	- Anastomoses vasculaires extra ou intracrâniennes	KC	200

### 6° Lésions traumatiques superficielles :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000463	- Excision d'une plaie du cuir chevelu - Traitement opératoire du scalp :	KC	40
MTE C000464	* Sans greffe	KC	30
MTE C000465	* Avec greffe ou autoplastie - Traitement opératoire d'une embarrure de la voûte :	KC	80
MTE C000466	* Fermée	KC	100
MTE C000467	* Ouverte	KC	120
MTE C000468	- Cranioplastie par matériel (prothèse, homo ou autogreffe)	KC	100

#### 7° Lésions traumatiques intracrâniennes :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000469	- Evacuation d'un hématome extradural	KC	150
MTE C000470	- Evacuation d'un hématome sous dural aigu et/ou traitement d'une contusion cérébrale	KC	120
MTE C000471	- Evacuation d'un hématome sous dural chronique	KC	80
MTE C000472	- Mesure de la pression intracrânienne par capteur intracrânien	KC	40
MTE C000473	- Traitement d'une plaie crânio-cérébrale	KC	150
MTE C000474	- Traitement d'une fistule traumatique du liquide céphalo-rachidien	KC	200

#### 8° Dérivation du liquide céphalo-rachidien :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000475	- Pose d'un drainage ventriculaire externe	KC	40
MTE C000476	- Dérivation ventriculo-atriale ou péritonéale, lombo-péritonéale	KC	120
MTE C000477	- Dérivation kysto ou sous duro-péritonéale	KC	120
MTE C000478	- Ablation d'une dérivation externe	KC	20
MTE C000479	- Ventriculo-cisternostomie	KC	150

#### 9° Malformations crânio-encéphaliques :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000480	- Traitement des méningo-encéphalocèles	KC	120
	- Traitement des craniosténoses		
MTE C000481	* par tranchées	KC	200
MTE C000482	* par transposition de volets	KC	250

#### 10° Interventions réparatrices :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000483	- Crânioplastie	KC	120
MTE C000484	- Crânioplastie avec réparation de la voûte orbitaire	KC	200

#### 11° Chirurgie fonctionnelle :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE C000485	- Interventions stéréotaxiques avec repérages électro-physiologiques	KC	300

MTE C000486	- Hémisphérectomie	KC	300
MTE C000487	Excision d'une zone épileptogène avec enregistrement corticographique	KC	200

## 12° Neurochirurgie de la douleur :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Névralgie Faciale :		
MTE C000488	* Thermocoagulation du trijumeau	KC	100
MTE C000489	* Thermocoagulation facettaire, quels que soient le nombre d'étages ou de côtés traités	KC	40
MTE C000490	* Traitement chirurgical d'un conflit artère-nerf intra-crânien	KC	200
MTE C000491	- Myélotomie ou cordotomie (percutanée ou ouverte)	KC	150
MTE C000492	- Implantation d'une électrode épidurale	KC	40
MTE C000493	- Implantation d'un stimulateur médullaire	KC	80
MTE C000494	- Implantation sous-arachnoïdienne d'un réservoir ou d'une pompe	KC	100
MTE C000495	- Suture et greffe de Nerf cranien	KC	200

## 13° Traitement des malformations cérébrales :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Kyste Arachnoïdien		
MTE C000496	* drainage interne	KC	150
MTE C000497	* exérèse	KC	200
MTE C000498	- Biopsie stéréotaxique d'une tumeur	KC	250

## CHAPITRE II ORBITE, ŒIL

### Article 1 : Actes d'exploration clinique

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000499	- Fluoroscopie	KE	10
MTE O000500	- Angiographie rétinienne fluorescéinique (clichés photographiques compris)	KE	35
MTE O000501	- Angiographie en fluorescence au vert d'indocyanine et en lumière infrarouge	KE	35
	- Campimétrie ou périmétrie manuelle ou automatisée		
MTE O000502	* Sans programme spécifique de mesure de seuils	KE	15
MTE O000503	* Avec programme spécifique de mesure de seuils	KE	20
MTE O000504	- Kératométrie	KE	9



MTE O000505	- Périmétrie et campimétrie quantitative	KE	12
MTE O000506	- Courbe d'adaptation à l'obscurité	KE	12
MTE O000507	- Exploration chromatique centrale et périphérique	KE	10
MTE O000508	- Exploration du sens chromatique au test de Farnsworth 100 HUE, assisté par ordinateur avec graphique et score	KE	12
MTE O000509	- Electrorétinographie	KE	30
MTE O000510	- Electro-oculogramme (oculographie sensorielle et motrice)	KE	30
MTE O000511	- Bilan électrophysiologique oculaire (comportant électrorétinographie, électro-oculogramme et potentiels évoqués visuels)	KE	45
MTE O000512	- Examen fonctionnel détaillé de la motilité oculaire dans le strabisme et les hétérophories	KE	10
MTE O000513	- Examen sensori-moteur dans le strabisme et l'amblyopie	KE	15
MTE O000514	- Biomicroscopie du fond de l'oeil avec verre de contact à trois miroirs ou panoramique, associée ou non à une gonioscopie	KE	12
MTE O000515	- Gonioscopie	KE	10
MTE O000516	- Tonographie au tonomètre électronique	KE	10
MTE O000517	- Courbe de tension (quatre fois par jour pendant cinq jours)	KE	12
MTE O000518	- Echographie simple en mode A	KE	12
MTE O000519	- Echographie oculaire et orbitaire (en mode B ou en modes A et B)	KE	20
MTE O000520	- Echographie oculaire avec calcul des différents paramètres et de la puissance du cristallin artificiel	KE	20
MTE O000521	- Biomicroscopie aux ultra-sons	KE	15
MTE O000522	- Microscopie spéculaire de l'endothélium cornéen et clichés photographiques	KE	15
	- Première adaptation et/ou changement de lentilles avec pose et surveillance (pendant les 6 premiers mois) de lentilles optiques correctrices.		
MTE O000523	* pour un oeil	KE	30
MTE O000524	* pour les deux yeux	KE	40
MTE O000525	- Adaptation de lentilles thérapeutiques ou lentilles pansements	KE	20
MTE O000526	- Kératosthésie	KE	10
MTE O000527	- Rétinographie (avec maximum de deux épreuves par an)	KE	10
MTE O000528	- Pachymétrie cornéenne	KE	15
MTE O000529	- Fond d'oeil par ophtalmoscopie indirect chez le prématuré ou le nouveau-né	KE	15
MTE O000530	- Mesure du tonus oculaire sous anesthésie générale	KE	15
MTE O000531	- Scanning laser ophtalmoscopie	KE	15
MTE O000532	- Tomographie en cohérence optique	KE	20

## Article 2 : Opérations sur les paupières, les sourcils et la région orbito-faciale

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000533	- Réfection palpébrale simple pour lésion traumatique, tumorale ou neurologique	KC	60
MTE O000534	- Réfection palpébrale totale en plusieurs plans, quelle que soit la technique, pour lésion traumatique, tumorale ou neurologique	KC	90
MTE O000535	- Chirurgie fonctionnelle du ptôsis et de la lagophthalmie	KC	80
MTE O000536	- Autoplastie palpébrale		90
MTE O000537	- Intervention chirurgicale sur les bords palpébraux (blépharorrhaphie, tarsorrhaphie et canthoplastie)	KC	20
MTE O000538	- Traitement chirurgical du chalazion et/ou des kystes des paupières	KC	15
MTE O000539	- Traitement chirurgical de l'entropion ou ectropion, ou du trichiasis ou du blépharochalasis	KC	30
MTE O000540	- Electrolyse ciliaire au laser	KC	15
MTE O000541	- Extraction d'un corps étranger de l'orbite	KC	60
MTE O000542	- Biopsie de paupière	KC	15
	- Ablation ou destruction du xanthélasma :		
MTE O000543	* lésion unique	KC	20
MTE O000544	* lésions multiples, en une ou plusieurs séances uni ou bilatérales	KC	30
MTE O000545	- Exérèse de lésion cutanée du sourcil	KC	20
	- Exérèse transfixiante de lésion d'une paupière :		
MTE O000546	* sans libération du canthus latéral	KC	30
MTE O000547	* avec libération du canthus latéral	KC	40
MTE O000548	- Injection rétrobulbaire en série	KC	8
MTE O000549	- Suture des plaies cutané-muqueuses des paupières	KC	30
MTE O000550	- Orbitotomie par voie antérieure avec extraction de corps étrangers ou de tumeurs ou de pseudotumeurs inflammatoires (kyste dermoïde de l'orbite)	KC	80
MTE O000551	- Orbitotomie avec drainage éventuel d'un phlegmon de l'orbite	KC	50
MTE O000552	- Orbitotomie avec trépanation osseuse pour tumeurs ou pseudo-tumeurs	KC	100
MTE O000553	- Enucléation	KC	50
MTE O000554	- Enucléation ou éviscération avec insertion de sphère pour prothèse	KC	80
MTE O000555	- Exentération de l'orbite	KC	90
MTE O000556	- Traitement d'une plaie perforante du globe	KC	60
MTE O000557	- Traitement des gros délabrements post-traumatiques récents de la région orbitaire intéressant : paupières, globe, os		100

MTE O000558	- Suture de plaie des muscles oculomoteurs	KC	60
MTE O000559	- Réinsertion post traumatique de muscles oculomoteurs	KC	80
MTE O000560	- Ablation d'une tumeur de l'orbite avec intervention intracrânienne.	KC	100
MTE O000561	- Réfection totale d'une cavité orbitaire avec greffe(muqueuse, dermo-épidermique ou de peau totale).	KC	100

### Article 3 : Opérations sur l'appareil lacrymal

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000562	- Cathétérisme des voies lacrymales avec anesthésie régionale	KC	10
MTE O000563	- Cathétérisme avec pose d'une sonde bicanaliculo-nasale	KC	40
MTE O000564	- Ablation totale ou partielle d'une glande lacrymale	KC	30
MTE O000565	- Ablation chirurgicale du sac lacrymal	KC	30
MTE O000566	- Dacryocystorhinostomie ou lacodacryostomie	KC	100
MTE O000567	- Réparation canaliculaire avec ou sans intubation	KC	80
MTE O000568	- Pose d'un clou méatique en cas d'atrésie ou de sécheresse oculaire	KC	25
MTE O000569	- Fermeture de point lacrymal par cautérisation au laser	KC	10
MTE O000570	- Extraction de corps étranger des voies lacrymales	KC	20
MTE O000571	- Incision de l'appareil lacrymal avec ou sans drainage	KC	10
MTE O000572	- Biopsie de la glande ou du sac lacrymal	KC	15

### Article 4 : Chirurgie de la conjonctive et du segment antérieur du globe

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000573	- Exploration et suture d'une plaie simple de conjonctive	KC	25
MTE O000574	- Ablation ou destruction d'une lésion conjonctivale ou cure de symblépharon :		
MTE O000575	* Suivie d'autoplastie conjonctivale par glissement	KC	25
MTE O000576	* Suivie de greffe conjonctivale ou de muqueuse buccale		50
MTE O000577	- Recouvrement conjonctival	KC	20
MTE O000578	- Greffe de conjonctive (hétérogreffe ou muqueuse buccale)	KC	50
MTE O000579	- Cryo-application de la cornée et cryo-application sur la conjonctive bulbaire ou palpébrale, par séance	KC	10
MTE O000580	- Traitement d'une plaie simple cornéenne ou cornéosclérale, unique ou multiple, sous microscope opératoire	KC	50
MTE O000581	- Traitement d'une plaie complexe de la cornée (avec hernie de l'iris ou du vitré) et/ou d'une plaie de la sclérotique (suivie d'indentation et de coagulation) - traitement sous microscope	KC	90

	opératoire -		
MTE O000582	- Traitement de plaies anfractueuses de la cornée, avec ou sans recouvrement, avec ou sans résection irienne	KC	50
	- Traitement du ptérygion :		
MTE O000583	* Ablation chirurgicale simple	KC	25
MTE O000584	* Ablation chirurgicale suivie de greffe de conjonctive ou muqueuse buccale	KC	60
MTE O000585	- Biopsie de la conjonctive	KC	8
MTE O000586	- Injection sous conjonctivale	KE	5
MTE O000587	- Ponction de la chambre antérieure de l'oeil à visée diagnostique ou thérapeutique	KE	15
MTE O000588	- Traitement chirurgical d'herpès cornéen ou d'ulcère infectieux	KC	10
MTE O000589	- Greffe de la cornée	KC	120
MTE O000590	- Traitement du tatouage de la cornée, quel que soit le nombre de séances	KE	15
MTE O000591	- Autokératoplastie par rotation	KC	120
MTE O000592	- Kératoplastie lamellaire	KC	90
MTE O000593	- Kératoplastie transfixiante avec ou sans iridectomie périphérique	KC	120
MTE O000594	- Kératoplastie avec extraction du cristallin et implantation	KC	150
MTE O000595	- Greffe de membrane amniotique	KC	100
MTE O000596	- Kératoprothèse	KC	150
MTE O000597	- Biopsie de la cornée	KC	10
MTE O000598	- Prélèvement superficiel de la cornée pour frottis ou culture	KC	10
	- Exérèse de tumeur du limbe		
MTE O000599	* sans greffe lamellaire	KC	60
MTE O000600	* avec greffe lamellaire	KC	100

#### Article 5 : Chirurgie du segment postérieur du globe

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Traitement du décollement de la rétine par indentation et coagulation quelles qu'en soient les techniques		
MTE O000601	* limitées à un quadrant	KC	100
MTE O000602	* étendues (de plus d'un quadrant à toute la circonférence)	KC	150
MTE O000603	- Pelage de membrane maculaire avec vitrectomie associée ou non à un tamponnement interne	KC	120
MTE O000604	- Chirurgie des néovaisseaux sous-rétiniens maculaires	KC	120
MTE O000605	- Séance de destruction de lésions chori-rétiniennes par cryo-application trans-sclérale, par séance	KC	60
MTE O000606	- Séance de destruction des zones d'ischémie rétinienne par cryo-application trans-sclérale, par séance	KC	60

MTE O000607	- Cyclocryothérapie trans-sclérale	KC	60
MTE O000608	- Exérèse de tumeur de l'uvée( iris,corps ciliaire,choroïde)	KC	120
MTE O000609	- Implantation sclérale de matériel pour source de rayonnement (destruction de tumeur)	KC	60
MTE O000610	- Ablation de matériel d'indentation		40
MTE O000611	- Ablation de silicone	KC	10
MTE O000612	- Injection latérobulbaire ou péribulbaire	KE	10
MTE O000613	- Vitrectomie postérieure simple	KC	100
MTE O000614	- Vitrectomie associée à un tamponnement interne et/ou à une dissection épirétinienne et/ou à une endocoagulation	KC	130
MTE O000615	- Section de brides vitréennes par voie antérieure ou postérieure par photodisruption au laser	KC	50
MTE O000616	- Injection intra-vitréenne à visée anti-inflammatoire ou anti-infectieuse y compris l'examen du fond d'oeil avant et après injection.	KE	20
MTE O000617	- Traitement de la rétine palissadique ou des déchirures sans décollement par photo-coagulation, cryo-application ou diathermo-coagulation, en une ou plusieurs séances, quel que soit le nombre de séances dans une période de vingt jours, par périodes de vingt jours.	KC	50
MTE O000618	- Remplacement du vitré par voie postérieure	KC	20

### Article 6 : Photocoagulation du segment postérieur

*Les cotations de cet article ne sont pas cumulables entre elles.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Photocoagulation de la périphérie rétinienne en cas de lésions dégénératives, en vue de la prévention du décollement de la rétine :		
MTE O000619	* limitée à un quadrant	KE	40
MTE O000620	* étendue à plus d'un quadrant, en plusieurs séances, en vue de réaliser un barrage périphérique circonférentiel, par séance (y compris la consultation de contrôle post-laser dans le mois qui suit)	KE	50
MTE O000621	- Photocoagulation panrétinienne périphérique en plusieurs séances, par séance (y compris la consultation de contrôle post-laser dans le mois qui suit)	KE	60
MTE O000622	- Photocoagulation de la région maculaire avec laser monochromatique ou laser à colorants	KE	60
MTE O000623	- Panphotocoagulation des autres lésions de la rétine en une ou plusieurs séances, y compris la consultation de contrôle post	KE	50

	laser dans le mois qui suit, par séance.		
MTE O000624	- Photothérapie dynamique	KE	70
MTE O000625	- Thermothérapie transpupillaire	KE	70

### Article 7 : Traitement de la cataracte

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000626	- Capsulotomie et Iridectomie Laser Yag	KE	60
MTE O000627	- Photocoagulation de l'Iris	KE	50
MTE O000628	- Cure de hernie de l'iris et/ou du vitré (avec vitrectomie antérieure) avec sutures sous microscope opératoire	KC	60
MTE O000629	- Iridoplastie	KE	60
MTE O000630	- Extraction intracapsulaire du cristallin sans implantation	KC	80
MTE O000631	- Extraction intracapsulaire ou extraction extracapsulaire avec implantation de CA	KC	100
MTE O000632	- Extraction extracapsulaire manuelle sans implantation	KC	100
MTE O000633	- Extraction extracapsulaire avec implantation de CA dans la chambre postérieure	KC	110
MTE O000634	- Extraction du cristallin par phaco-émulsification sans implantation	KC	110
MTE O000635	- Extraction du cristallin par phaco-émulsification avec implantation	KC	120
MTE O000636	- Phacophagie		100
MTE O000637	- Extraction du cristallin luxé	KC	130
MTE O000638	- Extraction du cristallin ectopique ou subluxé	KC	120
MTE O000639	- Capsulotomie chirurgicale	KC	50
MTE O000640	- Libération de synéchies ou de brides post opératoires au laser Yag	KE	40
MTE O000641	- Libération chirurgicale de synéchies ou de brides post opératoires	KC	40
MTE O000642	- Ablation d'implant	KC	50
MTE O000643	- Implantation secondaire de cristallin artificiel non suturé	KC	60
MTE O000644	- Implantation secondaire de cristallin artificiel suturé	KC	100
MTE O000645	- Explantation avec réimplantation	KC	60

### Article 8 : Ablation des corps étrangers intraoculaires (du globe oculaire)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000646	- Corps étrangers superficiels non transfixiants du segment antérieur	KE	10
	- Corps étrangers intra-oculaires :		
MTE O000647	* dans le segment antérieur de l'oeil	KC	50

MTE O000648	* dans le segment postérieur de l'oeil	KC	100
	- Corps étrangers transfixiants de la cornée ou de la chambre antérieure :		
MTE O000649	* magnétiques	KC	40
MTE O000650	* non magnétiques	KC	60

### Article 9 : traitement du glaucome

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Traitement chirurgical du glaucome :		
MTE O000651	* Iridectomie, iridotomie	KC	40
MTE O000652	* Simple (cyclodialyse, cyclodiathermie)	KC	60
MTE O000653	- Intervention fistulisante du glaucome, quelle qu'en soit la méthode	KC	100
MTE O000654	- Trabéculotomie, trabéculectomie	KC	100
MTE O000655	- Traitement du glaucome chronique à angle ouvert par photocoagulation ou photodisruption en une ou deux séances, pour une période de six mois (y compris les contrôles de tension dans le mois qui suit le traitement), par séance	KE	60
MTE O000656	- Traitement du glaucome par ultra-sons	KE	60
MTE O000657	- Photocoagulation au Laser Yag (Cyclophotocoagulation au laser)	KE	60
MTE O000658	- Goniectomie par voie externe	KC	100
MTE O000659	- Sclérectomie profonde non transfixiante	KC	110
MTE O000660	- Iridotomie ou iridectomie périphérique au laser	KE	50
MTE O000661	Trabéculoplastie ou trabéculorétraction au laser	KE	60
MTE O000662	- Exérèse d'une invasion épithéliale de la chambre antérieure	KC	100
MTE O000663	- Réfection d'une fistule hypertrophique ou atrophique	KC	50
MTE O000664	- Fermeture de fistule de la sclère	KC	50

### Article 10 : Opérations sur les muscles de l'œil

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000665	- Chirurgie du strabisme	KC	90
MTE O000666	- Correction des paralysies oculo-motrices et du nystagmus	KC	100
MTE O000667	- Chirurgie des syndromes rétractiles oculo-moteurs	KC	100

### Article 11 : Chirurgie Réfractive (correction des troubles réfractifs)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000668	- Kératotomie de l'astigmatisme (Kératotomie relaxante pour correction d'astigmatisme cornéen induit)	KC	80
MTE O000669	- Photokératectomie au laser excimer	KE	100

MTE O000670	- Photokératectomie au lasik	KE	120
MTE O000671	- Pose d'implant sur oeil phaque pour la correction de la myopie	KC	100
MTE O000672	- Mise en place d'anneaux intracornéens	KC	100

### CHAPITRE III OREILLE

#### Article 1 : Investigations:

*Ces investigations doivent comporter la rédaction d'un compte rendu.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000673	- Examen audiométrique tonal ou vocal	KE	15
MTE O000674	- Impédancemétrie	KE	10
MTE O000675	- Examen audiométrique spécial de l'enfant	KE	15
MTE O000676	- Audiométrie tonale avec impédancemétrie	KE	25
MTE O000677	- Oto-émissions acoustiques	KE	30
MTE O000678	- Examen labyrinthique calorique	KE	15
MTE O000679	- Examen labyrinthique postural	KE	30
MTE O000680	- Exploration vestibulaire avec enregistrement VNG,ENG,...	KE	30

#### Article 2 : Opérations sur l'oreille externe

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000681	- Ablation de bouchon de cérumen ou épidermique uni ou bilatéral	KE	5
MTE O000682	- Ablation de bouchon épidermique sous anesthésie générale	KE	10
MTE O000683	- Ablation de corps étranger :		
MTE O000684	* Non enclavé, du conduit auditif externe	KE	5
MTE O000685	* Enclavé, du conduit auditif externe (AG)	KE	10
MTE O000686	* Nécessitant une opération sanglante	KC	30
MTE O000687	- Exérèse d'une tumeur osseuse bénigne oblitérante du conduit auditif externe	KC	60
MTE O000688	- Traitement par curetage d'un othématome important ou péri-chondrite	KC	20
MTE O000689	- Chirurgie corrective bilatérale des oreilles décollées	KC	60
MTE O000690	- Reconstitution du pavillon de l'oreille pour aplasie ou mutilation grave, avec greffe cartilagineuse, non compris les temps de préparation des lambeaux cutanés	KC	120
MTE O000691	- Résection simple d'une tumeur maligne de l'oreille externe	KC	25
MTE O000692	- Résection large d'une tumeur maligne de l'oreille externe	KC	60
MTE O000693	- Plastie d'un lobule bifide de l'oreille externe, un coté	KC	15
MTE O000694	- Ablation chirurgicale d'une chéloïde de l'oreille	KC	25



MTE O000695	- Biopsie d'une tumeur du conduit auditif externe et ou de l'oreille moyenne sous microscope	KC	15
MTE O000696	- Ablation chirurgicale d'une chéloïde de l'oreille	KC	25
MTE O000697	- Biopsie d'une tumeur du conduit auditif externe et ou de l'oreille moyenne sous microscope	KC	15

### Article 3 : Opérations sur l'oreille moyenne

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000698	- Paracentèse du tympan unilatérale	KC	10
MTE O000699	- Ablation d'un polype de l'oreille moyenne	KC	10
MTE O000700	- Injection transtympanique, avec maximum de quatre	KE	10
MTE O000701	- Drainage permanent transtympanique sous microscope pour otite séreuse (traitement global)	KC	30
MTE O000702	- Traitement des otites chroniques par aspiration sous microscope, la séance (avec maximum de six séances)	KE	10
MTE O000703	- Mastoïdectomie	KC	80
MTE O000704	- Evidement pétro-mastoïdien	KC	120
MTE O000705	- Exploration chirurgicale de l'oreille moyenne sous microscope	KC	80
MTE O000706	- Myringoplastie simple	KC	80
MTE O000707	- Chirurgie de l'otospongiose	KC	150
MTE O000708	- Tympanoplastie avec temps fonctionnel (ossiculoplastie), quelle que soit la technique	KC	150
MTE O000709	- Résection du rocher pour tumeur de l'oreille moyenne	KC	200
MTE O000710	- Petrectomie large pour tumeur maligne	KC	300
MTE O000711	- Oto-neuro-chirurgie (voie translabyrinthique, rétro-sigmoïde, chirurgie de la base du crâne)	KC	200
MTE O000712	- Implant cochléaire	KC	200

### Article 4 : Nerf facial

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE O000713	- Traitement chirurgical d'une paralysie faciale :		
MTE O000714	* par greffe intrapétreuse	KC	150
MTE O000715	* par décompression intrapétreuse (2ème et/ou 3ème portion)	KC	150
MTE O000716	* par décompression de la 1ère portion par voie sus pétreuse avec ou sans ablation du ganglion géniculé	KC	200

## CHAPITRE IV **FACE**

### Article 1 : Nez

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE F000717	- Traitement du rhinophyma par décortication sans réparation	KC	30
MTE F000718	- Plastie narinaire réparatrice uni ou bilatérale	KC	80
MTE F000719	- Traitement chirurgical de la rhinite atrophique	KC	60
MTE F000720	- Traitement de la rhinite atrophique uni ou bilatérale par injection de substance plastique	KE	30
MTE F000721	- Réduction d'une fracture récente du nez avec ou sans appareillage	KE	20
MTE F000722	- Rhinoplastie post-traumatique, y compris le traitement de la cloison	KC	100
MTE F000723	- Rhinoplastie avec greffe osseuse ou cartilagineuse	KC	120
MTE F000724	- Chirurgie réparatrice de la pyramide nasale avec greffe osseuse ou cartilagineuse, non compris les temps de préparation de lambeaux cutanés	KC	120
MTE F000725	- Ablation d'un corps étranger non enclavé des fosses nasales	KE	5
MTE F000726	- Ablation d'un corps étranger enclavé des fosses nasales	KE	10
MTE F000727	- Hémostase nasale pour épistaxis	KE	10
MTE F000728	- Turbinectomie unilatérale	KC	15
MTE F000729	- Résection de crête de cloison	KC	15
MTE F000730	- Résection ou reposition de la cloison à visée réparatrice	KC	60
MTE F000731	- Traitement d'une synéchie nasale	KC	10
MTE F000732	- Traitement d'une oblitération choanale membraneuse unilatérale	KC	20
MTE F000733	- Traitement d'une oblitération choanale osseuse	KC	100
MTE F000734	- Traitement d'un hématome ou abcès de la cloison	KC	10
MTE F000735	- Traitement d'une polypose nasale unilatérale en une ou plusieurs séances (y compris les récurrences dans les trois mois)	KC	15
MTE F000736	- Fermeture autoplastique d'une communication bucco-nasale ou bucco-sinusale	KC	70

### Article 2 : Sinus

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE F000737	- Ponction isolée du sinus maxillaire	KE	10
MTE F000738	- Lavage de sinus par ponction ou par méthode de Proëtz avec maximum de dix séances (la séance)	KE	5
MTE F000739	- Trépano-ponction du sinus frontal	KE	15

<b>MTE F000740</b>	- Traitement par drainage permanent et instillations par voie endonasale d'une sinusite maxillaire	KE	10
<b>MTE F000741</b>	- Traitement d'une lésion non maligne du sinus maxillaire, quelle qu'en soit l'origine, par trépanation de la fosse canine	KC	80
<b>MTE F000742</b>	- Traitement chirurgical par trépanation externe d'une atteinte infectieuse ou d'une lésion non maligne ethmoïdo-frontale unilatérale	KC	80
<b>MTE F000743</b>	- Traitement chirurgical d'un ostéome ethmoïdo-frontal	KC	100
<b>MTE F000744</b>	- Traitement d'une pansinusite unilatérale, quelle que soit la voie d'abord	KC	120
<b>MTE F000745</b>	- Traitement chirurgical d'une tumeur maligne des sinus	KC	180

### Article 3 : Chirurgie endonasale avec optiques

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MTE F000746</b>	- Méatomie moyenne unilatérale	KE	
<b>MTE F000747</b>	- Ethmoïdectomie antérieure (infundibulotomie) unilatérale	KE	
<b>MTE F000748</b>	- Ethmoïdectomie totale fronto-ethmoïdo-maxillaire unilatérale	KE	
<b>MTE F000749</b>	- Ethmoïdectomie totale fronto-ethmoïdo-maxillaire avec sphénoïdotomie unilatérale	KE	
<b>MTE F000750</b>	- Drainage du sinus frontal unilatéral	KC	
<b>MTE F000751</b>	- Sphénoïdotomie unilatérale	KC	

### Article 4 : Traitement de diverses lésions de la face

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MTE F000752</b>	- Correction de dépression traumatique ou congénitale de la face n'intéressant pas l'orbite, par greffe osseuse, cutanéomuqueuse, dermo-graisseuse ou par matériau inerte (prélèvement du greffon osseux non compris)	KC	80
<b>MTE F000753</b>	- Traitement chirurgical d'une collection suppurée de la face, y compris éventuellement les extractions dentaires	KC	40
<b>MTE F000754</b>	- Réfection uni ou bilatérale d'un massif osseux par greffe osseuse cartilagineuse, ou par matériaux inertes intéressant l'orbite, l'os malaire, les maxillaires et la mandibule pour lésion congénitale ou ancienne.	KC	150

**Article 1 : Lèvres**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE B000755	- Réfection partielle d'une lèvre détruite par tumeur ou traumatisme	KC	80
MTE B000756	- Réfection totale d'une lèvre détruite par tumeur ou traumatisme en un ou plusieurs temps	KC	120
	- Traitement chirurgical de :		
MTE B000757	* Bec de lièvre unilatéral simple	KC	60
MTE B000758	* Bec de lièvre total sans division vélopalatine sans division vélopalatine	KC	80
MTE B000759	* Division vélopalatine	KC	100
MTE B000760	* Bec de lièvre avec division vélopalatine	KC	120
MTE B000761	- Retouche de bec de lièvre ou de division vélopalatine, six mois au moins après l'opération principale	KC	50
MTE B000762	- Traitement chirurgical de "double lèvre"		60

**Article 2 : Langue**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE B000763	- Incision d'un abcès de la langue ou du plancher de la bouche par voie buccale	KC	20
MTE B000764	- Excision et suture d'une bride fibreuse ou du frein hypertrophié	KC	10
MTE B000765	- Excision et suture d'une bride fibreuse ou du frein hypertrophié avec plastie en Z ou en VY	KC	40
MTE B000766	- Glossectomie partielle correctrice	KC	60

**Article 3 : Plancher de la bouche**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE B000767	- Incision d'un abcès ou phlegmon de la base de la langue ou du plancher de la bouche par voie sus hyoïdienne	KC	40
MTE B000768	- Excision par voie buccale d'un kyste du plancher de la bouche	KC	40

**Article 4 : Pharynx**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE B000769	- Adénoïdectomie, y compris le traitement éventuel des complications	KC	20
MTE B000770	- Amygdalectomie par dissection chez l'adulte ou l'enfant	KC	40

MTE B000771	- Traitement des hémorragies amygdaliennes postopératoires chez l'adulte	KC	20
MTE B000772	- Electrocoagulation ou cryothérapie des amygdales ; chaque séance (maximum 06 séances)	KC	5
MTE B000773	- Ablation d'un polype choanal	KC	20
MTE B000774	- Incision d'un abcès simple de l'amygdale	KC	10
MTE B000775	- Incision d'un phlegmon péri-amygdalien ou rétro-pharyngien	KC	20
MTE B000776	- Ouverture par voie cervicale d'un abcès latéro-pharyngien	KC	50
MTE B000777	- Pharyngotomie	KC	100
MTE B000778	- Réparation d'un pharyngostome sans lambeau pédiculé	KC	50
MTE B000779	- Réparation d'un pharyngostome avec lambeau pédiculé, en un ou plusieurs temps (y compris leur préparation)	KC	180
MTE B000780	- Pharyngoplastie pour séquelles de fente vélopalatine, quel que soit le procédé	KC	150
MTE B000781	- Véloplastie (fermeture de la fente vélaire)	KC	70

#### Article 5 : Glandes salivaires

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE B000782	- Injection de substance de contraste dans les glandes salivaires (cliché non compris)	KE	15
MTE B000783	- Traitement chirurgical par voie buccale d'une lithiase salivaire :	KC	20
MTE B000784	* ablation d'un calcul antérieur par incision muqueuse simple	KC	40
MTE B000785	* ablation d'un calcul postérieur par dissection complète du canal excréteur	KC	50
MTE B000786	- Traitement opératoire d'une fistule salivaire cutanée	KC	50
MTE B000787	- Traitement chirurgical d'une lésion bénigne d'une glande salivaire autre que la parotide	KC	80
MTE B000788	- Ablation d'une lésion de la glande parotide sans dissection du nerf facial	KC	120
	- Parotidectomie :		
MTE B000789	* exofaciale avec dissection du nerf facial	KC	120
MTE B000790	* totale avec dissection du nerf facial	KC	150
MTE B000791	* totale avec dissection du nerf facial et curage ganglionaire	KC	200
MTE B000792	* totale sans conservation du nerf facial avec curage ganglionaire	KC	180
MTE B000793	- Ablation d'une glande salivaire autre que la parotide pour tumeur maligne	KC	80

## Article 6 : Traitement de tumeurs diverses

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Prélèvement en vue d'un examen de laboratoire :		
MTE B000794	* d'une lésion intrabuccale de l'oro-pharynx	KE	5
MTE B000795	* d'une lésion intrabuccale de l'hypo-pharynx ou du cavum	KE	10
MTE B000796	- Exérèse d'une tumeur bénigne de la bouche	KC	20
MTE B000797	- Ablation par voie endo-buccale de fistules et gros kystes congénitaux	KC	80
MTE B000798	- Diathermo-coagulation d'une leucoplasie, d'un lupus ou d'une tumeur bénigne	KE	5
MTE B000799	- Glossectomie partielle	KC	50
MTE B000800	- Diathermo-coagulation d'une tumeur maligne de la cavité buccale		50
MTE B000801	- Diathermo-coagulation d'une tumeur maligne de la cavité buccale avec électrocoagulation du maxillaire	KC	100
	- Tumeur maligne de l'oro-pharynx ou du plancher de la bouche :		
MTE B000802	* résection sans curage ganglionnaire	KC	80
MTE B000803	* résection avec curage ganglionnaire	KC	150
MTE B000804	* Résection avec curage ganglionnaire jugulo-carotidien et sous maxillaire et résection du maxillaire	KC	180
MTE B000805	- Ablation d'un fibrome naso-pharyngien		180
MTE B000806	- Pharyngectomie avec curage ganglionnaire jugulo-carotidien et sous maxillaire		200

## CHAPITRE VI MAXILLAIRES

### Article 1 : Les fractures

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE M000807	- Traitement des fractures des procès alvéolaires avec conservation des dents mobiles et déplacées, traitement radiculaire non compris (Réduction et contention d'une fracture de l'os alvéolaire)	KC	50
MTE M000808	- Traitement orthopédique d'une fracture complète des maxillaires sans déplacement (appareillage compris)	KC	60
MTE M000809	- Traitement orthopédique d'une fracture complète des maxillaires avec déplacement (appareillage compris)	KC	120
MTE M000810	- Traitement sanglant complet par ostéosynthèse des fractures d'un maxillaire quelle que soit leur forme anatomique (contention comprise)	KC	100
MTE M000811	- Traitement d'une fracture complète et simultanée des deux maxillaires (appareillage compris)	KC	150

	- Fracture du zygoma :		
MTE M000812	* réduction orthopédique simple	KC	60
MTE M000813	* réduction sanglante et ostéosynthèse	KC	80
MTE M000814	- Fracture-disjonction de l'os malaire :		
MTE M000815	* réduction orthopédique	KC	100
MTE M000816	* traitement sanglant ostéosynthèse	KC	120
MTE M000817	* avec plancher de l'orbite, traitement sanglant, ostéosynthèse avec greffe	KC	150
	- Disjonction cranio-faciale :		
MTE M000818	* traitement orthopédique	KC	120
MTE M000819	* traitement sanglant	KC	150
MTE M000820	- Traitement énoptalmique post traumatique par greffe osseuse ou cartilagineuse	KC	150
MTE M000821	- Camphopexie transnasale	KC	100
MTE M000822	- Traitement chirurgical d'une pseudarthrose (prélèvement des greffons compris)	KC	150

## Article 2 : Lésions infectieuses

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE M000823	- Curetage et ablation des séquestres pour ostéite et nécrose des maxillaires circonscrites à la région alvéolaire	KC	10
MTE M000824	- Curetage et ablation des séquestres pour ostéite ou nécrose du corps maxillaire (radiographie indispensable)	KC	50

## Article 3 : Malformations maxillo-mandibulaires et tumeurs

### Malformations maxillo-mandibulaires :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE M000825	- Prélèvement osseux important ou trépanation d'un maxillaire pour examen histologique	KC	30
MTE M000826	- Ablation d'une tumeur bénigne des maxillaires ayant entraîné un vaste délabrement osseux	KC	80
	- Ostéotomie unilatérale du maxillaire inférieur :		
MTE M000827	* par voie exobuccale	KC	80
MTE M000828	* par voie endobuccale	KC	100
MTE M000829	- Ostéotomie segmentaire pour prognatie ou rétrognatie supérieure		150
MTE M000830	- Ostéotomie totale pour prognatie ou rétrognatie supérieure (greffe osseuse comprise)	KC	200
	- Traitement chirurgical de la prognatie ou rétrognatie inférieure par		

	ostéotomie bilatérale :		
MTE M000831	* par voie exobuccale	KC	150
MTE M000832	* par voie endobuccale	KC	200
MTE M000833	- Résection par voie endo-buccale d'un segment mandibulaire n'intéressant pas l'os alvéolaire sans interruption de la continuité osseuse	KC	50
MTE M000834	- Résection d'un segment mandibulaire avec interruption de la continuité, quel que soit le procédé (prothèse dentaire éventuelle non comprise)	KC	120
MTE M000835	- Résection totale d'un héli-maxillaire inférieur ou du maxillaire supérieur (prothèse dentaire éventuelle non comprise)		120
MTE M000836	- Endoprothèse de reconstitution du maxillaire, de la mandibule	KC	120

#### Article 4 : Articulation temporo-mandibulaire

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE M000837	- Traitement orthopédique de luxation uni ou bilatérale récente de la mandibule	KC	10
MTE M000838	- Traitement des plaies, traitement opératoire des lésions de l'articulation temporo-maxillaire, septiques, ou aseptiques, quelle que soit la technique	KC	40
	- Traitement chirurgical : <i>N.B. / : Pour ces interventions, en cas de bilatéralité des lésions, ajouter 50%</i>		
MTE M000839	* Réduction sanglante de la luxation temporo-mandibulaire	KC	100
MTE M000840	* Méniscectomie, résection du condyle	KC	80
MTE M000841	* Luxation récidivante (autres que interventions précédentes)	KC	120
MTE M000842	* Ankylose temporo-mandibulaire unilatérale	KC	150
MTE M000843	* Arthroplastie par endoprothèse (endoprothèse non comprise)		150
MTE M000844	* Constriction permanente extra-articulaire	KC	120
MTE M000845	* Ostéotomies multiples des deux maxillaires avec greffe osseuse des séquelles des ankyloses temporo-mandibulaires	KC	200
MTE M000846	* Arthrite suppurée	KC	50

#### Article 5 : Interventions crânio-faciales

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Interventions réparatrices post traumatiques ou tumorales :		
MTE M000847	* Cranioplastie	KC	120
MTE M000848	* Cranioplastie par greffes osseuses multiples	KC	150
MTE M000849	* Cranio-plastie avec réparation de la voûte orbitaire	KC	200



	- Interventions sur les malformations congénitales :		
MTE M000850	* Maladie de Crouzon, Apert	KC	300
MTE M000851	* Oxycéphalies, scaphocéphalies, plagiocéphalies, brachycéphalies	KC	250

## CHAPITRE VII DENTS ET GENCIVES

### SECTION I : SOINS CONSERVATEUR, OBTURATIONS DENTAIRES DEFINITIVES

*L'anesthésie locale ou régionale par infiltration pratiquée pour des actes de cette section ne donne pas lieu à cotation.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE D000852	- Cavité simple : * Traitement global (l'obturation de plusieurs cavités simples sur la même face ne peut être comptée que pour une seule obturation composée intéressant deux faces)	D	10
MTE D000853	* Traitement global (l'obturation de plusieurs cavités simples sur la même face ne peut être comptée que pour une seule obturation composée intéressant deux faces), si dent permanente d'un enfant de moins de 14 ans.	D	11
MTE D000854	- Cavité composée :		
MTE D000855	* Traitement global intéressant deux faces	D	15
MTE D000856	* Traitement global intéressant deux faces, si dent permanente d'un enfant de moins de 14 ans	D	18
MTE D000857	* Traitement global intéressant trois faces et plus	D	20
	- Soins de la pulpe et des canaux (ces soins ne peuvent être cotés que si l'obturation a été effectuée à l'aide d'une pâte radio-opaque) :		
MTE D000858	* Pulpotomie, pulpectomie coronaire avec obturation de la chambre pulpaire (traitement global)	D	7
MTE D000859	* Coiffage pulpaire pulpectomie coronaire simple et à l'exclusion de l'obturation définitive	D	7
	* Pulpectomie coronaire et radiculaire avec obturation des canaux et soins consécutifs à une gangrène pulpaire (traitement global) :		
MTE D000860	** Groupe incisivo-canin	D	12
MTE D000861	** Groupe prémolaire	D	15
MTE D000862	** Groupe molaire	D	25

## SECTION II : SOINS CHIRURGICAUX

*L'anesthésie locale ou régionale par infiltration pratiquée pour des actes de cette section ne donne pas lieu à cotation.*

### Article 1 : Extraction et traitement des lésions osseuses et gingivales :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE D000863	- Résection de capuchon muqueux d'une dent de sagesse	D	15
MTE D000864	- Incision d'abcès et drainage	D	6
	<b>- Extraction dentaire (soins post-opératoires compris) :</b> * Extraction dentaire simple y compris le curetage alvéolaire, la régularisation immédiate des bords alvéolaires et le tamponnement immédiat de l'hémorragie :		
MTE D000865	** Groupe incisivo-canin	D	8
MTE D000866	** Groupe prémolaire	D	12
MTE D000867	** Groupe molaire	D	15
	<b>* Extraction de plusieurs dents au cours d'une même séance :</b>		
MTE D000868	** Chacune des suivantes : Groupe incisivo-canin	D	3
MTE D000869	** Chacune des suivantes : Groupe prémolaire	D	4
MTE D000870	** Chacune des suivantes : Groupe molaire	D	4
	* Extraction au cours d'accidents inflammatoires ou osseux aigus (y compris éventuellement l'incision de l'abcès ou de la collection) :		
MTE D000871	** Majoration pour la première	D	6
MTE D000872	** Majoration pour chacune des suivantes	D	3
MTE D000873	Extraction de la ou des racines d'une dent par alvéolectomie	D	10
MTE D000874	* Extraction d'une dent en malposition	D	20
MTE D000875	- Tamponnement alvéolaire pour hémorragie post-opératoire dans une séance autre que celle de l'extraction	D	10
	- Extraction chirurgicale (une radiographie préopératoire est obligatoire) :		
MTE D000876	* D'une dent incluse ou enclavée	D	50
MTE D000877	* D'une canine incluse	D	50
MTE D000878	* D'un odontoïde ou d'une dent incluse ou enclavée	D	50
MTE D000879	* D'une dent en désinclusion, non enclavée dont la couronne est partiellement ou entièrement sous muqueuse	D	25
MTE D000880	* D'une dent en désinclusion dont la couronne est sous muqueuse en position palatine ou linguale	D	50
MTE D000881	* D'une dent ectopique et incluse (coroné, gonion, branche montante, bord basilaire de la branche et du monton sinus)	D	80
MTE D000882	* Germectomie	D	30

MTE D000883	* Germectomie d'une dent de sagesse	D	50
	Extraction chirurgicale d'une dent permanente, incluse, traitement radiculaire, réimplantation, contention :		
MTE D000884	** Une dent	D	100
MTE D000885	** Deux dents	D	150
MTE D000886	- Dégagement chirurgical de la couronne d'une dent permanente incluse	D	40
MTE D000887	- Régularisation localisée d'une crête alvéolaire	D	8
MTE D000888	- Régularisation étendue de la crête alvéolaire (y compris suture)	D	15
MTE D000889	- Régularisation de crête concernant un hémimaxillaire ou de canine à canine	D	30
MTE D000890	- Curetage périapical par trépanation vestibulaire avec ou sans résection apicale (traitement du canal compris)	D	40
	- Exérèse chirurgicale d'un kyste : (une radiographie préopératoire est obligatoire) :		
MTE D000891	* kyste de petit volume par voie alvéolaire élargie	D	15
MTE D000892	* kyste étendu aux apex de deux dents nécessitant une trépanation osseuse	D	30
MTE D000893	* kyste étendu à un segment important du maxillaire	D	50
MTE D000894	* kyste corono-dentaire	D	50
MTE D000895	- Cure d'un kyste par marsupialisation		25

## Article 2 : Chirurgie Pré-prothétique

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE D000896	- Désinsertion musculaire vestibulaire partielle	KC	40
MTE D000897	- Désinsertion musculaire étendue à tout le vestibule	KC	60
MTE D000898	- Désinsertion musculaire du plancher de la bouche avec section des myo-hyoïdiens	KC	80
MTE D000899	- Approfondissement d'un vestibule par greffe cutanée	KC	50

## SECTION III : HYGIENE BUCCO-DENTAIRE ET TRAITEMENT DES PARODONTOPATHIES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE D000900	- Détartrage complet sus et sous gingival (quelque soit le nombre de séances)	D	10
MTE D000901	- Traitement des gingivites : détartrage, curetage et surfaçage radiculaire (quatre séances maximum)	D	25
	- Gingivectomie quelle que soit la technique :		
MTE D000902	* partielle	D	25
MTE D000903	* étendue à une héli arcade ou de canine à canine	D	50

	- Intervention à lambeaux quelle soit la technique avec curetage, surfaçage radulaire et suture :		
MTE D000904	* de une à trois dents	D	50
MTE D000905	* par dent supplémentaire		20
MTE D000906	- Intervention à lambeau et traitement d'une lésion osseuse par comblement et suture	D	150
MTE D000907	- Greffe gingivale libre, quel que soit le nombre de dents intéressées, avec prélèvement du greffon et suture	D	150
MTE D000908	- Hémisection d'une molaire inférieure ou amputation radulaire d'une molaire supérieure avec régularisation	D	35
MTE D000909	- Ligature métallique dans les parodontopathies	D	10
MTE D000910	- Attelle métallique dans les parodontopathies	D	40
MTE D000911	- Prothèse attelle de contention quel que soit le nombre de dents ou de crochets	D	70
MTE D000912	- Analyse occlusale avec examen de laboratoire et modification de l'articulé par meulage sélectif	D	75
MTE D000913	- Frénectomie (excision du frein labial)	D	50

#### SECTION IV : PEDODONTIE -PREVENTION

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE D000914	- Couronne pédodontique préformée	D	30
MTE D000915	- Résine de scellement des puits et fissures (séalents)	D	15
MTE D000916	- Application topique de fluor par gouttière préfabriquée (5 séances maximum) par séance	D	10
MTE D000917	- Application topique de fluor par gouttière thermoformée	D	35
MTE D000918	- Mainteneur d'espace fixe	D	35
MTE D000919	- Appareillage fixe pour blocage d'éruption	D	50
MTE D000920	- Guide d'éruption	D	50
MTE D000921	- Appareil d'interception mobile	D	150

#### SECTION V: ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE D000922	- Examen avec prise d'empreintes diagnostic et durée probable du traitement (radio et photos cotées en sus)	D	20
MTE D000923	- Analyse céphalométrique (en supplément)	D	5
MTE D000924	- Actes de prévention et de traitement :		
MTE D000925	* Traitement préventif par dispositif orthopédique	D	50
MTE D000926	* Rééducation du comportement musculaire neuromusculaire et physiologique par série de 12 séances éventuellement renouvelables	D	8

	chaque séance :		
MTE D000927	* Traitement simple ne dépassant pas 6 mois	D	150
MTE D000928	* Traitement simple ne dépassant pas 12 mois	D	300
	- Traitement des dysmorphoses importantes devant durer plusieurs années jusqu'à la période de contention (maximum 3 années)		
MTE D000929	* première année	D	300
MTE D000930	* deuxième année	D	300
MTE D000931	* troisième année	D	300
	- Contention après traitement orthodontique :		
MTE D000932	* la première année	D	100
MTE D000933	* la deuxième année	D	50
MTE D000934	- Disjonction intermaxillaire rapide pour dysmorphose maxillaire en cas d'insuffisance respiratoire confirmée	D	180
	- Mise en place sur l'arcade d'une dent permanente incluse		
MTE D000935	* une dent	D	150
MTE D000936	* deux dents	D	200
	- Orthopédie des malformations consécutives au bec de lièvre total ou à la division palatine		
MTE D000937	* forfait annuel par année	D	250
MTE D000938	* en période d'attente	D	60

## SECTION VI : PROTHESE DENTAIRE

*Dispositifs médicaux intrabuccaux sur mesure :*

*(Les prothèses adjointes et complètes ne peuvent être remplacées qu'après un délai de 3 ans)*

**Prothèses dentaires adjointes :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Appareillage (appareil compris) :		
MTE D000939	* de 1 à 3 dents	D	50
MTE D000940	* par dent supplémentaire		5
MTE D000941	* appareillage complet haut et bas	D	300
MTE D000942	- Dent prothétique contreplaquée sur plaque base en matière plastique, supplément	D	15
MTE D000943	- Plaque base métallique coulée, supplément		80
MTE D000944	- Dent prothétique contreplaquée ou massive soudée sur plaque base métallique, supplément	D	20
MTE D000945	- Réparation de fracture sur la plaque base en matière plastique	D	15
	- Dents ou crochets ajoutés ou remplacés sur appareil en matière plastique :		

MTE D000946	* premier élément	D	15
MTE D000947	* élément suivant sur l'appareil	D	5
MTE D000948	- Dents ou crochets soudés, ajoutés ou remplacés sur un appareil métallique, par élément	D	20
MTE D000949	- Réparation de fracture de la plaque base métallique, non compris, s'il y a lieu le remontage des dents sur matière plastique	D	20
MTE D000950	- Dents ou crochets remontés sur matière plastique, après réparation de la plaque base métallique par élément	D	5
MTE D000951	- Rebasage	D	25
MTE D000952	- Prothèse avec attachement (par élément)	D	20
MTE D000953	Remplacement de facette ou dent à tube	D	15

Prothèse dentaire conjointe :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTE D000954	- Couronne dentaire et élément de bridge en alliage non précieux	D	50
MTE D000955	- Dent à tenon ne faisant pas intervenir une technique de coulée	D	40
MTE D000956	- Dent à tenon radiculaire faisant intervenir une technique de coulée	D	50
MTE D000957	- Couronne dentaire ajustée ou coulée, entièrement métallique, couronne télescopique	D	50
MTE D000958	- Reconstitution coulée de moignon	D	50

## CHAPITRE VIII PROTHESE RESTAURATRICE MAXILLO-FACIALE

*Dispositifs médicaux intrabuccaux et faciaux sur mesure.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Appareillage par obturateur (prothèse dentaire éventuelle non comprise) :		
MTE P000959	* pour perforation de moins de 1 cm	KC	25
	* pour perte de substance maxillaire ou mandibulaire :		
MTE P000960	** prothèse partielle	KC	40
MTE P000961	** prothèse complète	KC	80
MTE P000962	* pour perte de substance vélopalatine	KC	100
MTE P000963	- Prothèse à étages pour résection élargie du maxillaire supérieur (prothèse dentaire non comprise)	KC	150
MTE P000964	- Chapes de recouvrement (support de prothèse vélopalatine) par élément	KC	25
MTE P000965	- Prothèse de recouvrement pour correction de l'articulé (gouttières)	KC	60
MTE P000966	- Appareillage de contention ou de réduction pré et post-opératoire du maxillaire ou de la	KC	130

	mandibule (résection chirurgicale ou greffe)		
MTE P000967	- Appareillage par mobilisateur du maxillaire inférieur (quel que soit le modèle)	KC	80
MTE P000968	- Appareillage par appui péri crânien	KC	60
	- Appareillage par appareil guide :		
MTE P000969	* sur une arcade	KC	40
MTE P000970	* sur deux arcades	KC	80
MTE P000971	- Appareil de distension des cicatrices vicieuses	KC	80
MTE P000972	- Appareil porte-radium de protection des maxillaires pour radiations ionisantes	KC	80
MTE P000973	- Appareil de redressement nasal avec appui dento-maxillaire ou péri crânien	KC	140
MTE P000974	- Moulage facial	KC	20
MTE P000975	- Prothèse plastique faciale (par exemple, du pavillon de l'oreille ou du nez) ; prise en charge après entente préalable, suivant devis du praticien traitant, avec un maximum de :	KC	250

## TITRE IV ACTES PORTANT SUR LE COU

### CHAPITRE I TISSU CELLULAIRE, MUSCLES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MCU T000976	- Incision et drainage d'un adénophlegmon cervico-facial	KC	20
MCU T000977	- Traitement opératoire du torticolis par ténotomie sous-cutanée	KC	15
MCU T000978	- Traitement opératoire du torticolis par ténotomie sous-cutanée suivi de la confection d'un appareil plâtré	KC	40
MCU T000979	- Scalénotomie	KC	40
MCU T000980	- Ablation de fistules et gros kystes congénitaux	KC	80

### CHAPITRE II LARYNX

Actes de diagnostic et chirurgicaux.

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MCU L000981	- Etude isolée de la mobilité pharyngo-laryngée lors de la phonation, quelle que soit la technique utilisée et le nombre d'épreuves aux fibres optiques effectuées	KE	10
MCU L000982	- Laryngoscopie directe en suspension, avec biopsie(s) éventuelle(s), sous anesthésie générale	KE	20
MCU L000983	- Epluchage du larynx sous laryngoscopie en suspension	KE	40
MCU L000984	- Nasofibrolaryngoscopie aux optiques	KE	15
MCU L000985	- Supplément pour biopsie(s) éventuelle(s)	KE	5

MCU L000986	- Panendoscopie des voies aérodigestives supérieures effectuée en salle d'opération, pour le bilan d'une lésion néoplasique, comprenant l'étude du larynx dans ses trois étages, l'étude de la trachée et de l'oesophage jusqu'au cardia et éventuellement l'étude des sinus avec biopsie éventuelle	KE	50
MCU L000987	- Dilatation laryngée, par séance	KE	10
MCU L000988	- Cryothérapie ou laser des papillomes endolaryngés	KE	10
MCU L000989	- Ouverture d'une collection endo ou péri-laryngée par les voies naturelles	KC	20
MCU L000990	- Ablation d'un polype du larynx par les voies naturelles	KC	40
MCU L000991	- Extraction d'un corps étranger de l'hypopharynx ou du larynx	KC	20
MCU L000992	- Tubage du larynx pour obstruction laryngée	KC	40
MCU L000993	- Traitement chirurgical par voie externe des sténoses laryngo-trachéales et des paralysies laryngées.	KC	100
MCU L000994	- Cordotomie	KC	60
MCU L000995	- Laryngectomie partielle (CHEP, CHP, Tucker, sus glottique)	KC	100
MCU L000996	- Laryngectomie totale ou sus-glottique	KC	150
MCU L000997	Pharyngo-laryngectomie partielle avec curage ganglionnaire bilatéral	KC	200
MCU L000998	- Pharyngo-laryngectomie totale avec curage ganglionnaire bilatéral	KC	250

### CHAPITRE III CORPS THYROÏDE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MCU C000999	- Hémithyroïdectomie partielle	KC	60
MCU C001000	- Hémithyroïdectomie totale	KC	80
MCU C001001	- Thyroïdectomie totale	KC	120
MCU C001002	- Thyroïdectomie totale avec évidement ganglionnaire	KC	150
MCU C001003	- Parathyroïdectomie unilatérale	KC	100
MCU C001004	- Cytoponction thyroïdienne	KC	10

### CHAPITRE IV TRACHÉE – ŒSOPHAGE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MCU T001005	- Sclérose de varices œsophagiennes	KC	50
MCU T001006	- Oesophagotomie, oesophagostomie, traitement chirurgical d'une fistule œsophagienne	KC	80
MCU T001007	- Dilatation œsophagienne, maximum 4 séances en six mois, par séance	KE	50
MCU T001008	- Prothèse endo-œsophagienne sous contrôle endoscopique	KC	80
MCU T001009	- Diverticulectomie Cervicale ou thoracique	KC	100



MCU T001010	- Déconnexion azygopectorale (Schigura)	KC	100
MCU T001011	- Traitement d'une plaie de l'oesophage	KC	120
MCU T001012	- Résection segmentaire ou totale de l'oesophage avec rétablissement immédiat de la continuité, oesophagoplastie intra ou extra-thoracique en un ou plusieurs temps	KC	250
MCU T001013	- Oesophagectomie sans rétablissement de la continuité	KC	150
MCU T001014	- Oesophagectomie partielle avec anastomose oesogastrique ou oeso-jéjunale intrathoracique	KC	150
MCU T001015	- Oesophagoplastie gastrique ou colique isolée	KC	250
MCU T001016	- Enucléation d'une tumeur bénigne de l'oesophage	KC	200
MCU T001017	- Cure de reflux gastro-oesophagien ou méga oesophage	KC	200
MCU T001018	- Chirurgie itérative du RGO (résection exclue) par nouveau système anti-reflux en D.O. T.	KC	200
MCU T001019	- Intubation trachéale isolée en dehors d'une intervention chirurgicale	KE	10
MCU T001020	- Intubation trachéo-bronchique sélective pour une intervention chirurgicale endo-thoracique, en supplément	KE	20
MCU T001021	- Trachéotomie, trachéostomie, traitement chirurgical d'une plaie de la trachée	KC	50
MCU T001022	- Ponction transtrachéale	KC	50
MCU T001023	- Dilatation pour sténose trachéale	KC	60
MCU T001024	- Dilatation trachéale par séance	KC	10
MCU T001025	- Prothèse trachéale ou bronchique ou trachéobronchique (pose ou ablation de prothèse)	KC	90
MCU T001026	- Traitement chirurgical d'une anomalie anatomique (hernie hiatale) ou fonctionnelle (méga-oesophage) de la jonction oesogastrique	KC	180
MCU T001027	- Fistulisation dirigée pour perforation oesophagienne	KC	150
MCU T001028	- Reprise anastomose oeso-colique ou oesogastrique cervicale après plastie oesophagienne (sténose traitée par résection-anastomose)	KC	120
MCU T001029	- Correction par voie abdominale d'une anomalie de la plastie (siphon, ulcère anastomotique sur anastomose colo-gastrique)	KC	200
MCU T001030	- Cure chirurgicale d'une atrésie de l'oesophage	KC	250
MCU T001031	- Traitement des malformations congénitales de l'oesophage autre que l'atrésie	KC	150

## TITRE V ACTES PORTANT SUR LE RACHIS OU LA MOELLE EPINIERE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRM 0001032	- Discographie d'un disque	KE	20
MRM 0001033	- Réduction d'une scoliose par manoeuvre orthopédique (appareil plâtré compris), chaque séance	KC	40
	<b>- Abord des lésions rachidiennes par voie postérieure :</b>		
MRM 0001034	* Sans greffon ni ostéosynthèse	KC	120
MRM 0001035	* Avec greffon ou ostéosynthèse ou les deux, y compris le prélèvement du greffon	KC	150
	<b>- Abord des lésions rachidiennes par voie antérieure ou antérolatérale :</b>		
MRM 0001036	* sans greffon ni ostéosynthèse	KC	150
MRM 0001037	* avec greffon ou ostéosynthèse ou les deux, y compris le prélèvement du greffon	KC	200
	<b>- Traitement chirurgical d'une scoliose ou d'une cyphose avec réduction et fixation, y compris le prélèvement éventuel du greffon :</b>		
MRM 0001038	* sans ostéosynthèse	KC	200
MRM 0001039	* avec ostéosynthèse	KC	250
MRM 0001040	- Traitement d'une scoliose et/ou d'une cyphose, avec réduction, fixation et ostéosynthèse, portant sur au moins cinq niveaux vertébraux, y compris le prélèvement éventuel du greffon.	KC	300
MRM 0001041	- Traitement chirurgical complet du spondylolisthesis (comprenant au minimum la résection de l'arc postérieur, la réduction, l'ostéosynthèse et la fusion intersomatique), y compris la prise de greffon, la laminectomie éventuelle et la libération des racines	KC	250
MRM 0001042	- Opérations itératives pour lésions intrarachidiennes, en supplément	KC	30
MRM 0001043	- Ponction biopsie vertébrale	KE	20
MRM 0001044	- Extraction d'un corps étranger intrarachidien	KC	120
MRM 0001045	- Ablation isolée du coccyx	KC	30
MRM 0001046	- Kystes et fistules sacro-coccygiens	KC	60
MRM 0001047	- Injection épidurale	KE	8

### Lésions vasculaires de la moelle :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRM 0001048	- Traitement d'une malformation artério-veineuse médullaire	KC	400
MRM 0001049	- Evacuation d'un hématome intrarachidien	KC	150

Traumatisme Vertébro-médullaire :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRM 0001050	- Mise en place d'une traction cervicale (étrier, halo)	KC	40
MRM 0001051	- Réduction non sanglante d'une luxation vertébrale	KC	60
MRM 0001052	- Ostéosynthèse vertébrale par plaques, tiges ou crochets		150

Lésions expansives rachidiennes et intrarachidiennes :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRM 0001053	- Ablation d'une tumeur intradurale, extramédullaire,		180
MRM 0001054	- Ablation d'une lésion expansive géante de la queue de cheval		400
MRM 0001055	- Corporectomie vertébrale avec reconstruction		250
MRM 0001056	- Exérèse d'une lésion expansive épidurale (plus ou moins vertébrale)		150
MRM 0001057	- Exérèse d'une lésion intramédullaire (inférieure ou égale à quatre métamères)		300
MRM 0001058	- Exérèse d'une lésion intramédullaire (supérieure à quatre métamères)		450
MRM 0001059	- Exérèse d'une lésion expansive en sablier		250
MRM 0001060	- Tumeur extra durale		200
MRM 0001061	- Tumeur sous durale		150

Lésions disco-vertébrales dégénératives (quel que soit le nombre d'étages contigus traités) :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>- Canal cervical Etroit :</b>		
MRM 0001062	* laminectomie de moins de 4 étages	KC	150
MRM 0001063	* laminectomie de plus de 4 étages	KC	180
MRM 0001064	* supplément pour pose d'un greffon osseux et/ou ostéosynthèse (y compris prélèvement)	KC	50
MRM 0001065	* traitement par laminoplastie quelle que soit la méthode	KC	250
MRM 0001066	- Discopathie ostéophytique antérieure (par voie antérieure)	KC	150
	<b>- Hernie discale cervicale :</b>		
MRM 0001067	* abord antérieur	KC	150
MRM 0001068	* greffe en supplément (y compris le prélèvement, quel que soit le nombre d'étages)	KC	50
	<b>- Canal lombaire étroit :</b>		
MRM 0001069	* laminectomie de moins de 3 étages	KC	120
MRM 0001070	* laminectomie de plus de 3 étages	KC	150
MRM 0001071	* avec en supplément pose d'un greffon osseux et/ou	KC	50

	ostéosynthèse (y compris prélèvement)		
	<b>- Hernie discale lombaire :</b>		
MRM 0001072	* traitement chirurgical	KC	120
MRM 0001073	* chimio-nucléolyse percutanée	KC	40
	<b>- Hernie discale dorsale :</b>		
MRM 0001074	* voie postérieure ou postéro-latérale	KC	150
MRM 0001075	* voie antérieure ou antéro-latérale (quel que soit le nombre d'étages contigus traités)	KC	200
MRM 0001076	* avec greffe en supplément (y compris le prélèvement)	KC	50

#### Malformations vertébro-médullaires :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRM 0001077	- Dérivation kysto-péritonéale ou kysto-sous-arachnoïdienne	KC	150
	- Anomalies de la charnière occipito-cervicale :		
MRM 0001078	* Voie postérieure	KC	200
MRM 0001079	* Voie transorale	KC	300
MRM 0001080	- Spina avec Tumeur et /ou moelle attachée	KC	200
MRM 0001081	- Diastématomyélie	KC	250

#### Traitement de la douleur ou de la spasticité :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRM 0001082	- Traitement de la douleur ou de la spasticité par drézotomie	KC	300

## TITRE VI ACTES PORTANT SUR LE THORAX

### CHAPITRE I SEIN

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTH S001083	- Galactographie	KE	15
MTH S001084	- Drainage d'un abcès profond du sein	KC	20
MTH S001085	- Plastie d'un sein pour hypertrophie	KC	100
MTH S001086	- Ablation d'une tumeur bénigne du sein	KC	30
MTH S001087	- Ablation de tumeurs bénignes multiples du sein	KC	50
MTH S001088	- Mastectomie partielle ou totale	KC	50
MTH S001089	- Mastectomie avec curage ganglionnaire axillaire		100
MTH S001090	- Mastectomie avec curage ganglionnaire axillaire + curage mammaire interne	KC	130
MTH S001091	- Mastectomie avec curage ganglionnaire axillaire + curage mammaire interne + curage sus-claviculaire	KC	160

MTH S001092	- Reconstitution du sein avec lambeau musculocutané du grand droit de l'abdomen y compris la lipectomie éventuelle de la paroi abdominale et de la réparation musculo-aponévrotique		200
MTH S001093	- Reconstruction du sein avec lambeau musculocutané du grand dorsal	KC	150
MTH S001094	- Reconstruction de la plaque aréolo-mamelonnaire	KC	60
MTH S001095	- Traitement chirurgical de l'ombilication du mamelon	KC	30
MTH S001096	- Remodelage du sein controlatéral		100
MTH S001097	- Pose d'un repère pour micro-calcification(s), détectée(s) par mammographie incluant l'hameçon	KC	20
MTH S001098	- Mise en place d'une prothèse mammaire (après mastectomie ou agénésie mammaire) ou remplacement d'une prothèse mammaire dont l'ablation est liée à un état pathologique. ( <i>Le remplacement inclut, par définition, l'ablation d'une ancienne prothèse</i> ).	KC	60
MTH S001099	- Ablation liée à un état pathologique d'une prothèse mammaire, sans remplacement	KC	45

## CHAPITRE II **PAROI THORACIQUE**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTH P001100	- Extirpation d'un abcès froid thoracique avec ou sans résection d'une côte	KC	60
MTH P001101	- Traitement en un ou plusieurs temps des anomalies régionales de la paroi thoracique (type en carène ou en entonnoir, etc..)	KC	180
MTH P001102	- Traitement par procédés non sanglants des traumatismes fermés graves du thorax, à l'exclusion des actes de réanimation et d'assistance respiratoire	KC	40
MTH P001103	- Résection totale ou partielle d'une côte (sauf la première)	KC	30
MTH P001104	- Résection totale ou partielle de la première côte	KC	60
MTH P001105	- Pleurectomie, pariéctomie, thoracoplastie, plasties pour réfection pariétale, chaque temps	KC	100
MTH P001106	- Myoplastie étendue avec mobilisations musculaires multiples	KC	180
MTH P001107	- Création d'une cavité pariétale pour pneumothorax ou plombage	KC	100
MTH P001108	- Drainage thoracique	KC	30

Article 1: Explorations fonctionnelles respiratoires

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTH P001109	- Spirographie complète avec mesure du volume résiduel et du volume de fermeture	KE	30
MTH P001110	- Spirographie complète sans mesure du volume résiduel	KE	20
MTH P001111	- Pléthysmographie : mesure des volumes et débits pulmonaires, des resistances et de la conductance bronchique	KE	40
MTH P001112	- Pléthysmographie : mesure de la compliance thoraco-pulmonaire	KE	30
MTH P001113	- Tests de bronchodilatation ou de réversibilité	KE	30
MTH P001114	- Test de provocation bronchique non spécifique à la métacholine	KE	40
MTH P001115	Test de provocation bronchique par l'exercice en respirant l'air sec avec oxymétrie de pouls		20
MTH P001116	- Mesure de la consommation maximale d'oxygène lors du test à l'exercice incrémentiel	KE	70
MTH P001117	- Test de marche de 6 minutes	KE	40
MTH P001118	- Mesure de la force musculaire par dynamométrie isocinétique	KE	70
MTH P001119	- Capacité de transfert du CO en apnée ou en état stable	KE	20
MTH P001120	- Monitoring du VEMS et du DEP (one-flow)	KE	60
MTH P001121	- Pression d'occlusion, PIMAX, PEMAX	KE	40
MTH P001122	- Pression transdiaphragmatique	KE	40
MTH P001123	- Stimulation magnétique du diaphragme	KE	25
MTH P001124	- Rhinomanométrie	KE	40
MTH P001125	- Test de provocation nasale par allergènes spécifiques	KE	30
MTH P001126	- Efficacité de la pression positive nasale sur les échanges gazeux (saturation)	KE	30
MTH P001127	- La pression négative expiratoire (Nep)	KE	40
MTH P001128	- Mesure de la ventilation alvéolaire et étude des échanges pulmonaires par prélèvement simultané du gaz expiré et de sang artériel (prélèvement et dosages compris)	KE	40
MTH P001129	- Adaptation à l'oxygénothérapie dans le cadre d'une insuffisance respiratoire chronique grave pour malade hospitalisé : mise en route et surveillance au cours des vingt-quatre premières heures, avec un minimum de deux mesures de l'oxymétrie et de la capnimétrie du sang artériel (ponctions et dosages compris)	KE	30
MTH P001130	- Etude de la mécanique ventilatoire par Barographie œophageenne comportant l'établissement de courbes volume - pression, avec étude des propriétés statiques du poumon, mesure de la	KE	30

	compliance dynamique et du travail ventilatoire		
MTH P001131	- Pleurocathéter	KC	25
MTH P001132	- Thoracoscopie à but diagnostique ou thérapeutique	KC	50
MTH P001133	- Fibroscopie	KE	30
MTH P001134	- Fibroscopie avec aspiration et ou brossage et ou biopsies bronchiques	KE	40
MTH P001135	- Cryothérapie trachéobronchique	KE	100
MTH P001136	- Thermocoagulation trachéobronchique	KE	100
MTH P001137	- Echoendoscopie trachéobronchique	KE	60
MTH P001138	- Bronchographie de contraste unilatérale	KE	50
MTH P001139	- Lavage bronchoalvéolaire	KE	55
MTH P001140	- Mise en route d'une ventilation non invasive au masque	KE	20
MTH P001141	- Mise en route d'une CPAP ou surveillance	KE	20

## Article 2 : Interventions chirurgicales

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTH P001142	- Décortication pleurale	KC	150
MTH P001143	- Ablation d'un segment ou d'un poumon	KC	150
MTH P001144	- Ablation d'un ou plusieurs lobes ou de plusieurs segments dans des lobes différents	KC	180
MTH P001145	- Traitement en un temps par une seule voie d'abord de lésions dans les deux poumons	KC	200
MTH P001146	- Traitement par exérèse simultanée de lésions septiques pulmonaires et pleurales avec décortication	KC	250
MTH P001147	- Pneumectomie élargie pour cancer avec curage ganglionnaire médiastinal	KC	250
MTH P001148	- Création, insufflation ou exsufflation de pneumothorax	KC	10
MTH P001149	- Ponction de la plèvre à but diagnostique ou thérapeutique	KE	5
MTH P001150	- Pleuroscopie à but diagnostique ou thérapeutique	KC	40
MTH P001151	- Symphyse provoquée (y compris la pleuroscopie et suites opératoires)	KC	40
MTH P001152	- Ponction évacuatrice de la plèvre (avec ou sans lavage)	KE	12
MTH P001153	- Ponction biopsie de la plèvre avec évacuation pleurale	KE	15
MTH P001154	- Aspiration ou drainage endocavitaire	KE	20
MTH P001155	- Pleurotomie simple	KC	20
MTH P001156	- Pleurotomie avec résection costale	KC	30
MTH P001157	- Pneumotomie, spéléotomie, en un ou plusieurs temps	KC	100
MTH P001158	- Thoracotomie (exploratrice)	KC	100
MTH P001159	- Thoracolaparotomie (exploratrice)		120
MTH P001160	- Traitement par thoracotomie des lésions pariétales et pulmonaires	KC	150

	dans les traumatismes graves du thorax		
MTH P001161	- Lobectomie élargie pour cancer avec curage ganglionnaire médiastinal	KC	250
MTH P001162	- Exérèse de malformations congénitales	KC	150
MTH P001163	- Exérèse de kyste hydatique par thoracotomie	KC	150

#### CHAPITRE IV **MEDIASTIN**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTH M001164	- Pneumomédiastin (clichés radiographiques non compris)	KC	30
MTH M001165	- Médiastinoscopie ou oesophagoscopie ou oesofibroscopie ou bronchoscopie par acte	KE	30
MTH M001166	- Médiastinoscopie ou oesophagoscopie ou oesofibroscopie ou bronchoscopie par acte avec biopsie	KE	40
MTH M001167	- Bronchoscopies itératives, bronchoaspiration dans un but thérapeutique	KE	20
MTH M001168	- Injection intra-bronchique dans un but diagnostic ou thérapeutique, anesthésie comprise	KE	20
MTH M001169	- Extraction d'un corps étranger oesophagien, trachéal ou bronchique	KC	80
MTH M001170	- Cautérisation au laser par voie endoscopique	KE	100
MTH M001171	- Traitement chirurgical des lésions médiastinales	KC	150
MTH M001172	- Résection de l'innervation pulmonaire, cardiaque ou péri vasculaire	KC	120
MTH M001173	- Réparation par suture, anastomose, plastie ou greffe d'une bronche ou de la trachée	KC	200
MTH M001174	- Résection anastomose de la trachée avec mobilisation de la masse viscérale-endo-thoracique.	KC	250
MTH M001175	- Chirurgie des lésions de l'oesophage thoracique sans suppression de la continuité	KC	
	- Toutes sections, sutures, anastomoses portant sur les gros vaisseaux intrathoraciques pour lésions acquises ou congénitales :		
MTH M001176	* sans greffe	KC	150
MTH M001177	* avec greffe	KC	250
MTH M001178	- Traitement de hernie ou éventration diaphragmatique par voie thoracique ou thoraco-abdominale (Paletot ou plaque)	KC	300



Article 1 : Explorations fonctionnelles

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTH C001179	- Electrocardiogramme comportant 12 dérivations	KE	6
MTH C001180	- Electrocardiogramme comportant 12 dérivations pratiqué au domicile du malade	KE	12
MTH C001181	- Epreuve d'effort sous ECG	KE	40
MTH C001182	- Enregistrement continu de l'électrocardiogramme selon la méthode de Holter	KE	60
MTH C001183	- Le Supplément pour doppler pulsé en cas d'enregistrement continu de l'électrocardiogramme selon la méthode de Holter	KE	10
MTH C001184	- Holter tensionnel	KE	60
MTH C001185	- Enregistrement d'un phonomécanogramme comportant une dérivation électrocardiographique, l'enregistrement d'au moins cinq foyers, l'enregistrement des courbes mécano - graphiques	KE	15
MTH C001186	- Supplément pour épreuves pharmacodynamiques au cours d'un enregistrement d'un phonomécanogramme comportant une dérivation électrocardiographique, l'enregistrement d'au moins cinq foyers, l'enregistrement des courbes mécanographiques	KE	15
MTH C001187	- Acte de surveillance d'un malade porteur d'un stimulateur cardiaque interne, comportant la prise des divers enregistrements électromagnétiques, étude oscilloscopique et électronique des impulsions délivrées par le stimulateur	KE	25
	<b>- Vélocimétrie ultrasonique sur les vaisseaux périphériques :</b>		
MTH C001188	* Artères cervico-encéphaliques avec au moins l'enregistrement des carotides, sous clavières, vertébrales et ophtalmiques	KE	30
MTH C001189	* Artères des deux membres inférieurs ou des deux membres supérieurs	KE	20
MTH C001190	* Veines des deux membres supérieurs ou de deux membres inférieurs	KE	20
MTH C001191	- Pose d'un cathéter endocavitaire pour entraînement électrosystolique	KE	50
MTH C001192	- Pose d'un micro-cathéter endocavitaire pour prise de pression dans les cavités droites	KE	20
	<b>- Cathétérisme du coeur droit :</b>		
MTH C001193	* Avec enregistrement des pressions	KE	100
MTH C001194	* Avec enregistrement des pressions et du son (en supplément)	KE	20
	<b>- Cathétérisme du coeur gauche par voie artérielle périphérique :</b>		
MTH C001195	* Avec enregistrement des pressions	KE	100

MTH C001196	* Avec enregistrement du son en supplément	KE	20
MTH C001197	- Cathétérisme des coeurs droit et gauche au cours d'une même séance		150
MTH C001198	- Angioplastie endoluminale ou valvulaire	KE	200
MTH C001199	- Manoeuvre thérapeutique intracardiaque par cathétérisme (Exp. opération endocavitaire Rashkind)	KE	150
MTH C001200	- Choc électrique par défibrillateur (quelque soit le nombre au cours de 24 heures)	KE	30
MTH C001201	- Séance de réhabilitation des cardiaques en milieu spécialisé par séance en groupe, par malade	KE	10
MTH C001202	- Mesure de la pression veineuse périphérique	KC	8
MTH C001203	- Pléthysmo-vasculaire	KC	40
MTH C001204	- Capillaroscopie	KE	40

### Article 2 : Interventions sur le coeur et le péricarde

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTH C001205	- Ponction du péricarde	KE	15
MTH C001206	- Suture d'une ou plusieurs plaies du coeur ou du péricarde	KC	200
MTH C001207	- Péricardectomie	KC	250
MTH C001208	- Mise en place d'un stimulateur électrosystolique avec électrode épicaudique ou endocavitaire	KC	150
MTH C001209	- Changement de boîtier d'un stimulateur électrosystolique	KC	50

### Article 3 : Interventions nécessitant une circulation extracorporelle

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MTH C001210	- Mise en place de la circulation extracorporelle avec canulations, en supplément de l'acte thérapeutique	KE	150
MTH C001211	- Intervention portant sur un seul orifice, une seule cavité ou une seule artère coronaire	KC	200
MTH C001212	- Pour une deuxième lésion, en supplément	KC	100
MTH C001213	- Pour une troisième lésion, en supplément (par dérogation aux dispositions générales)	KC	100
MTH C001214	- Supplément pour renforcement de l'équipe chirurgicale par un second chirurgien	KC	150

## TITRE VII ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN

### CHAPITRE I ACTES DE DIAGNOSTIC

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAB D001215	- Réalisation d'un pneumopéritoine non suivi de laparoscopie	KC	10
MAB D001216	- Réalisation d'un rétro pneumopéritoine	KC	15
	<b>Laparoscopie :</b>		
MAB D001217	* simple	KC	30
MAB D001218	* avec biopsie	KC	40
MAB D001219	- Injection isolée pour spléno-portographie, portographie directe ou phlébographie sus-hépatique, avec ou sans manométrie	KE	30
MAB D001220	- Injection isolée d'un produit de contraste dans un viscère ou dans un vaisseau du système porte, ou dans un vaisseau sus-hépatique, avec ou sans manométrie	KE	30
MAB D001221	- Injection isolée d'un produit de contraste dans un viscère ou dans un vaisseau du système porte, ou dans un vaisseau sus-hépatique, avec ou sans manométrie par Cathétérisme de la veine ombilicale	KE	30
	<b>Explorations Fonctionnelles digestives :</b>		
MAB D001222	* PHmétrie oesophagienne de 24 H (non cumulable avec manométrie oesophagienne)	KE	45
MAB D001223	* Manométrie digestive	KE	35
MAB D001224	* Compliance ano-rectale	KE	30
MAB D001225	* Biofeedback ano-rectal sous contrôle manométrique	KE	30
MAB D001226	* Breath Test à l'Urée C13 pour Hélicobacter pylori	KE	30

### CHAPITRE II PAROI ABDOMINALE, GRANDE CAVITE PERITONEALE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAB P001227	- Ponction de l'abdomen	KE	10
MAB P001228	- Traitement chirurgical simple des hernies et des éventrations	KC	50
MAB P001229	- Traitement chirurgical des hernies, avec perte de substance de la paroi abdominale, avec ou sans plastie	KC	80
	- Traitement chirurgical des hernies ou éventrations étranglées :		
MAB P001230	* sans résection intestinale	KC	60
MAB P001231	* avec résection de l'intestin ou de tout autre viscère	KC	100
MAB P001232	- Eviscération		80
MAB P001233	- Traitement chirurgical d'une ou plusieurs collections intra ou rétropéritonéales	KC	80
MAB P001234	- Lipectomie antérieure ( <i>Cette cotation n'est pas cumulable avec les</i>	KC	80

	<i>cotations ci-dessus relatives au traitement chirurgical des hernies et des éventrations).</i>		
MAB P001235	Lipectomie totale circulaire ( <i>Cette cotation n'est pas cumulable avec les cotations ci-dessus relatives au traitement chirurgical des hernies et des éventrations).</i>	KC	100
	Laparotomie : <i>La laparotomie ne peut être cotée que si elle n'entraîne pas un geste sur des lésions viscérales justifiant une cotation plus importante ; dans ce cas, seule cette dernière intervention entraîne la cotation.</i>		
MAB P001236	* Exploratrice évacuatrice	KC	50
MAB P001237	* D'urgence pour hémorragie, occlusion, torsion, plaie ou contusion, perforation (autre que celle de l'appendice) etc..	KC	80
MAB P001238	- Ouverture d'une collection cloisonnée ou non intra ou rétro - péritonéale ( <i>si cet acte est effectué au cours d'une intervention, il est couvert par le coefficient global de cette intervention).</i>	KC	60
MAB P001239	- Dérivation péritonéo-veineuse (Méthode de Le Vein) dans le traitement d'une ascite	KC	150
MAB P001240	- Lavage gastrique	KE	10
MAB P001241	- Tubages gastriques et duodénaux pour étude biologique	KE	20
MAB P001242	- Fibroscopie oeso-gastro-duodénale	KE	30
MAB P001243	- Fibroscopie oeso-gastro-jéjunale avec biopsie	KE	40
MAB P001244	- Fibroscopie avec polypectomie	KE	50
MAB P001245	- Cautérisation au laser par voie endoscopique	KE	100
MAB P001246	- Biopsie du grêle (y compris le contrôle radioscopique)	KE	50
MAB P001247	- Transit du grêle par intubation	KE	40
MAB P001248	- Changement de sonde à demeure (type gastrostomie)	KE	5
MAB P001249	- Traitement d'une perforation d'ulcère gastro-duodénal par aspiration continue, par jour (maximum trois jours)	KE	15
MAB P001250	Aspiration continue et rééquilibration hydro électrolytique concomitante pour occlusion intestinale, par jour. <i>Cet acte effectué au cours ou à la suite d'une intervention est couvert par le coefficient global de cette intervention</i>	KE	10
MAB P001251	- Ponction évacuatrice d'ascite	KE	10
MAB P001252	- Cathétérisme de la veine ombilicale	KE	50

## Dialyse péritonéale :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAB P001253	- Pose d'un cathéter permanent pour dialyse péritonéale	KC	30
MAB P001254	- Séance de dialyse péritonéale pour insuffisance rénale aigue (y compris la pose et le changement de cathéter)	KE	50

## CHAPITRE III ESTOMAC ET INTESTIN

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAB E001255	- Traitement chirurgical des ulcères gastro-duodénaux ou d'autres lésions de l'estomac par gastrectomie des deux tiers , ou par vagotomie accompagnée de pyloroplastie, de gastro - entérostomie ou d'anrectomie	KC	150
	<b>- Chirurgie itérative de l'Ulcère :</b>		
MAB E001256	* Vagotomie complémentaire isolée (thorax, laparotomie, coelio)	KC	100
MAB E001257	* Dégastragastrectomie par DOT ou changement montage pean finistères	KC	200
MAB E001258	- Stomie ( gastrostomie, jéjunostomie)	KC	80
MAB E001259	- Fermeture de Stomie	KC	80
MAB E001260	- Gastrectomie totale	KC	200
MAB E001261	- Gastrectomie élargie avec splénectomie ou pancréatectomie partielle	KC	250
MAB E001262	- Traitement chirurgical des fistules cutanées des viscères creux	KC	100
MAB E001263	- Toute anastomose entre deux viscères ou deux segments de viscères digestifs (acte isolé)	KC	100
MAB E001264	- Traitement de la sténose hypertrophique du pylore	KC	80
MAB E001265	- Résection segmentaire du grêle	KC	100
MAB E001266	- Laparotomie pour syndrome occlusif ou péritonéal du nouveau-né (y compris le traitement des lésions viscérales éventuelles)	KC	150
MAB E001267	- Section de bride par laparotomie	KC	80
MAB E001268	- Entérolyse	KC	100
MAB E001269	- Traitement de l'invagination intestinale par lavement baryté (sous contrôle radiographique, toute surveillance comprise, avec clichés)	KE	30
MAB E001270	- Traitement chirurgical de l'invagination + Appendicectomie		80
MAB E001271	- Traitement chirurgical de l'invagination + Résection intestinale		100
MAB E001272	Ablation de l'appendice à ciel ouvert ou par voie coelioscopique		50
	Appendicectomie avec péritonite, plastron, abcès <i>N.B./ : L'ablation de l'appendice effectuée au cours d'une intervention et à la faveur d'une</i>		
MAB E001273	<i>incision pratiquée pour une affection autre que l'appendice ne peut</i>	KC	80

	<i>donner lieu à honoraires. Elle n'est cotée que si elle nécessite une laparotomie particulière.</i>		
MAB E001274	- Ablation du diverticule de Meckel	KC	60
MAB E001275	- Colectomie segmentaire avec ou sans rétablissement immédiat de la continuité (stomie incluse)	KC	120
MAB E001276	- Hémicolectomie avec ou sans rétablissement immédiat de la continuité (stomie incluse)	KC	150
MAB E001277	- Colectomie totale (avec stomie)	KC	250
MAB E001278	- Colectomie totale avec rétablissement de la continuité (anastomose iléo rectale)	KC	300
	<b>Traitement des malformations congénitales de l'estomac et du duodénum :</b>		
MAB E001279	* Résection de duplication gastrique par laparotomie	KC	150
MAB E001280	* Résection de duplication gastroduodénale sans dérivation de la voie biliaire principale, par laparotomie	KC	200
MAB E001281	* Résection de duplication gastroduodénale avec dérivation de la voie biliaire principale, par laparotomie	KC	250
	<b>Traitement des affections congénitales de l'intestin grêle :</b>		
MAB E001282	* Désobstruction de l'intestin grêle par lavement intestinal pour iléus méconial, avec contrôle radiologique	KE	40
MAB E001283	* Exérèse de duplication de l'intestin grêle avec ou sans résection intestinale, par laparotomie	KC	120
MAB E001284	* Résection segmentaire d'une atrésie unique ou étagée de l'intestin grêle avec rétablissement de la continuité par laparotomie	KC	150
MAB E001285	* Détorsion intestinale ou section de bride péritoniale pour vice de rotation de l'anse intestinale primitive, par laparotomie ou par coelioscopie " avec ou sans appendicectomie "	KC	120
MAB E001286	<b>Traitement des malformations congénitales du côlon :</b> - résection du colon pour malformation congénitale avec rétablissement de la continuité, par laparotomie - résection d'atrésie ou de sténose congénitale du côlon avec rétablissement de la continuité - exérèse de duplication du côlon avec rétablissement de la continuité.	KC	150

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAB F001287	- Ponction en vue d'une splénoportographie	KE	40
MAB F001288	- Cholangiographie trans-hépatique (CTH)	KE	60
MAB F001289	- Cholangio-pancréatographie rétrograde par voie endoscopique (CPRE)	KE	90
MAB F001230	- CPRE avec sphinctérotomie	KE	100
	- Endoprothèses digestives biliaires ou pancréatiques :		
MAB F001231	* par CTH	KC	120
MAB F001232	* par CPRE	KC	150
MAB F001233	- Cholécystectomie par laparotomie ou par coelioscopie, y compris l'ensemble des gestes exploratoires associés pratiqués par le chirurgien	KC	100
MAB F001234	- Cholécystectomie terminée par :		
MAB F001235	* Un drainage biliaire externe	KC	150
MAB F001236	* Une anastomose cholédoco-duodénale ou jejunaie	KC	200
MAB F001237	- Reconstitution de la voie biliaire principale après interruption de sa continuité	KC	200
MAB F001238	- Anastomose bilio-digestive sur un canal biliaire hilaire ou intra hépatique y compris les anastomoses viscérales complémentaires	KC	250
MAB F001239	- Chirurgie transduodénale de la papille et de l'ampoule de water	KC	100
MAB F001240	- Drainage d'un abcès du foie	KC	60
MAB F001241	- Traitement par laparotomie de kyste hydatique du foie	KC	100
MAB F001242	- Traitement par laparotomie des kystes hydatiques multiples du foie	KC	150
MAB F001243	- Traitement de kyste hydatique du foie ouvert dans les voies biliaires (geste sur le cholédoque)	KC	180
MAB F001244	- Traitement des lésions étendues, complexes ou multiples du foie nécessitant une thoracophréno laparotomie	KC	200
MAB F001245	- Résection segmentaire du foie	KC	120
MAB F001246	- Hépatectomie réglée	KC	250
MAB F001247	- Traitement des lésions localisées, enkystées ou fistulisées du pancréas	KC	150
MAB F001248	- Majoration pour injection peropératoire dans les canaux excréteurs d'un produit de contraste pour prise de clichés avec ou sans manométrie	KC	20
MAB F001249	- Injection post-opératoire dans les canaux excréteurs d'un produit de contraste pour prise de clichés avec manométrie	KE	10
MAB F001250	- Toute anastomose chirurgicale entre le système porte et le	KC	250

	système cave (y compris l'injection pour la splénoportographie et la prise de pression pendant l'intervention)		
MAB F001251	- Traitement d'un traumatisme grave du foie par TIL résection hépatique	KC	200
MAB F001252	- Transplantation hépatique	KC	400
MAB F001253	- Dérivation antalgique du plexus coeliaque	KC	150
MAB F001254	- Spléno-pancréatectomie plus ou moins élargie	KC	200
MAB F001255	- Duodéno-pancréatectomie (y compris les anastomoses viscérales nécessaires)	KC	300
MAB F001256	- Pancréatectomie médiane	KC	250
MAB F001257	- Pancréatectomie totale	KC	300
MAB F001258	- Anastomose kysto-gastrique ou kysto-jéjunale ou wirsungo-jéjunale	KC	200
MAB F001259	- Traitement d'une pancréatite nécrosante par déquestrectomie	KC	250

## CHAPITRE V RATE, SURRENALES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAB R001260	- Ponction biopsie de la rate	KC	10
MAB R001261	- Traitement chirurgical des lésions de la rate	KC	100
MAB R001262	- Surrénalectomie avec ou sans résection nerveuse avec ou sans décapsulation rénale, en dehors de la néphrectomie	KC	150
MAB R001263	- Splénectomie totale	KC	120
MAB R001264	- Splénectomie partielle	KC	150

## CHAPITRE VI RECTUM ET ANUS

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAB R001265	- Anuscopie	KE	10
MAB R001266	- Anuscopie + biopsie	KE	15
MAB R001267	Rectoscopie ou rectosigmoïdoscopie simple	KE	20
MAB R001268	Rectoscopie ou rectosigmoïdoscopie avec biopsie	KE	25
	- Colofibroscope :		
MAB R001269	* Du colon gauche	KE	50
MAB R001270	* Au delà du colon gauche	KE	80
MAB R001271	* Avec biopsie, en supplément	KE	10
MAB R001272	* Avec ablation d'un ou plusieurs polypes en supplément	KE	20
MAB R001273	Biopsie musculaire du rectum, rectotomie	KC	20
	- Traitement des anomalies congénitales de l'abouchement rectal :		
MAB R001274	* Par la voie basse	KC	100
MAB R001275	* Par la voie haute ou combinée	KC	200



MAB R001276	- Résection d'un prolapsus rectal	KC	60
MAB R001277	- Traitement des prolapsus rectaux par voie haute et basse	KC	100
MAB R001278	- Traitement chirurgical du mégacôlon par résection colique avec abaissement du bout proximal par voie périnéale ou trans anale	KC	200
	- Amputation ou résection du rectum :		
MAB R001279	* Par voie abdominale périnéale ou sacrée. Cette cotation comprend, le cas échéant, l'ablation des mésos et des relais ganglionnaires.	KC	150
MAB R001280	* Par voies associées. <i>Cette cotation comprend, le cas échéant, l'ablation des mésos et des relais ganglionnaires.</i>	KC	200
MAB R001281	- Rétablissement de la continuité après une intervention antérieure ayant comporté une résection recto-colique large	KC	200
MAB R001282	- Traitement par voie basse des lésions traumatiques de l'anus ou du rectum, extraction de corps étranger nécessitant une anesthésie	KC	20
MAB R001283	- Traitement des lésions traumatiques complexes du périnée (qui dépasse l'anus)	KC	60
MAB R001284	- Reconstitution du sphincter anal par plastie musculaire, en cas d'incontinence ou d'insuffisance	KC	100
MAB R001285	- Sphinctéroplastie avec anoplastie muqueuse	KE	50
MAB R001286	- Traitement par laparotomie des tumeurs bénignes du rectum ou du sigmoïde	KC	60
MAB R001287	Interventions sous endoscopie <i>Ces interventions endoscopiques d'exérèse sont pratiquées sous atmosphère d'azote ; le coefficient de l'acte comporte l'endoscopie.</i>	KC	20
MAB R001288	* Ablation des tumeurs bénignes du canal anal	KC	20
MAB R001289	* Ablation d'une tumeur bénigne du rectum proprement dit	KC	20
MAB R001290	* Ablation par électrocoagulation de la papillomatose du canal anal et de la marge de l'anus	KC	20
MAB R001291	* Ablation d'une tumeur bénigne du rectum par électrocoagulation	KC	30
MAB R001292	* Ablation d'une tumeur bénigne du sigmoïde	KC	40
	- Abscesses et fistules		
MAB R001293	* Mise à plat des abscesses et fistules intra-sphinctériens	KC	30
MAB R001294	* Traitement des abscesses et fistules à trajet simple (opératoire ou par traction continue sur fil)	KC	50
MAB R001295	* Traitement des abscesses et fistules extra-sphinctériens à trajet multiramifié (opératoire ou par traction continue sur fil)	KC	80
	- Hémorroïdes		
MAB R001296	* Traitement des hémorroïdes par excision	KC	30
MAB R001297	* Traitement des hémorroïdes par ligature élastique (maximum cinq	KC	10

	séances), par séance		
MAB R001298	* Traitement des hémorroïdes circulaires par résection sous-muqueuse (type Milligan-Morgan)	KC	50
MAB R001299	* Injections sclérosantes pour hémorroïdes internes (avec un maximum de dix séances), par séance	KE	5
MAB R001300	* Traitement des hémorroïdes par cryothérapie (quelque soit le nombre de séances)	KC	30
	- Fissures anales		
MAB R001301	* Anesthésie sphinctérienne	KE	5
MAB R001302	* Traitement de la fissure anale par injections sclérosantes (maximum trois séances), par séance	KE	5
MAB R001303	* Traitement de la fissure anale : excision par électrocoagulation	KC	30
MAB R001304	* Traitement de la fissure anale par dilatation anale	KC	20
MAB R001305	- Fistules sacro-coccygiennes		
MAB R001306	* Mise à plat itérative d'une gangrène de FOURNIER	KC	150
	- Traitement des malformations congénitales du rectum		
MAB R001307	* Résection rectosigmoïdienne ou rectocolique totale ou subtotale par laparoscopie ou coelioscopie pour aganglionose congénitale, avec rétablissement de la continuité par voie anale	KC	250
MAB R001308	* Exérèse de duplication du rectum par abord trans-sacré	KC	250

## TITRE VIII ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL URINAIRE

### CHAPITRE I ENDOSCOPIE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Cystoscopie ou urétrocystoscopie d'exploration ou de contrôle :		
MAU E001309	* Chez la femme	KE	10
MAU E001310	* Chez l'homme et l'enfant	KE	20
	- Mise en place d'une sonde urétérale pour investigation ou drainage :		
MAU E001311	* Chez la femme	KE	20
MAU E001312	* Chez l'homme et l'enfant	KE	30
	- Cathétérisme bilatéral :		
MAU E001313	* Chez la femme	KE	30
MAU E001314	* Chez l'homme et l'enfant	KE	40
	- Interventions endoscopiques (sauf exceptions ci-après) :		
MAU E001315	* Chez la femme	KE	40
MAU E001316	* Chez l'homme et l'enfant	KE	50
	Electrocoagulation endoscopique pour tumeurs vésicales :		

MAU E001317	* La première séance chez la femme	KC	50
MAU E001318	* La première séance chez l'homme et l'enfant	KC	60
MAU E001319	* Les séances suivantes (maximum trois dans les douze mois) chez la femme	KC	20
MAU E001320	* Les séances suivantes (maximum trois dans les douze mois) chez l'homme et l'enfant	KC	30
MAU E001321	- Résection endoscopique de tumeurs vésicales avec examen anatomopathologique (en cas de nouvelle intervention dans les douze mois, qui suivent une électrocoagulation endoscopique)	KC	80
MAU E001322	- Résection endoscopique du col vésical, d'un adénome péri urétral ou d'un néoplasme prostatique (ligature éventuelle des canaux déférents comprise)	KC	120
	- Urétéroscopie :		
MAU E001323	* Diagnostique	KE	40
MAU E001324	* Avec extraction de calcul par sonde panier	KE	80
MAU E001325	* Avec électrocoagulation ou biopsie d'une lésion du haut appareil urinaire	KE	80
	- Néphrostomie percutanée :		
MAU E001326	* Avec extraction de calcul avec lithotritie endocorporelle	KC	150
MAU E001327	* Avec endopyélotomie, électrocoagulation ou résection de tumeur urothéliale du haut appareil urinaire	KC	120
	- Exploration urodynamique du bas appareil urinaire		
MAU E001328	* Cytomanométrie	KE	50
MAU E001329	* Cytomanométrie + EMG	KE	70
MAU E001330	* Profil urétral	KE	30
MAU E001331	* Débitométrie	KE	15

## CHAPITRE II ACTES EN RAPPORT AVEC L'HEMODIALYSE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAU H001332	Surveillance d'une séance d'hémodialyse itérative par un médecin présent en permanence	forfait	
MAU H001333	- Surveillance d'une séance d'hémodialyse pour insuffisance rénale aiguë	KE	20
MAU H001334	- Création d'une fistule artério-veineuse par anastomose directe	KC	100
MAU H001335	Création d'une fistule artério-veineuse avec interposition d'un greffon (prélèvement du greffon compris) ou prothèse	KC	150
MAU H001336	- Pose de cathéter double à port prolongé avec tunnelisation	KC	50
MAU H001337	- Désobstruction des fistules artério-veineuses	KC	50
MAU H001338	- Pose d'un cathéter veineux pour hémodialyse	KE	20

### CHAPITRE III REINS

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAU R001339	- Ponction exploratrice de kystes du rein, du bassinet, biopsie rénale, par voie percutanée	KC	30
MAU H001340	- Lobotomie exploratrice	KC	50
MAU H001341	- Incision et drainage d'un phlegmon péri-néphrétique	KC	60
MAU H001342	- Néphropexie, ou biopsie rénale par lobotomie, ou décapsulation	KC	60
	- Transplantation rénale :		
MAU H001343	* Donneur vivant	KC	400
MAU H001344	* Rein de cadavre	KC	350
MAU H001345	- Néphrectomie	KC	100
MAU H001346	- Néphrectomie élargie	KC	120
MAU H001347	- Néphrectomie par voie thoraco-phréno-abdominale ou néphro-urétérectomie totale	KC	150
MAU H001348	- Néphrostomie pyélotomie avec ou sans néphrostomie, traitement conservateur des kystes du rein	KC	80
MAU H001349	- Pyélotomie itérative, ou opératoire plastique sur le bassinet et la jonction pyélo-urétérale, avec ou sans néphrostomie	KC	100
MAU H001350	- Néphrolithotomie avec ou sans néphrostomie	KC	120
MAU H001351	Néphrolithotomie avec ou sans néphrostomie (intervention itérative, en supplément)	KC	20
MAU H001352	- Lithotripsie extra corporelle y compris l'acte de repérage échographique (par traitement quelque soit le nombre de séances)	KC	150
MAU H001353	- Section de l'isthme d'un rein en fer à cheval, avec ou sans néphrectomie	KC	120
MAU H001354	- Injection per-opératoire dans les voies excrétrices d'un produit de contraste pour prise de clichés, en supplément	KC	20
MAU H001355	- Suture d'une plaie ou d'une fracture limitée au parenchyme rénal, à ciel ouvert	KC	80
MAU H001356	- Réparation de traumatisme complexe du rein et de la voie excrétrice, à ciel ouvert	KC	150

### CHAPITRE IV URETERE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAU U001357	- Urétérotomie lombaire, urétérolyse	KC	80
MAU U001358	- Urétérostomie cutanée	KC	80
MAU U001359	- Urétérotomie pelvienne, urétérectomie secondaire totale	KC	100
MAU U001360	- Urétéro-lithotomie itérative, en supplément	KC	20
MAU U001361	- Abouchement d'un uretère dans l'intestin en place	KC	100

MAU U001362	- Urétérorraphie termino-terminale, cure d'une fistule cutanée de l'uretère	KC	100
MAU U001363	- Urétérocystonéostomie avec ou sans plastie anti-reflux, implantation urétérale par lambeau vésical pédiculé et tubulé	KC	150
MAU U001364	- Urétérostomie cutanée transintestinale	KC	200
MAU U001365	- Réalisation d'un dispositif anti-reflux vésico-urétéral	KC	100
MAU U001366	- Plastie du bassin et de la jonction pyélo-urétérale par coelioscopie ou rétro-péritonéoscopie ou à ciel ouvert	KC	150

## CHAPITRE V VESSIE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAU V001367	- Cathétérisme pour rétention d'urine	KE	5
MAU V001368	- Pose de sonde vésicale à demeure	KE	5
MAU V001369	- Changement de sonde à demeure (type cystostomie)	KE	5
MAU V001370	- Ponction sus-pubienne pour cystographie	KE	15
MAU V001371	- Cystotomie, cystostomie sus-pubienne, lithotritie	KC	60
MAU V001372	- Taille avec exérèse ou électrocoagulation d'une tumeur vésicale pédiculée	KC	80
MAU V001373	Exérèse par cystectomie partielle d'une tumeur vésicale, avec examen anatomo-pathologique	KC	120
	<b>- Cystectomie totale :</b>		
MAU V001374	* avec abouchement des uretères à la peau	KC	200
MAU V001375	* avec utétérostomie cutanée transintestinale	KC	250
MAU V001376	* avec remplacement par greffon intestinal	KC	300
MAU V001377	- Exérèse des diverticules vésicaux avec ou sans résection du col	KC	150
MAU V001378	- Cure opératoire des fistules vésico-vaginales ou vésico-utérines ou vésico-rectales, quelles que soient leur taille et la technique	KC	120
MAU V001379	- Intervention pour récurrence, en supplément	KC	20
MAU V001380	- Fermeture de fistule vésico-cutanée	KC	40
MAU V001381	- Résection isolée du col à vessie ouverte avec ou sans ligature des canaux déférents	KC	120
	<b>- Chirurgie de l'extrophie vésicale :</b>		
MAU V001382	* Ablation simple de la plaque	KC	100
MAU V001383	* Reconstitution simple de la vessie	KC	100
MAU V001384	* Reconstitution en un temps de la vessie et de l'uretère avec dispositif anti-reflux et ostéotomie iliaque	KC	300
MAU V001385	* Retouche ultérieure	KC	50
MAU V001386	- Traitement chirurgical de l'incontinence chez la femme ou chez l'homme quelle que soit la technique	KC	80
MAU V001387	- Entéro-cystoplastie ou urétéro-cystoplastie	KC	250

MAU V001388	- Taille vésicale pour curiethérapie (curiethérapie non comprise)	KC	60
MAU V001389	- Suture de plaie ou de rupture de vessie, par laparotomie	KC	60
MAU V001390	- Résection d'un kyste ou d'une fistule de l'ouraque	KC	60
MAU V001391	- Myotomie du corps de la vessie pour agrandissement, par laparotomie	KC	80
	<b>- Cure de prolapsus uro-génital (promontofixation)</b>		
MAU V001392	* Par plaque antérieure	KC	120
MAU V001393	* Double plaque	KC	160

## CHAPITRE VI URETRE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MAU U001394	- Injection de produit de contraste pour uréthro-cystographie retrograde	KE	10
MAU U001395	- Dilatation de l'urètre pour rétrécissement de toute origine, chaque séance	KE	10
MAU U001396	- Méatostomie	KC	20
MAU U001397	- Urétrotomie interne	KC	20
MAU U001398	Urétrotomie externe ou urétrostomie	KC	60
MAU U001399	- Section à ciel ouvert ou par voie endoscopique de valvules congénitales de l'urètre postérieur, urétrotomie externe avec mise à plat d'un rétrécissement	KC	80
MAU U001400	- Traitement opératoire du phlegmon péri-urétral diffus gangréneux (infiltration d'urine)	KC	60
MAU U001401	- Cure de fistule périnéale avec ou sans urétrectomie (déviation comprise)	KC	120
MAU U001402	- Temps périnéal du traitement chirurgical des fistules uréthrorectales acquises	KC	120
MAU U001403	- Reconstitution de l'urètre (ensemble du traitement)	KC	120
MAU U001404	- Cure chirurgicale d'un kyste, diverticule ou abcès sous urétral		30
MAU U001405	- Exérèse d'un urètre surnuméraire		60
MAU U001406	- Urétroplastie pour méga-urètre congénital		100
MAU U001407	- Allongement intravésical de l'urètre ; intervention de Kropp		120

## TITRE IX ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GENITAL MASCULIN

### CHAPITRE I VERGE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MGM V001408	- Opération d'ordre thérapeutique pour phimosis après le premier mois	KC	30
MGM V001409	- Réduction sanglante du paraphimosis	KC	10
MGM V001410	- Section ou plastie chirurgicale du frein	KC	10
MGM V001411	- Traitement chirurgical du priapisme	KC	20
	- Electrocoagulation de papillomes génitaux externes, du gland et du méat :		
MGM V001412	* Tumeur unique	KC	10
MGM V001413	* Tumeurs multiples	KC	20
MGM V001414	- Traitement de l'hypospadias balanique	KC	60
MGM V001415	- Traitement de l'hypospadias balanique : chaque retouche ultérieure	KC	40
MGM V001416	- Traitement de l'hypospadias périnéal ou pénien	KC	100
MGM V001417	- Traitement de l'hypospadias périnéal ou pénien : chaque retouche ultérieure	KC	40
MGM V001418	- Traitement de l'épispadias	KC	100
MGM V001419	- Traitement de l'épispadias : chaque retouche ultérieure	KC	40
MGM V001420	- Amputation partielle de la verge	KC	60
MGM V001421	- Amputation totale de la verge avec évidement ganglionnaire uni ou bilatéral	KC	120
MGM V001422	- Circoncision	KC	20

### CHAPITRE II PROSTATE ET VESICULES SEMINALES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MGM P001423	- Ponction biopsie de la prostate	KE	20
MGM P001424	- Incision d'un abcès de la prostate par voie périnéale	KC	50
MGM P001425	- Prostactomie pour adénome en un seul temps, quel que soit le mode opératoire (ligature éventuelle des déférents comprise)	KC	120
MGM P001426	- Prostactomie suivant une cystostomie, ligature éventuelle des déférents comprise	KC	80
MGM P001427	- Prostactomie pour cancer (ligature éventuelle des déférents comprise)	KC	150
MGM P001428	- Ablation des vésicules séminales chez l'adulte	KC	120

## CHAPITRE III BOURSES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MGM B001429	- Chirurgie isolée des deux canaux déférents - Chirurgie isolée du canal déférent :	KC	30
MGM B001430	* Ligature, section, résection, cathétérisme	KC	20
MGM B001431	* Biopsie testiculaire	KC	10
MGM B001432	- Castration avec ablation des relais lympho-ganglionnaires abdominaux du testicule		150
MGM B001433	- Cure opératoire du kyste du cordon ou de l'hydrocèle	KC	40
MGM B001434	- Cure opératoire de la torsion du testicule ou de ses annexes, castration, orchidectomie ou épидидymectomie unilatérale	KC	40
MGM B001435	- Cure opératoire de l'ectopie testiculaire ou du varicocèle (cure éventuelle de la hernie comprise)	KC	60
MGM B001436	- Intervention plastique unilatérale pour stérilité, portant sur l'épididyme, le déférent ou les deux, quelle que soit la technique	KC	100
MGM B001437	- Pose ou ablation d'une prothèse de testicule , par abord inguinal	KC	40
MGM B001438	- Suture de rupture de testicule	KC	60
MGM B001439	- Détorsion manuelle du cordon spermatique	KC	20
MGM B001440	- Orchidopexie, par abord scrotal	KC	30
MGM B001441	- Orchidectomie pour cryptorchidie abdominale	KC	80

## TITRE X ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GENITAL FEMININ

### CHAPITRE I EN DEHORS DE LA GROSSESSE

#### Article 1 : Intervention par voie basse

##### 1° Gynécologie médicale :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MGF O001442	- Prélèvement gynécologique à différents niveaux quel qu'en soit le nombre	KE	3
MGF O001443	- Ponction transvaginale du Douglas	KE	10
MGF O001444	- Insufflation tubaire, injection intra-utérine d'un produit de contraste ou d'une substance médicamenteuse	KE	20
MGF O001445	- Pose ou retrait d'un dispositif intra-utérin	KE	20
MGF O001446	- Colposcopie avec ou sans prélèvement pour examen histologique	KE	10
MGF O001447	- Biopsie du col	KE	5



## 2° Gynécologie chirurgicale :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MGF O001448	- Chirurgie des lésions bénignes de l'hymen et de la vulve	KC	20
MGF O001449	- Traitement des dysplasies du col utérin par vaporisation simple au laser ou électrocoagulation	KC	20
MGF O001450	- Traitement des affections, anomalies ou tumeurs bénignes du vagin, de l'utérus ou du col, du cul de sac de Douglas, intervention intra -utérine diagnostique ou thérapeutique	KC	30
MGF O001451	- Exérèse ou marsupialisation d'une bartholinite ou d'un kyste de la glande de Bartholin (unilatérale)	KC	40
MGF O001452	- Amputation ou conisation du col	KC	40
MGF O001453	- Opération pour atrésie ou aplasie du vagin	KC	70
MGF O001454	- Hystérectomie vaginale	KC	100
	- Ablation d'un cancer du clitoris, de la vulve ou du vagin :		
MGF O001455	* Sans curage ganglionnaire	KC	60
MGF O001456	* Avec curage ganglionnaire unilatéral	KC	100
MGF O001457	* Avec curage ganglionnaire bilatéral	KC	120

## 3° Chirurgie des prolapsus :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MGF O001458	- Toutes opérations pour prolapsus portant sur le vagin, le périnée antérieur, postérieur, l'urètre (à l'exception de triple opération type Manchester)	KC	80
MGF O001459	- Triple opération type Manchester	KC	100

## Article 2 : Interventions par voie haute

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Opérations plastiques pour stérilité portant soit sur un utérus malformé, soit sur les annexes (implantations tubo-utérines, salpingoplasties, implantations ovario-tubaires, ovario-utérines), soit sur les deux dans la même intervention	KC	100
MGF O001460		KC	100
MGF O001461	- Hystérectomie totale	KC	100
MGF O001462	- Annexectomie uni ou bilatérale, quelle que soit la technique	KC	80
MGF O001463	- Myomectomie (un ou plusieurs myomes), quelle que soit la technique	KC	100
MGF O001464	- Hystérectomie élargie pour lésions malignes, y compris cellulo-adénectomie	KC	150

<b>MGF O001465</b>	- Cellulo-adénectomie abdominale isolée	KC	100
<b>MGF O001466</b>	- Colpo-Hystérectomie élargie avec cystectomie	KC	250
<b>MGF O001467</b>	- Eviscération pelvienne totale élargie avec ou sans périnéectomie	KC	300

### Article 3 : Interventions par voies haute et basse combinées

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MGF O001468</b>	- Interventions pour prolapsus	KC	120
<b>MGF O001469</b>	- Interventions pour aplasie vaginale avec transplantation intestinale	KC	150

### Article 4 : Hystérocopie

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MGF O001470</b>	- Hystérocopie à visée diagnostique	KE	20
<b>MGF O001471</b>	- Hystérocopie à visée thérapeutique (cure de synéchie utérine , cure de cloison utérine, endométréctomie, ablation d'un myome sous muqueuse ...)	KE	60

## CHAPITRE II ACTES LIES A LA GESTATION ET A L'ACCOUCHEMENT

### Article 1 : Investigations, actes effectués pendant la grossesse

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MGF G001472</b>	- Amnioscopie	KE	10
<b>MGF G001473</b>	- Enregistrement du rythme cardiaque foetal au cours du troisième trimestre de la grossesse d'une durée d'au moins 20' (avec tracés, et un maximum de deux enregistrements par semaine, cette exploration ne peut être cotée que dans les grossesses pathologiques)	KE	10
<b>MGF G001474</b>	- Cerclage du col	KE	30

### Article 2 : Interruption de la grossesse

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MGF G001475</b>	- Surveillance et contrôle de l'évacuation d'un utérus gravide par voie basse jusqu'au sixième mois (à partir de 181 jours, date de viabilité légale du foetus, il s'agit d'un accouchement prématuré qui est coté comme l'accouchement normal).	Forfait	
<b>MGF G001476</b>	- Réduction embryonnaire sous échoguidage	KC	40
<b>MGF G001477</b>	- Evacuation artificielle de l'utérus gravide au cours du 1er trimestre quelle que soit la méthode utilisée.	KC	20

<b>MGF G001478</b>	- Evacuation artificielle de l'utérus gravide au cours du 2ème trimestre (pour rétention de fœtus mort, fausse couche spontanée ou interruption thérapeutique de grossesse) quelle que soit la méthode utilisée.	KC	40
--------------------	--	----	----

### Article 3 : Accouchement et actes complémentaires

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MGF G001479</b>	- Accouchement d'un foetus unique en présentation céphalique, effectué par un médecin et comportant les visites normales consécutives à l'accouchement	KC	80
<b>MGF G001480</b>	- Accouchement gémellaire comportant les visites normales consécutives à l'accouchement	KC	100
<b>MGF G001481</b>	- Accouchement par le siège	KC	90
	<i>Ces actes comprennent éventuellement l'extraction instrumentale du foetus, délivrance artificielle, révision utérine, surveillance de l'accouchement avec monitoring, surveillance cardiotocographique du travail avec tracé, prélèvement pour mesure du PH foetal, épisiotomie et réparation des déchirures.</i>		
<b>MGF G001482</b>	- Interventions par coeliotomie pour traitement des anomalies de la grossesse, du travail, ou des suites de couches, y compris l'extraction du foetus et l'exérèse éventuelle de tout ou partie d'un organe génital	KC	80
<b>MGF G001483</b>	- Césarienne suivie de myomectomie	KC	100
<b>MGF G001484</b>	- Traitement par coeliotomie de la rupture utérine	KC	100
<b>MGF G001485</b>	Extraction de grossesse extra-utérine abdominale au delà de 13 semaines d'aménorrhée par laparotomie	KC	120

### Disposition dérogatoire applicable jusqu'à abrogation par décret :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>Forfait MGF G1</b>	- Accouchement mono foetale	60.000 FCFA	
<b>Forfait MGF G2</b>	- Accouchement gémellaire	90.000 FCFA	
<b>Forfait MGF Gx</b>	- Accouchement pluri foetale au-delà de deux : pour chaque enfant supplémentaire, un supplément de 10.000 FCFA s'ajoute au forfait de la grossesse gémellaire. Ex. Triplés : 100.000 FCFA ; quadruplés : 110.000 FCFA ; quintuplés : 120.000 FCA, etc.		

#### Article 4 : Actes de néonatalogie :

a) En unité d'obstétrique :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MGF G001486	* Examen pédiatrique du premier jour de la naissance	Cs	6
MGF G001487	* Assistance pédiatrique avant la naissance, sur appel du praticien responsable de l'accouchement, pour une situation de risque néonatal, avec établissement d'un compte rendu	Cs	8
MGF G001488	* Réanimation immédiate ou différée du nouveau-né en détresse vitale, comportant toute technique de ventilation, avec ou sans intubation, et les actes associés, avec établissement d'un compte rendu	KC	
	<i>Ces trois cotations énoncées ci-dessus ne sont pas cumulables</i>		

b) En unité de néonatalogie :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MGF G001489	* Surveillance par 24 heures, en unité de néonatalogie, d'un nouveau-né dont l'état nécessite gavage et/ou perfusion, oxygénation, contrôle et surveillance monitorée cardio-respiratoire, par un médecin susceptible d'intervenir à tout moment, avec un max de 15 jours	KC	40

#### CHAPITRE III ACTES LIES A LA PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MGF P001490	- Prélèvement de spermatozoïdes par ponction transcutané au niveau des testicules ou des voies génitales, sur un ou plusieurs sites au cours de la même séance, par séance	KE	20
MGF P001491	- Prélèvement chirurgical de spermatozoïdes au niveau des testicules ou des voies génitales, sur un ou plusieurs sites au cours de la même séance, par séance	KC	40
	<i>Pour l'insémination artificielle : il ne peut être coté qu'une insémination par cycle pendant 6 cycles pour l'obtention d'une grossesse</i>		
	<i>Pour une fécondation in vitro avec ou sans micromanipulation : il ne peut être coté que quatre tentatives pour l'obtention d'une grossesse (on entend par tentative toute ponction ovocytaire suivie de transfert embryonnaire)</i>		
MGF P001492	- Insémination artificielle quelle que soit la technique	KE	20

<b>MGF P001493</b>	Prélèvement d'ovocytes échoguidé sur un ou deux ovaires. <i>Cette cotation inclut l'échoguidage.</i>	KC	40
<b>MGF P001494</b>	- Transfert d'embryons dans l'utérus	KC	20

## CHAPITRE IV ACTES DE DIAGNOSTIC ANTENATAL

*Pour ces actes, l'échoguidage n'est pas coté.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MGF D001495</b>	- Amniocentèse	KC	15
<b>MGF D001496</b>	- Biopsie de trophoblaste	KC	25
	N.B : Lorsque l'amniocentèse et la biopsie de trophoblaste sont pratiquées en vue de réaliser un caryotype foetal, ils ne sont cotés que dans le cadre des indications prévues pour le caryotype foetal.		
<b>MGF D001497</b>	- Amnio infusion-Amnio drainage	KC	30
<b>MGF D001498</b>	- Prélèvements foetaux (quel que soit le nombre de prélèvements)	KC	40
<b>MGF D001499</b>	Transfusion ou exanguino transfusion in utéro,	KC	50
<b>MGF D001500</b>	Pose de cathéter foetal en vue de drainage, ou toute intervention pratiquée sur le foetus sous contrôle échographique	KC	80

## TITRE XI ACTES DE MEDECINE PHYSIQUE, REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE

### CHAPITRE I ACTES DIAGNOSTIQUES, DE BILAN ET THERAPEUTIQUES

#### A) ACTES DE DIAGNOSTIC ET DE BILAN :

*Les actes de bilan de base (ostéo-articulaire, sensitivomoteur, trophique et fonctionnel) sont pratiqués lors de la consultation médicale initiale, en cours de traitement et en fin de traitement et sont donc codifiés comme une consultation spécialisée.*

**Bilans spécifiques :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>1- Evaluation instrumentale de l'appareil locomoteur :</b>		
<b>MPR D001501</b>	* Evaluation de la fonction musculaire par appareil d'isocinétisme	KE	60
<b>MPR D001502</b>	* Evaluation de la posture et de la marche sur plate forme informatisée	KE	50
	<b>2- Evaluation instrumentale de la déficience de contrôle vésico-sphinctérien (Bilan urodynamique) :</b>		
<b>MPR D001503</b>	* Débimétrie	KE	15

MPR D001504	* Profilométrie	KE	30
MPR D001505	* Cystomanométrie	KE	50
MPR D001506	Profilométrie + cystomanométrie	KE	60
MPR D001507	* Bilan complet	KE	80
	<b>3- Bilan électrophysiologique</b>		
MPR D001508	* EMG analytique des sphincters ou de stimulo-détection	KE	20
MPR D001509	* Mesure du potentiel évoqué	KE	30
	<b>4- Bilan anorectal</b>		
MPR D001510	* Bilan manométrique	KE	30
MPR D001511	* Bilan électrophysiologique	KE	20
	<b>5- Evaluation de la spasticité</b>		
MPR D001512	* Test au baclofène intrathécal	KE	50

## B) ACTES THERAPEUTIQUES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MPR D001513	- Infiltration articulaire, périarticulaire, épidurale ou par le hiatus sacrococcygien	KE	8
MPR D001514	- Alcoolisation (muscle et nerf)	KE	6
MPR D001515	- Manipulation vertébrale ou de membres (max 10 séances), la séance	KE	10

## CHAPITRE II ACTES DE REEDUCATION FONCTIONNELLE ET DE READAPTATION SUR PLATEAU TECHNIQUE SOUS CONTRÔLE MEDICAL SPECIALISE DIRECT

### A- Actes de rééducation somato-motrice

#### 1- Massage et étirement spécifiques :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MPR R001516	- Régional	KE	4
MPR R001517	- Général	KE	8

#### 2- Rééducation fonctionnelle de membres sans lésion neurologique (comprenant la mésothérapie, électrothérapie et rééducation) au minimum 60 mn :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MPR R001518	- Un membre supérieur ou inférieur avec la ceinture correspondante, main complexe	KE	15
MPR R001519	- Deux membres avec les ceintures correspondantes	KE	18
MPR R001520	- Un segment distal (main et poignet)	KE	10

<b>MPR R001521</b>	- Rééducation d'une atteinte rachidienne sans lésion neurologique	KE	15
	- Rééducation des amputés		
<b>MPR R001522</b>	* Un membre	KE	15
<b>MPR R001523</b>	* Deux membres	KE	18

3- Rééducation fonctionnelle en pathologie neurologique (comprenant la mésothérapie, électrothérapie et rééducation) au minimum 60 mn :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MPR R001524</b>	- Atteinte centrale ou périphérique d'un membre	KE	15
<b>MPR R001525</b>	- Atteinte centrale ou périphérique de deux membres et plus en phase initiale et/ou évolutive	KE	20
<b>MPR R001526</b>	- Atteinte centrale ou périphérique de deux membres et plus en phase séquellaire ou de stabilisation	KE	15
<b>MPR R001527</b>	- Paralysie faciale  <i>NB : en phase séquellaire le nombre de séances sera de 50 séances annuelles. En phase initiale et/ou évolutive et dans le cas de nécessité de 2 séances/jour, la cotation globale sera égale à 1.5 fois la cotation initiale.</i>	KE	10

### B- La fonction ventilatoire et la fonction cardiovasculaire

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MPR R001528</b>	- Drainage postural (maximum 30 séances) traitement exclusivement individuel par séance d'une durée de 45 mn	KE	5
<b>MPR R001529</b>	- Rééducation appliquée à la chirurgie thoracique (pré ou post opératoire, soit immédiate à la période de récupération, soit à la période de réadaptation) comprenant drainage des bronches avec ou sans massage local thérapeutique, massage et immobilisation de l'épaule, par séance d'une durée de 45 mn	KE	5
	- Rééducation des troubles respiratoires chroniques :		
<b>MPR R001530</b>	* Cas bénins par séance d'une durée de 20 minutes	KE	3
<b>MPR R001531</b>	* Cas graves par séance d'une durée de 45 mn	KE	5
<b>MPR R001532</b>	- Kinésithérapie des manifestations respiratoires de la mucoviscidose, chaque séance de traitement individuel, avec intervention constante du praticien de l'ordre de 30 mn	KE	5
<b>MPR R001533</b>	- Kinésithérapie des manifestations respiratoires des affections broncho-pulmonaires aiguës de l'enfant de moins de six ans, par série de 6 séances, chaque séance de traitement de l'ordre de 30	KE	7

	mn		
	- Massage de drainage lymphatique manuel / pressothérapie		
<b>MPR R001534</b>	* Un membre	KE	12
<b>MPR R001535</b>	* Deux membres ou plus	KE	20
<b>MPR R001536</b>	- Réadaptation à l'effort cardiovasculaire et respiratoire	KE	18

### C- Brûlés

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MPR R001537</b>	- Un membre, le tronc, le cou ou le visage	KE	15
<b>MPR R001538</b>	- Atteintes multiples	KE	20

### D- Fonction périnéale (urinaire, sexuelle, défécation)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MPR R001539</b>	- Rééducation des troubles périnéaux sans atteinte neurologique (prise de conscience du périnée et de la motricité, apprentissage du verrouillage périnéal, entraînement manuel des muscles périnéaux et des abdominaux).	KE	12
<b>MPR R001540</b>	- Rééducation des troubles périnéaux sans atteinte neurologique avec électrostimulation intracavitaire pendant 20' minimum avec ou sans rétro-action biologique (biofeed-back)	KE	14
<b>MPR R001541</b>	- Apprentissage des auto sondages intermittents (ASI) et suivi du catalogue mictionnel chez les personnes présentant des troubles neurologiques médullaires ou cérébraux.	KE	12

### E- Majoration par certaines techniques

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MPR R001542</b>	- Hydro massage (douche, bain)	KE	3
<b>MPR R001543</b>	- Rééducation en piscine	KE	5
<b>MPR R001544</b>	- Traction vertébrale (mécanique, électrique)	KE	6
<b>MPR R001545</b>	- Rééducation sur appareil d'isocinétisme	KE	8



## TITRE XII ACTES DE PSYCHIATRIE

### CHAPITRE I PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

#### A/ TESTS MENTAUX

Tout examen par tests mentaux implique l'établissement d'un compte rendu. Conformément à la règle générale, l'honoraire des actes ci-dessous ne peut se cumuler avec celui de la consultation ou de la visite. Pour permettre l'emploi de batteries de tests au cours d'un même examen, l'addition de deux ou plusieurs coefficients correspondant à ces tests est autorisée sans abattement jusqu'à un maximum de KE 45.

En dehors de cet examen initial exceptionnellement renouvelé, le médecin peut pratiquer un examen de contrôle une fois par an, mais les tests effectués au cours de cet examen sont cotés dans la limite d'un plafond de KE 30.

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MPS A001546	- Evaluation de l'intelligence et du développement psychomoteur par au mois l'un des tests suivants : 1- Echelle de l'intelligence du Wisconsin pour enfants (WISC), 2- Echelle différentielle des efficiences intellectuelles (EDEI), ou test équivalent reconnu	KE	15
MPS A001547	- Evaluation de la mémoire de l'organisation spatio-temporelle, du schéma corporel et de la latéralité par au moins l'un des tests suivants : 1- Test de la figure complexe de Rey. 2- Test de facteur général (progressive matrice 38, progressive matrice 47, test D48, test de Cattell), ou test équivalent reconnu	KE	15
MPS A001548	- Evaluation de la personnalité par au moins l'un des tests suivants : 1- Rorschach, Thematic Aperception Test (TAT), patte noire. 2- Inventaire multiphasique de Minnesota (MMPI), Mini-Mult. , ou test équivalent reconnu.	KE	30

#### B/ ACTES THERAPEUTIQUES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MPS A001549	- Délivrance à domicile d'un certificat d'hospitalisation à la demande de la famille ou d'un tiers ou d'hospitalisation d'office en milieu psychiatrique spécialisé par les autorités Judiciaires compétentes	Vs psy	10
MPS A001550	- Visite à domicile pour les patients dont l'état mental ou somatique ne permet pas le déplacement.	Vs psy	15
MPS A001551	- Electroconvulsivothérapie effectuée par le pédopsychiatre et	KE	18

	indépendamment des frais d'anesthésie, la séance.		
<b>MPS A001552</b>	- Prise en charge intensive continue d'un épisode de décompensation psychique : acte de soins complexes réalisé dans le contexte d'une hospitalisation, intégrant la régulation et les différents suivis pharmacologique, psychodynamique et environnemental, par jour.	Cs psy	25
	Psychothérapies : La durée de la séance doit être d'au minimum 45 mn. Le nombre de séances hebdomadaires ne peut dépasser les 2 séances. La durée maximale du traitement est de deux ans.		
<b>MPS A001553</b>	* Psychotérapie individuelle d'inspiration analytique	KE	10
<b>MPS A001554</b>	* Psychotérapie individuelle cognitivo-comportementale	KE	10
<b>MPS A001555</b>	* Psychotérapie systémique		10
<b>MPS A001556</b>	- Psychotérapie de groupe et psychodrame, la séance d'une durée moyenne de 45 mn : ** Moins de 5 malades, par malade	KE	3
<b>MPS A001557</b>	** De 5 à 8 malades, par malade	KE	2
<b>MPS A001558</b>	** Plus de 8 malades, par malade	KE	2
<b>MPS A001559</b>	Psychomotricité : prise en charge continue d'un trouble de l'organisation de l'espace, du temps, du schéma corporel et de la motricité générale et fine.	KE	15

## CHAPITRE II **PSYCHIATRIE DE L'ADULTE**

### **A/ TESTS MENTAUX**

*Tout examen par tests mentaux implique l'établissement d'un compte rendu. Conformément à la règle générale, l'honoraire des actes ci-dessous ne peut se cumuler avec celui de la consultation ou de la visite. Pour permettre l'emploi de batteries de tests au cours d'un même examen, l'addition de deux ou plusieurs coefficients correspondant à ces tests est autorisée sans abattement jusqu'à un maximum de KE 45.*

*En dehors de cet examen initial exceptionnellement renouvelé, le médecin peut pratiquer un examen de contrôle une fois par an, mais les tests effectués au cours de cet examen sont cotés dans la limite d'un plafond de KE 30.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MPS A001560</b>	- Evaluation de l'intelligence et du développement psychomoteur par au mois l'un des tests suivants : 1- Echelle de l'intelligence de Weschler pour adultes (WAIS), 2- Test d'intelligence de Cattell, Test D48, Test D70, ou test équivalent reconnu	KE	25
<b>MPS A001561</b>	- Evaluation de la mémoire et des fonctions supérieures par un ou	KE	25

	plusieurs des tests suivants : 1- Test de rétention visuelle de Benton, Test de la figure complexe de Rey. 2- Test de facteur général ( progressive matrice 38, progressive matrice 47, test D48, test de Cattell). 3- Echelle de mémoire de Weschler révisé (WMS révisé), ou test équivalent reconnu		
<b>MPS A001562</b>	- Evaluation de la personnalité par un ou plusieurs tests suivants : 1- Rorschach, Thematic Aperception Test ( TAT), patte noire. 2- Inventaire multiphasique de Minnesota (MMPI), Mini-Mult. Questionnaire basé sur les classifications du DSM et de l'ICD, ou test équivalent reconnu	KE	30

## B/ ACTES THERAPEUTIQUES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MPS A001563</b>	- Délivrance à domicile d'un certificat d'hospitalisation à la demande de la famille ou d'un tiers ou d'hospitalisation d'office en milieu psychiatrique spécialisé par les autorités Judiciaires compétentes	Vs psy	10
<b>MPS A001564</b>	- Visite à domicile pour les patients dont l'état mental ou somatique ne permet pas le déplacement.	Vs psy	15
<b>MPS A001565</b>	- Electroconvulsivothérapie effectuée par le pédopsychiatre et indépendamment des frais d'anesthésie, la séance.	KE	18
<b>MPS A001566</b>	- Prise en charge intensive continue d'un épisode de décompensation psychique : acte de soins complexes réalisé dans le contexte d'une hospitalisation, intégrant la régulation et les différents suivis pharmacologique, psychodynamique et environnemental, par jour.	Cs psy	25
	Psychothérapies : La durée de la séance doit être d'au minimum 45 mn. Le nombre de séances hebdomadaires ne peut dépasser les 2 séances. La durée maximale du traitement est de deux ans.		
<b>MPS A001567</b>	* Psychotérapie individuelle d'inspiration analytique	KE	10
<b>MPS A001568</b>	* Psychotérapie individuelle cognitivo-comportementale	KE	10
<b>MPS A001569</b>	* Psychotérapie systémique		10
<b>MPS A001570</b>	- Psychotérapie de groupe et psychodrame, la séance d'une durée moyenne de 45 nm : ** Moins de 5 malades, par malade	KE	3
<b>MPS A001571</b>	** De 5 à 8 malades, par malade	KE	2
<b>MPS A001572</b>	** Plus de 8 malades, par malade	KE	2

## TITRE XIII ACTES DIVERS

### CHAPITRE I HYPERBARIE THERAPEUTIQUE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MDI H001573	- Oxygénothérapie hyperbare, en série : séance quotidienne d'une heure, y compris la surveillance par tous procédés, à une pression de deux à trois bars absolus (ATA), avec un maximum de dix séances renouvelables, par séance et par malade.	KE	15
	- Traitement par hyperbarie, avec ou sans enrichissement en oxygène, des états de détresse cardiorespiratoires et des accidents de plongée, comprenant l'ensemble des actes de réanimation nécessaires, par vacation de 6 heures.		
MDI H001574	* Le médecin étant en dehors du caisson	KE	50
MDI H001575	* Le médecin étant à l'intérieur du caisson	KE	100

### CHAPITRE II CURES THERMALES

#### Article 1

Pratiques médicales complémentaires et orientations thérapeutiques :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MDI C001576	- Aérosols sonore, thermal, médical	AMM	5
MDI C001577	- Bain carbogazeux	AMM	8
MDI C001578	- Bain de pieds ou mains	AMM	14
MDI C001579	- Bain électrogalvanique	AMM	15
MDI C001580	- Bain Ozone	AMM	6
MDI C001581	- Bain quatre cellules (eau thermale, électrogalvanique)	AMM	10
MDI C001582	- Bain thermal	AMM	4
MDI C001583	- Douche au jet, baveuse, écossaise	AMM	8
MDI C001584	- Douche nasale ou pharyngienne	AMM	5
MDI C001585	- Drainage manuel de stases veineuses dans le bain (phlébologie)	AMM	8
MDI C001586	- Electrothérapie (la séance)	AMM	4
MDI C001587	- Fango segmentaire	AMM	8
MDI C001588	- Fango générale	AMM	15
MDI C001589	- Gargarisme (bain de gorge)	AMM	2
MDI C001590	- Inhalation collective	AMM	4
MDI C001591	- Inhalation	AMM	2
MDI C001592	- Injection d'eau minérale (rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires, dermatologie)	KE	4

MDI C001593	- Injection de gaz thermaux (maladies cardio-vasculaires, rhumatologie et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires)	KE	5
MDI C001594	- Insufflation de trompe (voies respiratoires)	KE	5
MDI C001595	- Insufflation tubo tympanique	KE	5
MDI C001596	- Irrigation vaginale	KE	4
MDI C001597	- Lavage des sinus par Proetz	AMM	10
MDI C001598	- Massage général	AMM	10
MDI C001599	- Massage local	AMM	5
MDI C001600	- Méthode de déplacement par Proëtz : voies respiratoires	KE	3
MDI C001601	- Pansement humide (eau thermale )	AMM	4
MDI C001602	- Piscine thermale	AMM	5
MDI C001603	- Pulvérisation pharyngée	AMM	6
MDI C001604	- Rééducation ( séance )	AMM	5
MDI C001605	- Rééducation dans l'eau thermale	AMM	7
MDI C001606	- Sauna	AMM	6

### CHAPITRE III ACTES UTILISANT LES AGENTS PHYSIQUES

#### Article 1 : Actes de diagnostic

*Tout acte d'échographie ou de Doppler doit faire l'objet d'un compte rendu détaillé*

#### 1° Echographies non obstétricales :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MDI P001607	- Echocardiogramme bidimensionnel et temps mouvement, avec tracé électrocardiographique de référence et analyse quantitative et qualitative	KE	40
MDI P001608	- Echocardiogramme bidimensionnel et temps mouvement, avec tracé électrocardiographique de référence et analyse qualitative et quantitative, associé au Doppler pulsé et continu	KE	50
MDI P001609	- Echocardiogramme bidimensionnel et temps mouvement, avec tracé électrocardiographique de référence et analyse qualitative et quantitative, associé au Doppler pulsé et continu, par voie trans-oesophagienne, réalisé en milieu disposant des moyens nécessaires	KE	60
MDI P001610	- Examen échographique mammaire (unilatéral ou bilatéral)	KE	20
MDI P001611	- Examen échographique d'un organe superficiel ou thoracique	KE	20
MDI P001612	- Examen échographique d'un ou plusieurs organes intra-abdominaux	KE	30
MDI P001613	- Examen échographique d'un ou plusieurs organes intrapelviens, à l'exception de la surveillance du monitoring de l'ovulation.	KE	30

	<i>Ces cotations ne s'appliquent ni au diagnostic ni à la surveillance d'une grossesse intra-utérine.</i>		
<b>MDI P001614</b>	- Examen échographique pour surveillance du monitoring de l'ovulation (avec maximum de 3 séances par cycle), la séance	KE	20
<b>MDI P001615</b>	- Examen échographique du système urinaire : reins, uretère, vessie et, le cas échéant, prostate	KE	30
<b>MDI P001616</b>	- Examen échographique d'organes intra-abdominaux et intrapelviens au cours d'une même séance (à l'exception de l'étude isolée de l'appareil urinaire)	KE	35
<b>MDI P001617</b>	- Examen échographique d'organes intra-abdominaux et/ou intrapelviens et d'un ou plusieurs des organes suivants : sein, thyroïde, testicules.	KE	45
<b>MDI P001618</b>	- Contrôle ou surveillance échographique d'une pathologie d'un ou deux organes intra-abdominaux et/ou intrapelviens (exp: surveillance de lithiases rénales ou vésiculaires, surveillance de métastases hépatiques).	KE	20

## 2° Echographies obstétricales : suivi d'une grossesse normale, un examen par trimestre

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MDI P001619</b>	- Examen échographique au cours du premier trimestre comportant au minimum : identification et vitalité du contenu utérin, datation de la grossesse, y compris l'examen éventuel des ovaires.	KE	15
	- Examen échographique au cours du second trimestre comportant au minimum : localisation placentaire, bilan morphologique foetal complet, biométrie et vitalité, y compris l'examen éventuel des ovaires :		
<b>MDI P001620</b>	* un fœtus	KE	30
<b>MDI P001621</b>	* deux fœtus ou plus	KE	45
	- Examen échographique au cours du troisième trimestre comportant au minimum : localisation placentaire, présentation et vitalité foetal, biométrie et morphologie, y compris l'examen éventuel des ovaires :		
<b>MDI P001622</b>	* un fœtus	KE	20
<b>MDI P001623</b>	* deux fœtus ou plus	KE	30
	- Surveillance échographique pour pathologie gravidique foetale ou maternelle, avec rédaction d'un dossier médical :		
<b>MDI P001624</b>	* un fœtus	KE	15
<b>MDI P001625</b>	* deux fœtus ou plus	KE	20
	- Examen de complément de l'échographique du deuxième trimestre ou du troisième trimestre réalisé par un médecin autre que celui ayant effectué le premier examen, demandé sur signes d'appels		

	échographiques, en cas de suspicion de pathologie foetale sévère (une copie du compte rendu de l'examen initial motivant un examen de complément doit être impérativement jointe à la demande)		
MDI P001626	* Examen au cours du deuxième trimestre : ** un foetus	KE	30
MDI P001627	** Deux foetus ou plus	KE	45
MDI P001628	* Examen au cours du troisième trimestre : ** un foetus	KE	20
MDI P001629	** deux foetus ou plus	KE	30
MDI P001630	- Supplément pour doppler obstétrical	KE	10

### 3° Autres examens échographiques :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MDI P001631	- Examen échographique artériel et/ou veineux avec Doppler pulsé : * Etude cervico-encéphalique et/ou des vaisseaux des membres supérieurs	KE	40
MDI P001632	* Etude des vaisseaux de l'abdomen et/ le cas échéant, des membres inférieurs	KE	40
MDI P001633	* Examen polyvasculaire en un seul temps regroupant les études ci-dessus	KE	60

### 4° Examen vélocimétrique :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MDI P001634	- Examen par Doppler continu isolé	KE	15

### 5° Actes d'imagerie par résonance magnétique :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MDI P001635	- IRM	KE	250

## Article 2 : Actes de thérapie

### Electrothérapie :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MDI P001636	1° Courants galvaniques, faradiques ou excito-moteurs, ultrasons, diathermie, ondes courtes en application de surface par séance d'une durée de 20 minutes comportant la mise en place d'électrodes fixes de surface au niveau de la peau	KE	3

<b>MDI P001637</b>	2° Courants galvaniques, faradiques ou excito-moteurs, ultrasons, diathermie, ondes courtes en application de surface par séance d'une durée de 20 minutes comportant la mise en place d'électrodes fixes de surface en application intracavitaire	KE	4
<b>MDI P001638</b>	3° Courants excito-moteurs par électrode mobile ou courants progressifs	KE	5



## ACTES EFFECTUES PAR LES PSYCHOLOGUES CLINIENS

### TITRE I ACTES REALISES PAR DES PSYCHOLOGUES CLINIENS

*Tout examen par tests mentaux implique l'établissement d'un compte rendu. Conformément à la règle générale, l'honoraire des actes ci-dessous ne peut se cumuler avec celui de la consultation.*

#### Echelle d'intelligence générale

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001639	- Batterie pour l'examen psychologique de l'enfant Kauffman (K-ABC)	AMP	16
PSC P001640	- Echelle d'intelligence de Wechsler : pour enfants WPPSI-R, WISC-III ou pour adultes WAIS-III	AMP	16
PSC P001641	- Echelle différentielle d'effcience intellectuelle (EDEI)	AMP	16

#### Tests de facteur G

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001642	- Test progressive matrice de Raven : PM 38, PM 47, test D 48	AMP	8
PSC P001643	- Test des cubes de Kohn	AMP	4
PSC P001644	- Test de l'intelligence de CATTELL : échelle 2 et 3	AMP	8
PSC P001645	- Test de vocabulaire	AMP	4

#### Tests de l'approche théorique de Piaget

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001646	- Inventaire Piagetien	AMP	8
PSC P001647	- Construction et utilisation du nombre	AMP	8
PSC P001648	- Développement des contenants de la pensée	AMP	8

#### Test d'aptitude, de développement et de motricité

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001649	- Etape de l'intelligence sensori-motrice de l'enfant de Casati-Lezine-Piaget	AMP	20
PSC P001650	- Inventaire de développement de Gesell	AMP	15
PSC P001651	- Echelle de coordination motrice de Charlop-Atwell	AMP	15
PSC P001652	- Echelle de développement moteur de Lincoln-Oseretsky	AMP	15
PSC P001653	- Développement fonctionnel moteur		15
PSC P001654	- Evaluation de la motricité gnosopraxique distale		15

PSC P001655	- Epreuve du schéma corporel		8
-------------	------------------------------	--	---

### Test neuropsychologique

#### Langage :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001656	- Langage oral, langage écrit, mémoire, attention : L2MA	AMP	15
PSC P001657	- Test pour l'examen de l'aphasie	AMP	15

#### Mémoire :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001658	- Echelle clinique de mémoire pour enfant	AMP	15
PSC P001659	- Echelle Wechsler de mémoire (EMS-R) : pour adolescents et adultes	AMP	15
PSC P001660	- Echelle clinique de mémoire MEM-III	AMP	15

#### Attention/fonction exécutives :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001661	- Test d'appariement d'images	AMP	5
PSC P001662	- Test d'attention sélective de Stroop	AMP	5
PSC P001663	- Test d'évaluation des troubles de l'attention ADD	AMP	15
PSC P001664	- Test d'attention concentrée D2	AMP	15

#### Perception et praxies :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001665	- Test de la figure complexe de Rey	AMP	3
PSC P001666	- Test de développement de la perception visuelle	AMP	15
PSC P001667	- Test de structure visuelle de Bender	AMP	5
PSC P001668	- Test de rétention visuelle de Benton	AMP	5
PSC P001669	- Test de praxie constructive tridimensionnelle PRA	AMP	15

## Test de personnalité

### Questionnaire de personnalité :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001670	- Inventaire multiphasique de personnalité de Minnesota-forme révisée MMPI-2	AMP	15
PSC P001671	- Inventaire multiphasique de personnalité de Minnesota pour adolescents MMPI-A	AMP	15

### Techniques projectives

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PSC P001672	- Thématic apperception test TAT	AMP	20
PSC P001673	- Test "patte noire" PN	AMP	20
PSC P001674	- Test de Rorschach	AMP	20
PSC P001675	- Test Z de Zulliger	AMP	15
PSC P001676	- Hand test	AMP	15
PSC P001677	- Test de frustration de Rosenzweig	AMP	15
PSC P001678	- Sceno test	AMP	20

## ACTES EFFECTUES PAR LES SAGES-FEMMES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
SAF O001679	- Surveillance d'un enfant prématuré élevé en couveuse (par 24 heures)	SF	10
SAF O001680	- Observation et traitement à domicile d'une grossesse nécessitant ,sur prescription médicale, une surveillance intensive (par 24 heures)	SF	10
SAF O001681	- Accouchement simple comportant les visites normales consécutives à l'accouchement ( <i>voir aussi actes pratiqués par les infirmiers</i> )	SF	15
SAF O001682	- Accouchement gémellaire	SF	25
SAF O001683	- Suture d'épisiotomie présentant un caractère d'urgence exécutée par une sage-femme au cours de l'accouchement	SF	10
SAF O001684	- Surveillance de l'accouchement, avec monitoring d'au moins deux heures, comportant la surveillance cardiotocographique du travail avec tracés et éventuellement, prélèvement(s) pour mesure du pH foetal quel qu'en soit le nombre	SF	15

## ACTES EFFECTUES PAR LES PARAMEDICAUX

### TITRE I ACTES D'ORTHOPHONIE

#### I - Examen avec compte rendu écrit obligatoire :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
POR O001685	- Bilan fonctionnel de la phonation	AMO	12
POR O001686	- Bilan phonétique du langage	AMO	12
POR O001687	- Examen d'aptitude à l'acquisition du langage oral ou écrit (une par an)	AMO	12
POR O001688	- Bilan de la pathologie du langage oral ou écrit	AMO	12

#### II - Rééducation individuelle :

1) Pour la première série de 20 séances d'une durée minimale de 30 minutes renouvelable ; par séance

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
POR O001689	* Troubles d'articulation liés à des déficiences perceptives.	AMO	8
POR O001690	* Troubles de la phonation des divisions palatines et des insuffisances vélares.	AMO	8
POR O001691	* Dysarthrie neurologique.	AMO	
POR O001692	* Apprentissage de la voix oesophagienne	AMO	8
POR O001693	* Rééducation de la pathologie du langage écrit, de la lecture, du calcul ou de l'écriture	AMO	10
POR O001694	* Rééducation du bégaiement	AMO	10
POR O001695	* Troubles de la voie d'origine organique ou fonctionnelle	AMO	10

2) Par série de 50 séances d'une durée minimale de 30 minutes ; par séance :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
POR O001696	* Rééducation des retards du langage et de la parole à partir du troisième anniversaire	AMO	12
POR O001697	* Rééducation ou conservation du langage et de la parole dans les surdités	AMO	12
POR O001698	* Apprentissage de la lecture losiale dans les surdités acquises sévères	AMO	12
POR O001699	* Rééducation de troubles du langage dans les états neurologiques congénitaux ou acquis.	AMO	12

### III) Rééducation nécessitant des techniques de groupe :

- Un praticien (phoniatre ou orthophoniste) pour 4 malades Une série de 30 séances d'une durée minimale d'une heure, renouvelable par série de 20 séances au maximum ;par séance :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
POR O001700	* Rééducation des retards du langage, de la parole ou du bégaiement chez l'adulte ou le jeune enfant à partir de la 4ème année	AMO	5
POR O001701	* Démutisation chez le jeune atteint de surdité sévère.	AMO	5
POR O001702	* Rééducation des dysphonies et apprentissage de la voix oesophagienne nécessitant des techniques de groupe.	AMO	5
POR O001703	* Rééducation des aphasies.	AMO	5
POR O001704	- Bégaiement avec trouble du langage et de la parole	AMO	12

### TITRE II ACTES D'ORTHOPSIE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
POY O001705	- Traitement du STRABISME = par séance maximum 20 séances de 20 minutes	AMY	10
POY O001706	- Traitement des hétérophories et insuffisance de convergence = par séance Maximum 12 séances de 20 minutes	AMY	8
POY O001707	- Bilan orthoptique comportant la détermination subjective de l'acuité visuelle, la détermination subjective de la fixation et le bilan des déséquilibres oculomoteurs extrinsèques avec établissement d'un compte rendu détaillé : par séance d'une durée minimum de 30mn avec un maximum de 2 séances par an	AMY	8
POY O001708	- Bilan fonctionnel de la basse vision d'une durée de 60 minutes (un bilan par an)	AMY	15
POY O001709	- Rééducation de la basse vision avant l'âge de dix-huit ans révolus, par séance d'une durée d'au moins 40 minutes, avec un maximum de 10 séances par an	AMY	10
POY O001710	- Rééducation de la basse vision de l'adulte , par séance d'une durée d'au moins 60 minutes, avec un maximum de 10 séances par an	AMY	15
POY O001711	- Traitement de l'amblyopie (euthyscopie), par série de vingt séances d'au moins vingt minutes, par séance	AMY	5

### TITRE III ACTES DE PHYSIOTHERAPIE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE

Les actes de physiothérapie, rééducation et réadaptation fonctionnelle peuvent être réalisés sous réserve qu'ils aient fait l'objet d'une prescription écrite du médecin mentionnant l'indication médicale de l'intervention du physiothérapeute. Le médecin peut s'il le souhaite, préciser sa prescription qui s'impose au physiothérapeute.

#### ACTES DE REEDUCATION FONCTIONNELLE ET DE READAPTATION SUR PLATEAU TECHNIQUE

##### A- Actes de rééducation somato-motrice

Les actes d'électrothérapie doivent être faits sous supervision médicale

##### 1- Massage et étirement spécifiques :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PPR R001712	- régional	AMK	4
PPR R001713	- général	AMK	8

##### 2- Rééducation fonctionnelle de membres sans lésion neurologique (comprenant la massothérapie, électrothérapie et rééducation) au minimum 60 mn :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PPR R001714	- Un membre supérieur ou inférieur avec la ceinture correspondante, main complexe	AMK	15
PPR R001715	- Deux membres avec les ceintures correspondantes	AMK	18
PPR R001716	- Un segment distal (main et poignet)	AMK	10
PPR R001717	- Rééducation d'une atteinte rachidienne sans lésion neurologique	AMK	15
	- Rééducation des amputés		
PPR R001718	* un membre	AMK	15
PPR R001719	* deux membres	AMK	18

##### 3- Rééducation fonctionnelle en pathologie neurologique (comprenant la massothérapie, électrothérapie et rééducation) au minimum 60 mn :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PPR R001720	- Atteinte centrale ou périphérique d'un membre	AMK	15
PPR R001721	- Atteinte centrale ou périphérique de deux membres et plus en phase initiale et/ou évolutive	AMK	20
PPR R001722	- Atteinte centrale ou périphérique de deux membres et plus en	AMK	15

	phase séquellaire ou de stabilisation		
PPR R001723	- Paralysie faciale	AMK	10

### A- Actes de rééducation somato-motrice

*Les actes d'électrothérapie doivent être faits sous supervision médicale*

*N.B : en phase séquellaire le nombre de séances sera de 50 séances annuelles. En phase initiale et/ou évolutive et en cas de nécessité de 2 séances/jour, la cotation globale sera égale à 1.5 fois la cotation initiale.*

### B- La fonction ventilatoire et la fonction cardiovasculaire

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PPR R001724	- Drainage postural (maximum 30 séances) traitement exclusivement individuel par séance d'une durée de 45 mn	AMK	5
PPR R001725	- Rééducation appliquée à la chirurgie thoracique (pré ou post opératoire, soit immédiate à la période de récupération, soit à la période de réadaptation) comprenant drainage des bronches avec ou sans massage local thérapeutique, massage et immobilisation de l'épaule, par séance d'une durée de 45 mn	AMK	5
PPR R001726	- Rééducation des troubles respiratoires chroniques :		
PPR R001727	* Cas bénins par séance d'une durée de 20 minutes	AMK	2
PPR R001728	* Cas graves par séance d'une durée de 45 mn	AMK	5
PPR R001729	- Kinésithérapie des manifestations respiratoires de la mucoviscidose, chaque séance de traitement individuel, avec intervention constante du praticien de l'ordre de 30 mn	AMK	7
PPR R001730	- Kinésithérapie des manifestations respiratoires des affections broncho-pulmonaires aiguës de l'enfant de moins de six ans, par série de 6 séances, chaque séance de traitement de l'ordre de 30 mn	AMK	5
	- Massage de drainage lymphatique manuel / pressothérapie		
PPR R001731	* Un membre	AMK	12
PPR R001732	* Deux membres ou plus	AMK	20
PPR R001733	- Réadaptation à l'effort cardiovasculaire et respiratoire	AMK	18

### C- Brûlés

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PPR R001734	- Un membre, le tronc, le cou ou le visage	AMK	15
PPR R001735	- Atteintes multiples	AMK	20



## D- Fonction périnéale (urinaire, sexuelle, défécation)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PPR R001736	- Rééducation des troubles périnéaux sans atteinte neurologique (prise de conscience du périnée et de la motricité, apprentissage du verrouillage périnéal, entraînement manuel des muscles périnéaux et des abdominaux).	AMK	12

## E- Majoration par certaines techniques

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PPR R001737	- Hydro massage (douche, bain)	AMK	3
PPR R001738	- Rééducation en piscine	AMK	5

## TITRE IV ACTES PRATIQUES PAR DES INFIRMIERS

Lorsqu'un médecin effectue lui-même un acte inscrit ci-dessous et ne figurant pas à l'un des autres titres de la Nomenclature, il indique sur la feuille de soins le coefficient précédé de la lettre clé KE.

Lorsqu'un acte du présent titre est effectué par une sage-femme, le coefficient de l'acte est précédé de la lettre clé SF.

## CHAPITRE I SOINS DE PRATIQUE COURANTE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PPI S001739	- Injection SC, I.M, intradermique	AMI	1
PPI S001740	- Injection IV isolée	AMI	2
PPI S001741	- Injection goutte à goutte rectale ou SC	AMI	2
PPI S001742	- Injection IV directe en série, par injection	AMI	1
PPI S001743	- Injection IV chez un enfant de moins de cinq ans	AMI	3
PPI S001744	- Injection vaginale	AMI	2
PPI S001745	- Prélèvement de sang veineux au pli du coude (de 1 à 3 prélèvements)	AMI	2
PPI S001746	- Prélèvement de sang veineux supérieur à 3 prélèvements	AMI	4
PPI S001747	- Perfusion intraveineuse	AMI	5
PPI S001748	- Aérosol	AMI	2
PPI S001749	- Alimentation par sonde	AMI	2
PPI S001750	- Pansement petit	AMI	1
PPI S001751	Pansement moyen (trachéotomie, ulcère jambe)	AMI	2
PPI S001752	- Pansement grand avec sonde, canule	AMI	2
PPI S001753	Ablation de points, inférieur à 10 points	AMI	3
PPI S001754	Ablation de points, supérieur à 10 points	AMI	2

PPI S001755	- Lavage d'estomac	AMI	3
PPI S001756	- Lavage vésical	AMI	3
PPI S001757	- Lavement évacuateur ou médicamenteux	AMI	3
PPI S001758	- Séance soins infirmiers de nursing (hygiène, surveillance, prévention...), chaque séance maximum de 1/2 heure, avec maximum de 4 séances par jour	AMI	4
PPI S001759	- Garde + soins + actes infirmiers à domicile de jour :		
PPI S001760	* 8 h à 20 h	AMI	15
PPI S001761	* 20 h à 8 h	AMI	20
PPI S001762	* pendant 24 h	AMI	25
PPI S001763	- Soins gynécologiques au décours immédiat d'un traitement par curiethérapie	AMI	2
PPI S001764	- Cathétérisme urétral	AMI	3
PPI S001765	- Changement de sonde urinaire à demeure	AMI	3
PPI S001766	- Cathétérisme urétral ou sondage chez l'enfant de moins de cinq ans	AMI	4
PPI S001767	- Education à l'auto-sondage comprenant le sondage éventuel, avec un maximum de 10 séances. <i>Cette cotation n'est pas cumulable avec celles relatives au cathétérisme urétral ou au changement de sonde urinaire</i>	AMI	3
PPI S001768	- Réadaptation de vessie neurologique comprenant le sondage éventuel. Cette cotation n'est pas cumulable avec celles relatives au cathétérisme urétral ou au changement de sonde urinaire	AMI	3
PPI S001769	- Instillation et/ou lavage vésical (sonde en place)	AMI	2
PPI S001770	- Pose isolée d'un étui pénien, une fois par vingt-quatre heures	AMI	1
PPI S001771	- Injection d'un ou plusieurs allergènes, poursuivant un traitement d'hyposensibilisation spécifique, selon le protocole écrit, y compris la surveillance, la tenue du dossier de soins, la transmission des informations au médecin prescripteur	AMI	3
PPI S001772	- Pose de sonde gastrique	AMI	3
PPI S001773	- Alimentation par sonde avec cathétérisme de la stomie, y compris la surveillance, par séance	AMI	3
PPI S001774	- Pansement de stomie	AMI	3
PPI S001775	-Pansement de trachéotomie, y compris l'aspiration et l'éventuel changement de canule ou sonde	AMI	3
	- Pansements lourds et complexes nécessitant des conditions d'asepsie rigoureuse :		
PPI S001776	* De brûlure étendue ou de plaie chimique ou thermique étendue, sur une surface supérieure à 5% de la surface corporelle	AMI	5
PPI S001777	* D'ulcère étendu ou de greffe cutanée, sur une surface supérieure	AMI	5

	à 60 cm²		
PPI S001778	* D'amputation nécessitant déterision, épiluchage et régularisation	AMI	5
PPI S001779	* De fistule digestive	AMI	5
PPI S001780	* Pour pertes de substance traumatique ou néoplasique, avec lésions profondes, sous aponévrotiques, musculaires, tendineuses ou osseuses	AMI	5
PPI S001781	* Chirurgical nécessitant un méchage ou une irrigation	AMI	5
PPI S001782	* D'escarre profonde et étendue atteignant les muscles ou les tendons	AMI	5
PPI S001783	* Chirurgical avec matériel d'ostéosynthèse extériorisé	AMI	5
PPI S001784	* Autre pansement	AMI	3
PPI S001785	- Réalisation de test tuberculique + lecture	AMI	
PPI S001786	- Soins de bouche avec application de produits médicamenteux au décours immédiat d'une radiothérapie	AMI	2
PPI S001787	- Lavement évacuateur + Extraction de fécalome	AMI	2
PPI S001788	- Perfusion intraveineuse (ne peuvent être notés, à l'occasion de cet acte, des frais de déplacement ou des majorations de nuit ou de dimanche)	AMI	3
PPI S001789	* Organisation de la surveillance de la perfusion de moins de huit heures	AMI	6
PPI S001790	* Organisation de la surveillance de la perfusion de plus de huit heures	AMI	10

## CHAPITRE II SOINS SPECIALISES

*Soins demandant une actualisation des compétences, un protocole thérapeutique, l'élaboration et la tenue des dossiers de soins, la transmission d'informations au médecin prescripteur.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
PPI S001791	- Chimiothérapie anticancéreuse par voie intramusculaire ou sous-cutanée	AMI	2
	- Chimiothérapie anticancéreuse par voie veineuse périphérique ou centrale (par cathéter ou site implantable) :		
PPI S001792	* Injection intraveineuse ou par l'intermédiaire d'une perfusion courte d'une durée d'une heure maximum sous surveillance continue	AMI	8
PPI S001793	* Perfusion d'une durée supérieure à une heure et inférieure à six heures sous surveillance continue	AMI	15
PPI S001794	- Forfait pour chimiothérapie continue comportant trois passages au minimum par vingt-quatre heures, y compris le remplissage et la pose de l'infuseur, pompe ou pousse-séringue par jour	AMI	20

<b>PPI S001795</b>	<p>- Perfusion intraveineuse d'antibiotiques, quelle que soit la voie d'abord, sous surveillance continue, chez un patient atteint de mucoviscidose, avec un maximum de trois séances par 24 heures. Cette cotation est globale ; elle inclut l'ensemble des gestes nécessaires à la réalisation de l'acte et à la surveillance du patient, ainsi que les autres actes infirmiers éventuels liés au traitement de la mucoviscidose. La séance :</p> <p><i>Une feuille de surveillance détaillée permettant le suivi du malade doit être impérativement tenue au domicile du malade</i></p>	AMI	20
<b>PPI S001796</b>	<p>- Irrigation colique dans les suites immédiates des stomies définitives incluant le pansement et la surveillance de l'évacuation, avec un maximum de 20 séances, par séance</p>	AMI	6

# ACTES EFFECTUES PAR LES MEDECINS RADIOLOGUES ET MEDECINS RADIOTHERAPEUTES ONCOLOGUES

## TITRE I ACTES DE RADIODIAGNOSTIC

*Tout acte de radiodiagnostic doit comporter une ou plusieurs incidence(s) radiographique(e) matérialisé(e) par un document, film ou épreuve, et être accompagné d'un compte rendu, ainsi que chaque film ou épreuve, doit être daté et porter les noms et prénoms du patient examiné, ainsi que le nom du médecin ayant effectué l'examen.*

### CHAPITRE I ACTES DE RADIODIAGNOSTIC PORTANT SUR LE SQUELETTE

#### Article 1 : Membre supérieur

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD S001797	- Membre Supérieur Entier -2 Incidences	Rd	25
MRD S001798	- Epaule F	Rd	12
MRD S001799	- Epaule F + P	Rd	17
MRD S001800	- Clavicule	Rd	12
MRD S001801	- Omoplate F	Rd	12
MRD S001802	- Omoplate F + P	Rd	17
MRD S001803	- Humérus F+P	Rd	17
MRD S001804	- Coude F+P	Rd	17
MRD S001805	- Avant-bras F+P	Rd	17
MRD S001806	- Poignet F+P	Rd	12
MRD S001807	- Main F+P	Rd	12
MRD S001808	- Doigt F+P	Rd	12
MRD S001809	- Scaphoïde (2 incidences)	Rd	17
MRD S001810	- Main F/P + Scaphoïde	Rd	20

#### Article 2 : Membre inférieur

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD S001811	- Bassin, hanche, articulations sacro-iliaques	Rd	12
MRD S001812	- Hanche F+P	Rd	17
MRD S001813	- Hanche + 2 x 3/4	Rd	22
MRD S001814	- Fémur F+P	Rd	17
MRD S001815	- Genou F+P	Rd	12
MRD S001816	- Jambe F+P	Rd	17
MRD S001817	- Pied F+P	Rd	12

MRD S001818	- Talon F+P	Rd	10
MRD S001819	- Cheville F+P	Rd	12
MRD S001820	- Orteil	Rd	10
MRD S001821	- Axiales 2 genoux 2 incidences	Rd	22
MRD S001822	- Gonométrie (Règle de Bell Thomson) Adultes	Rd	35
MRD S001823	- Gonométrie (Règle de Bell Thomson) Enfants	Rd	24
MRD S001824	- Radiomensuration comparative des membres	Rd	24

### Article 3 : Tête

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD S001825	- Incidences fondamentales : face, profil, menton-film, projection sus-orbitaire des rochers, Worms, par incidence	Rd	12
MRD S001826	- Recherche d'un corps étranger oculaire par radiographies multiples, l'examen	Rd	12
MRD S001827	- Maxillaire défilé, os propres du nez	Rd	12
MRD S001828	- Dent par technique intrabuccale, film occusal ou rétro-alvéolaire,	Rd	6
MRD S001829	- Radiographie panoramique de la totalité du système maxillaire et du système dentaire sur un ou plusieurs films	Rd	18
MRD S001830	- Téléradiographie du crâne à trois mètres (diagnostic orthodontique), par séance- Articulation Temporo-Maxillaire (1 coté)	Rd	17
MRD S001831	- Articulation Temporo-Maxillaire (2 cotés)	Rd	17
MRD S001832	- Cavum	Rd	12
MRD S001833	- Larynx F ou P	Rd	12
MRD S001834	- Larynx F + P	Rd	17

### Article 4 : Thorax

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Gril costal, ou sternum, ou hémithorax, ou articulation sterno-claviculaire :		
MRD S001835	* une incidence	Rd	15
MRD S001836	* par incidence supplémentaire	Rd	5

### Article 5 : Rachis

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD S001837	- Rachis dans son entier en téléradiographie à 2,50 mètres par examen	Rd	35
MRD S001838	- Rachis Cervical F + P	Rd	17
MRD S001839	- Rachis Cervical F + P + 2 x 3/4	Rd	22

MRD S001840	- Rachis Cervical F + P + dynamique	Rd	22
MRD S001841	- Rachis Dorsal F + P	Rd	17
MRD S001842	- Rachis lombaire F + P	Rd	17
MRD S001843	- Rachis entier Enfant	Rd	24
MRD S001844	- Sacrum F + P	Rd	17
MRD S001845	- Charnière cervico-occipitale F + P	Rd	17
MRD S001846	- Rachis lombaire F + P + L5-S1 F + P	Rd	25
MRD S001847	- Rachis lombaire F + P + 3/4 droit+gauche	Rd	25
MRD S001848	- Rachis lombaire F + P + Etude dynamique	Rd	25

#### Article 6 : Divers

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>- Age osseux :</b>		
MRD S001849	* un cliché	Rd	12
MRD S001850	* deux clichés	Rd	17
MRD S001851	- Squelette entier : Bilan comprenant au minimum l'étude du crâne, du rachis entier, du bassin, d'un membre supérieur et d'un membre inférieur, quelque soit le nombre d'incidences	Rd	120
MRD S001852	- Ostéodensitométrie	Rd	40

## CHAPITRE II ACTES DE RADIODIAGNOSTIC PORTANT SUR LES VISCERES

#### Article 1 : Larynx, parties molles du cou

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD V001853	- Laryngographie-pharyngographie	Rd	30

#### Article 2 : Poumons, cœur

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>- Radiographie du thorax y compris médiastin et coeur (avec ou sans opacification oesophagienne) :</b>		
MRD V001854	* Face	Rd	15
MRD V001855	* F + P	Rd	25
MRD V001856	- Examen radiologique des poumons avec opacification bronchique	Rd	25
MRD V001857	Radiographie du thorax pour suivi post opératoire d'une intervention thoracique chez un patient hospitalisé	Rd	12

### Article 3 : Tube digestif

*N.B. / : Un minimum de cinq poses est exigible sauf pour l'abdomen sans préparation, la vésicule exclue et les examens préopératoires.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD V001858	- Abdomen sans préparation (face)	Rd	13
MRD V001859	- Abdomen sans préparation (face) + autres incidences quel que soit le nombre	Rd	18
MRD V001860	- Abdomen aigu (syndrome occlusif ou péritonéal, ASP debout, couché + RX thorax)	Rd	30
MRD V001861	- Transit Oesophagien	Rd	25
MRD V001862	- Transit Oeso-gastro-duodénal (avec scopie télévisée pour 2 régions)	Rd	45
MRD V001863	- Examen radiologique du colon	Rd	55
MRD V001864	- Transit du grêle	Rd	55
MRD V001865	- Déférocographie	Rd	45
MRD V001866	- Fistulographie (F + P) sans tenir compte de l'injection	Rd	18
MRD V001867	- Cholangiographie par le drain	Rd	18

### Article 4 : Système urinaire

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD V001868	- Examen sans préparation	Rd	13
MRD V001869	- Urographie IV , sans étude mictionnelle (y compris ASP)	Rd	55
MRD V001870	- Cystographie après opacification par voie sus-pubienne ou retrograde	Rd	30
MRD V001871	- Urétrographie rétrograde (n'est pas cumulable avec le précédent : cystographie)	Rd	30
MRD V001872	- Etude mictionnelle au décours d'un des trois examens suivants : urographie, cystographie, urétrographie	Rd	15
MRD V001873	- Pyélographie retro ou antégrade	Rd	18

### Article 5 : Gynécologie

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD V001874	- Mammographie bilatérale incluant le cas échéant, les incidences axillaires et les agrandissements	Rd	35
MRD V001875	- Mammographie unilatérale	Rd	25
MRD V001876	- Hystérosalpingographie sans l'injection	Rd	35
MRD V001877	- Radiopelvimétrie	Rd	30
MRD V001878	- Génitographie externe, colpocystographie sans l'injection	Rd	30



MRD V001879	- Contenu utérin	Rd	16
MRD V001880	- Galactographie sans l'injection	Rd	20

### Article 6 : Système nerveux

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD V001881	- Myélographie	Rd	60
MRD V001882	- Discographie d'un ou plusieurs disques	Rd	50
MRD V001883	- Sacco-radiculographie	Rd	55

### Article 7 : Angiographie numérisée

*Pour l'angiographie non numérisée les cotations en Rd et en KE sont réduites de 30%*

Code	Désignation de l'acte	Cotation		
MRD V001884	- Examen crânien (4 axes)	Rd	150	KE 105
MRD V001885	- Examen crânien (sélectif)	Rd	200	KE 125
MRD V001886	- Examen viscéral (global)	Rd	100	KE 50
MRD V001887	- Examen viscéral (sélectif)	Rd	150	KE 75
MRD V001888	- Examen périphérique (global)	Rd	100	KE 50
MRD V001889	- Examen périphérique (sélectif)	Rd	150	KE 75
MRD V001890	- Phlébographie (1 membre)	Rd	80	KE 25
MRD V001891	- Phlébographie (2 membres)	Rd	100	KE 15
MRD V001892	- Cavographie	Rd	80	KE 25

## CHAPITRE III ACTES DIVERS

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRD V001893	- Sialographie	Rd	25
MRD V001894	- Lymphographie (examen complet étalé sur 48 heures, y compris l'examen du thorax)	Rd	70
MRD V001895	- Repérage des corps étrangers, par les méthodes géométriques	Rd	30
MRD V001896	- Arthrographie quelque soit l'articulation	Rd	20

## CHAPITRE IV EXAMENS UTILISANT DES APPAREILLAGES SPECIAUX

- Acte de scanographie TDM

*Est considéré comme un acte de scanographie, l'examen effectué à l'aide d'un appareil de tomodensitométrie, quel que soit le nombre de coupes nécessaires, avec ou sans injection de produit de contraste, d'une des REGIONS ANATOMIQUES suivantes : TETE ; COU ; THORAX ; ABDOMEN ; PELVIS ; MEMBRES ; RACHIS.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation			
MRD A001897	* Examen par région anatomique avec ou sans préparation	Rd	80		
MRD A001898	* Par région supplémentaire au cours du même examen	Rd	20		
MRD A001899	* Arthro-myélo-TDM	Rd	100	KE	10
MRD A001900	* Cysternographie-TDM	Rd	100	KE	10

## TITRE II RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE

### - Article 1 : Pathologie vasculaire

Code	Désignation de l'acte	Cotation			
MRI 0001901	- Angioplastie endoluminale percutanée des artères des membres inférieurs	Ri	100	KE	100
MRI 0001902	- Angioplastie des artères rénales	Ri	150	KE	110
MRI 0001903	- Sympatholyse chimique sous contrôle TDM	Ri	85	KE	60
MRI 0001904	- Angioplastie de la veine cave inférieure	Ri	80	KE	70

### - Article 2 : Embolisation

Code	Désignation de l'acte	Cotation			
MRI 0001905	- Quelque soit le territoire	Ri	100	KE	80
MRI 0001906	- Chimio-embolisation, alcoolisation de tumeur hépatique	Ri	100	KE	80

### - Article 3 : Pathologie digestive

Code	Désignation de l'acte	Cotation			
MRI 0001907	- Biopsie hépatique avec embolisation du trajet	Ri	100	KE	80
MRI 0001908	- Ponction biopsique ou cytologique échoguidée du foie	Ri	100	KE	50
MRI 0001909	- Drainage biliaire externe par pose percutanée d'un cathéter après ponction hépatique transpariétale	Ri	50	KE	60
MRI 0001910	- Drainage biliaire interne par intubation percutanée d'une sténose des voies biliaires, après ponction hépatique transpariétale, avec ou sans mise en place d'une endoprothèse dans la même séance	Ri	70	KE	70
MRI 0001911	- Dilatation percutanée isolée, quelle que soit la technique d'une (de) sténose(s) des voies biliaires, après ponction hépatique transpariétale, avec ou sans pose d'endoprothèse	Ri	50	KE	70
MRI 0001912	- Neurolyse percutanée du plexus solaire et des nerfs	Ri			70

	splanchniques sous contrôle scannographique		85	KE	
<b>MRI 0001913</b>	- Ponction échoguidée de tumeur abdominale	Ri	85	KE	50
<b>MRI 0001914</b>	- Aspiration et drainage percutanés des abcès et collections liquidiennes abdominales sous contrôle scannographique	Ri	85	KE	20
<b>MRI 0001915</b>	- Aspiration et drainage percutanés échoguidés d'abcès et collections liquidiennes abdominales	Ri	85	KE	50

#### - Article 4: Pathologie ostéo-articulaire

Code	Désignation de l'acte	Cotation			
<b>MRI 0001916</b>	- Biopsie osseuse profonde radio-guidée des vertèbres et des disques et des articulations sacro-iliaques	Ri	30	KE	20

#### - Article 5 : Pathologie gynécologique et obstétricale

Code	Désignation de l'acte	Cotation			
<b>MRI 0001917</b>	- Salpingographie sélective ou reperméabilisation tubaire	Ri	35	KE	20

### TITRE III ACTES DE RADIOTHERAPIE

*Les traitements, ainsi que précisés par la suite, donnent lieu obligatoirement à l'établissement d'un protocole de traitement.*

#### CHAPITRE I ACTES DE RADIOTHERAPIE DE HAUTE ENERGIE

##### Article 1 : Protocole de traitement

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>MRT H001918</b>	- Protocole de traitement : la mise en oeuvre de l'irradiation de haute énergie au delà de 0,5 MeV impose l'établissement d'un protocole de traitement comprenant : <ol style="list-style-type: none"> <li>1- le résumé clinique,</li> <li>2- le diagnostic histologique ou à défaut les bases de l'indication thérapeutique,</li> <li>3- la description des volumes à irradier,</li> <li>4- la prévision dosimétrique et le compte rendu de fin d'irradiation.</li> </ol>	Rt	100

## Article 2 : Préparation du traitement

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT H001919	- Etude dosimétrique comportant le calcul de la dose absorbée à l'isodose de référence	Rt	60
MRT H001920	- Supplément pour étude dosimétrique dans le cas d'un traitement par champs complexes (maladie de Hodgkin, médulloblastome...)	Rt	20
MRT H001921	- Etude dosimétrique 2D	Rt	40
MRT H001922	- Etude dosimétrique 3D avec acquisition scannographique (scanner en sus)	Rt	60
MRT H001923	- Simulation virtuelle pour radiothérapie de conformation (avec un minimum de dix coupes où les volumes cibles ont été contournés)	Rt	150
MRT H001924	- Contention individuelle	Rt	30
MRT H001925	- Usage de caches personnalisées	Rt	30
MRT H001926	- Utilisation de collimateurs multilames	Rt	50
MRT H001927	- Utilisation de contrôle de qualité par imagerie portale	Rt	30
MRT H001928	<i>NB: La surimpression est cotée moitié du barème des articles 2 et 3</i>		

## Article 4 : Irradiation par faisceaux de photons ou électrons

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT H001929	- Faisceaux de 0,5 à 4,9 MeV (y compris télécobalthérapie) : jusqu'à 2 Grays délivrée en profondeur, par séance, quel que soit le nombre de champs ; chaque séance.	Rt	45
MRT H001930	- Lorsque la dose appliquée au cours de la séance dépasse 2 grays ce coefficient sera majoré, pour chaque 0,1 Gray supplémentaire de :	Rt	1
MRT H001931	- Faisceaux de 5 MeV et plus : jusqu'à 2 Grays délivrée en profondeur, par séance, quel que soit le nombre de champs ; chaque séance.	Rt	65
MRT H001932	- Lorsque la dose appliquée au cours de la séance dépasse 2 grays ce coefficient sera majoré, pour chaque 0,1 Gray supplémentaire de :	Rt	1,5
MRT H001933	- Irradiation effectuée par faisceaux de grandes dimensions et de formes complexes (maladie de Hodgkin, ...) pour le cobalt et l'accélérateur linéaire ; supplément de	Rt	5
MRT H001934	- <b>Irradiation corporelle totale :</b>		
MRT H001935	* Consultation + protocole	Rt	120
MRT H001936	* Première mise en place de repérage	Rt	200
MRT H001937	* Cache personnalisée	Rt	60

MRT H001938	* Etalonnage	Rt	400
MRT H001939	* Hygiène et préparation des salles	Rt	200
MRT H001940	* Maintenance	Rt	200
MRT H001941	* Irradiation : ** Mise en place par fraction	Rt	200
MRT H001942	** Irradiation (équivalent de 160 Grays à 100 cm)	Rt	6400

## CHAPITRE II ACTES DE RADIOTHERAPIE SUPERFICIELLE ET DE CONTACT

### Article 1 : Traitement des affections malignes

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT S001943	- Protocole du traitement : la mise en oeuvre du traitement impose l'établissement d'un protocole de traitement comprenant : 1. le résumé clinique, 2. le diagnostic histologique, 3. la description des surfaces à irradier, 4. la prévision dosimétrique et le compte rendu de fin d'irradiation	Rt	50
MRT S001944	- Irradiation proprement dite, quelle que soit la surface à irradier, le nombre de champs, par séance	Rt	20

### Article 2 : Traitement des affections bénignes

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT S001945	- Irradiation proprement dite, quelle que soit la localisation et les modalités de l'irradiation (kilovolts, dose, étalement, nombre de champs)	Rt	150

## CHAPITRE III ACTES DE CURIETHERAPIE

### SECTION I : Curiothérapie à bas débit de dose interstitielle et endocavitaire

#### Article 1 : Protocole de traitement :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001946	- Protocole du traitement : la mise en oeuvre du traitement impose l'établissement d'un protocole de traitement comprenant : 5. le résumé clinique, 6. le diagnostic histologique, 7. la description des surfaces à irradier,	Rt	100

	8. la prévision dosimétrique et le compte rendu de fin d'irradiation		
--	--	--	--

#### Article 2 : Préparation du traitement :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Repérage radiographique :		
MRT C001947	* Contrôle de la pose des vecteurs non radio-actifs ou de la mise en place des applicateurs ou moules avec sources	Rt	50
MRT C001948	* Radioscopie télévisée	Rt	20
MRT C001949	Mould Room (moulage, applicateurs...)	Rt	30

#### Article 3 : Dosimétrie

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001950	- Forfait de base	Rt	30
	- Etablissement des courbes d'isodose :		
MRT C001951	* Un plan	Rt	20
MRT C001952	* Par plan supplémentaire	Rt	10

#### Article 4 : Implantation

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001953	- Acte d'implantation non radioactive	Rt	250

#### Article 5 : Acte d'irradiation

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001954	- Mise en place et ablation des sources radioactives (non compris les fournitures de matériel radioactif et non radioactif utilisé)	Rt	50

### SECTION II : Curiethérapie à haut débit de dose

#### Article 1 : Protocole de traitement

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001955	- Protocole du traitement : la mise en oeuvre du traitement impose l'établissement d'un protocole de traitement comprenant : 9. le résumé clinique,	Rt	

	10. le diagnostic histologique, 11. la description des surfaces à irradier, 12. la prévision dosimétrique et le compte rendu de fin d'irradiation		100
--	---	--	-----

#### Article 2 : Préparation du traitement

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Repérage radiographique :		
MRT C001956	* Contrôle de la pose des vecteurs non radioactifs ou de la mise en place des applicateurs ou moules avec sources	Rt	50
MRT C001957	* Radioscopie télévisée de longue durée	Rt	20
MRT C001958	Mould Room (moulage, applicateurs...)	Rt	30

#### Article 3 : Dosimétrie

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001959	- Dosimétrie (forfaitaire)	Rt	250

#### Article 4 : Implantation

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001960	- Acte d'implantation non radioactive	Rt	250

#### Article 5 : Acte d'irradiation

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001961	- Mise en place et ablation des sources radioactives (non compris les fournitures de matériel radioactif et non radioactif utilisé)	Rt	50

### SECTION III : Curi thérapie oculaire

#### Article 1 : Protocole de traitement

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Protocole du traitement : la mise en oeuvre du traitement impose l'établissement d'un protocole de traitement comprenant :		
MRT C001962	13. le résumé clinique, 14. le diagnostic histologique,	Rt	

	15. la description des surfaces à irradier, 16. la prévision dosimétrique et le compte rendu de fin d'irradiation		100
--	--	--	-----

#### Article 2 : Dosimétrie

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001963	- Forfait de base	Rt	30
	- Etablissement des courbes d'isodose :		
MRT C001964	* Un plan	Rt	20
MRT C001965	* Par plan supplémentaire	Rt	10

#### Article 4 : Implantation

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001966	- Acte d'implantation non radioactive (ophtalmologue/radiothérapeute)	Rt	150

#### Article 5 : Acte d'irradiation

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRT C001967	- Mise en place et ablation des sources radioactives (non compris les fournitures de matériel radioactif et non radioactif utilisé)	Rt	100

### TITRE IV ACTES UTILISANT DES RADIO-ELEMENTS EN SOURCES NON SCELLEES

#### CHAPITRE I INVESTIGATIONS DIAGNOSTIQUES COMPORTANT L'ADMINISTRATION AU MALADE D'UN RADIO-ISOTOPE

##### - SECTION I : Examens sur le patient (in vivo)

#### Article 1 : Mesures externes de la radioactivité (sans imagerie)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRE D001968	- Un site de mesure, un radiopharmaceutique quel que soit le nombre de mesures (la soustraction du bruit de fond est comprise dans la mesure)	Rn	30
	- Plusieurs sites de mesure au-delà du premier site, même radiopharmaceutique, une série de mesures au cours du temps :		
MRE D001969	* par site de mesure supplémentaire	Rn	10
MRE D001970	* avec un plafond de	Rn	100



Article 2 : Explorations scintigraphiques, morphologiques et fonctionnelles (imagerie)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>- Scintigraphie plane statique :</b>		
MRE D001970	* Par incidence	Rn	30
MRE D001971	* Avec un plafond, quel que soit le nombre d'organes, de	Rn	100
MRE D001972	* Examen du corps entier par dispositif spécialisé	Rn	100
MRE D001973	* Supplément pour quantification nécessitant le traitement informatique des données scintigraphiques	Rn	20
MRE D001974	- Scintigraphie plane séquentielle et/ou étude dynamique quantitative nécessitant le traitement informatique des données scintigraphiques (la quantification par ordinateur est comprise dans la cotation)	Rn	150
MRE D001975	- Tomoscintigraphie comportant la réalisation de plusieurs coupes tomographiques par caméra tomographique associée à un ordinateur	Rn	150
MRE D001976	- En cas de scintigraphie plane et de tomoscintigraphie d'un même organe, la cotation applicable est plafonnée à	Rn	150
	<i>Si l'exploration comporte une répétition de l'examen à diverses reprises au cours de séances différentes, à la suite de la même injection d'un radiopharmaceutique, un coefficient de 1,5 est appliqué, quel que soit le nombre de reprises et de séances</i>		
	<i>Si l'exploration d'un même organe comporte l'étude de deux fonctions différentes par deux radiopharmaceutiques, les deux examens sont considérés comme deux actes différents</i>		

**- SECTION II : Mesures sur un prélèvement (in vitro)**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRE D001977	- Dosage radio-immunologique (RIA) : par substance dosée	Rn	20
	<b>- Mesure de la radioactivité d'un échantillon (biologique ou autre) :</b>		
MRE D001978	* Par échantillon	Rn	30
MRE D001979	* Avec un plafond de	Rn	50

## CHAPITRE II UTILISATION THERAPEUTIQUE DES RADIO-ISOTOPES EN SOURCES NON SCHELLES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
MRE T001980	- Traitement n'impliquant pas une surveillance médicale et dosimétrique par une hospitalisation en secteur radioprotégé	Rn	40
MRE T001981	- Traitement nécessitant une surveillance médicale et dosimétrique durant plusieurs jours avec hospitalisation en secteur radioprotégé, quelle que soit l'activité administrée	Rn	100

## ACTES DE BIOLOGIE MEDICALE

### TITRE I ACTES D'ANATOMIE-CYTOLOGIE PATHOLOGIQUE

#### CHAPITRE I CYTOLOGIE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Diagnostic cytologique d'une lésion par éléments et/ou apposition (quel que soit le nombre de lames) :		
BAP C001982	* Conventionnel	P	100
BAP C001983	* Monocouche	P	350
	- Diagnostic cytopathologique sur liquide biologique (ascite, liquide pleural, liquide bronchique) :		
BAP C001984	* Apposition et grattage	P	150
BAP C001985	* Avec coloration(s) spéciale(s) précisée(s) dans le compte rendu	P	50
BAP C001986	* Pour les organes pairs avec individualisation des échantillons	P	300
	- Diagnostic cytopathologique par ponction d'organe :		
BAP C001987	* Simple	P	125
BAP C001988	* Multiple sur un même organe	P	150
BAP C001989	* Bilatéral pour les organes pairs avec individualisation des échantillons	P	250
BAP C001990	- Suppléments pour inclusion en paraffine	P	70

#### CHAPITRE II HISTOPATHOLOGIE

*Le compte rendu doit préciser la ou les coloration(s) spéciale(s) éventuellement utilisée(s).*

##### I.2.1- Biopsies non individualisées :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Diagnostic histopathologique, par inclusion et coupe de prélèvements biopsiques uniques ou multiples non individualisés quel que soit le nombre de fragments :		
BAP H001991	* Sans coloration spéciale	P	150
BAP H001992	* Avec coloration(s) spéciale(s)	P	200
	<i>Exemples : biopsie (b) cutanée, b. du col utérin, b de l'endomètre, b. rectale, b. colique, b .d'intestin grêle, b. gastrique, b. hépatique,, b. laryngée, b. bronchique, b. pleurale, b. amygdalienne, b. testiculaire, b. vésicale, b. rénale, b. ostéoméduillaire...</i>		

##### I.2.2- Biopsies étagées :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Diagnostic histopathologique, par inclusion et coupe de prélèvements biopsiques étagés effectués au niveau de plusieurs zones de voisinages et nécessitant l'individualisation des prélèvements (cette individualisation doit apparaître dans le compte rendu).		
BAP H001993	* sans coloration spéciale	P	200
BAP H001994	* avec coloration(s) spéciale(s)	P	250
	<i>Exemples : b. laryngées ou oesophagiennes ou gastriques ou duodénales à plusieurs niveaux, b. du col utérin multiples et repérées, b. rectocoliques étagées, b. bronchiques sur plusieurs troncs (l'arbre bronchique droit et l'arbre bronchique gauche font l'objet d'une cotation unique)</i>		

### I.2.3- Curetages et Biopsies guidées :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Diagnostic histopathologique par inclusion et coupe de prélèvements par :		
BAP H001995	* Curetage biopsique (exemple : curetage biopsique de l'endomètre ou du cavum) : ** sans coloration spéciale	P	200
BAP H001996	** avec coloration(s) spéciale(s)	P	250
BAP H001997	* Curetage évacuateur (aspiration, révision utérine)	P	200

### I.2.3- Curetages et Biopsies guidées :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BAP H001998	* Biopsie guidée (b. stéréotaxique; ou b. sous contrôle radiologique ou échographique) : ** sans coloration spéciale	P	250
BAP H001999	** avec coloration(s) spéciale(s)	P	300

### I.2.4- Exérèse et résection de lésions :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	Diagnostic histopathologique par inclusion et coupe de prélèvements par :		

<b>BAP H002000</b>	* Exérèse ou résection d'une lésion unique par voie endoscopique ou chirurgicale (sans ablation de l'organe). Exemples : exérèse de polype de l'endomètre, polype digestif unique, ablation d'hémorroïdes, vagotomie, végétations adénoïdes ...)	P	250
<b>BAP H002001</b>	* Exérèse de lésions multiples. Exemple : deux ou plusieurs naevi, ablation de polypes digestifs étagés et individualisés	P	300
<b>BAP H002002</b>	* Résection endoscopique, prostatique ou vésicale	P	300

### I.2.5- Pièces opératoires :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Diagnostic histopathologique par inclusion et coupe :		
<b>BAP H002003</b>	* D'une pièce opératoire intéressant un organe ( ablation partielle ou totale de l'organe) : Exemples : ovariectomie, salpingectomie, hystérectomie totale ou sub-totale sans les annexes, appendicectomie, cholécystectomie, gastrectomie simple, splénectomie, , thyroïdectomie, amygdalectomie, parotidectomie, exérèse de corde vocale, sympathectomie, synovectomie, ganglion, chaîne ganglionnaire, lobectomie pulmonaire, tumorectomie mammaire simple, épидидymectomie, pulpectomie testiculaire, néphrectomie simple, ablation d'une tumeur osseuse	P	250
<b>BAP H002004</b>	* Pour les organes pairs, une cotation par côté	P	300
<b>BAP H002005</b>	* D'une pièce opératoire complexe (comportant l'ablation totale ou partielle d'organes de voisinage).....	P	350
<b>BAP H002006</b>	* Cotation supplémentaire par partie d'organe ou organe complémentaire. ( une chaîne ganglionnaire est assimilée à un organe)	P	50
<b>BAP H002007</b>	* Cotation maximale. Exemples : annexectomie utérine (ovaire+ trompe) , hystérectomie totale avec les annexes ; hystérectomie totale élargie aux paramètres et chaînes ganglionnaires satellites ; gastrectomie et chaînes ganglionnaires satellites ;, colectomie et chaînes ganglionnaires satellites, duodéno pancréatectomie, pancréatectomie caudale et splénectomie, ablation simultanée de plusieurs viscères intéressés par le même processus pathologique: (gastrectomie + colectomie partielle +pancréatectomie), mammectomie et curages ganglionnaires (une cotation par côté), laryngectomie et chaînes ganglionnaires satellites, pneumonectomie et lobectomies pulmonaires multiples, thyroïdectomie totale et chaînes	P	

	ganglionnaires satellites, néphro-uretérectomie surrénalectomie et ganglions satellites, cystoprostatectomie et curages ganglionnaires, orchio-épididymectomie (une cotation par côté), orchio-épididymectomie avec curages ganglionnaires (une cotation par côté), prostatectomie simple ou radicale avec ou sans vésicule séminale et curages ganglionnaires. Prélèvements avec protocole complexe : conisation du col utérin, exérèse mammaire pour lésions infracliniques.		500
--	--	--	-----

### I.2.6- Examens extemporanés :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Examen histopathologique extemporané :		
BAP H002008	* D'une pièce opératoire quel que soit l'organe	P	250
BAP H002009	* En cas de demandes multiples (2 fragments complémentaires au maximum) : cotation supplémentaire par fragment	P	100
BAP H002010	- Contrôle histologique ultérieur, obligatoire, après inclusion de la pièce dans la paraffine (la cotation se fait selon la nature de la pièce)	P	Cf. 1.2.5

### I.2.7- Foetus / Placenta :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BAP H002011	- Examen anatomo-pathologique complet du foetus ( de moins de 24 semaines)	P	300
BAP H002012	- Examen du placenta complet avec cordon et membranes	P	300
BAP H002013	- Examen du placenta complet avec cordon, membranes et foetus	P	450

### I.2.8- Autopsies :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BAP H002014	- Examen nécropsique	P	600

## I.2.9- Immunohistochimie :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Examen immunohistochimique sur coupes tissulaires ou prélèvements cytologiques, (Le compte rendu doit comporter 4 rubriques clairement individualisées : La technique utilisée, nom des anticorps utilisés, résultats de l'examen et conclusion) :		
BAP H002015	* Par anticorps utilisé	P	100
BAP H002016	* Récepteurs hormonaux tissulaires	P	400
BAP H002017	* Oncoprotéines ( Exemple : Hercept test )	P	500

## I.2.10 - Techniques particulières :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Hybridation in situ sur coupes tissulaires :		
BAP H002018	* Par sonde utilisée	P	700
BAP H002019	* Cotation maximale	P	2100
BAP H002020	- Immunofluorescence : par anticorps	P	100
BAP H002021	- Analyse d' ADN par technique de biologie moléculaire (PCR) : par sonde utilisée	P	900
BAP H002022	- Phénotypage cellulaire par cytométrie de flux : par anticorps	P	350
BAP H002023	- Analyse du cycle cellulaire par cytométrie	P	700
BAP H002024	- Microscopie électronique	P	1900

## TITRE II ACTES DE MICROBIOLOGIE

### CHAPITRE I BACTERIOLOGIE CLINIQUE

*(Par identification complète de germe(s) pathogène(s), on entend identification biochimique et/ou antigénique de(s)/(la) bactérie(s) isolée(s).)*

#### II.1.1 - Par Produit pathologique.

Urines :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Examen cyto bactériologique (ECBU), La cotation de base globale comprend : Examen cytologique quantitatif, étude du culot urinaire (recherche de cristaux), isolement et dénombrement des germes (mycobactéries exclues), quelle que		
BMB B002025		B	

	soit la méthode Identification complète de(s) germe(s) isolé(s) +Antibiogramme		70
<b>BMB B002026</b>	- Leucocyturie	B	15
<b>BMB B002027</b>	- HLM (compte d'Addis)	B	25

#### Matières fécales (coproculture) et prélèvement rectal :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BMB B002028</b>	- Outre les recherches communes à tous les examens microbiologiques et en l'absence d'examen parasitologique prescrit, la cotation de base globale comprend : Examen microscopique direct, isolement avec éventuellement identification complète de(s) germe(s) entéropathogène(s) et antibiogramme, recherche et identification du Candida albicans si nécessaire	B	100
	- Cotation supplémentaire pour :		
<b>BMB B002029</b>	* Recherche et identification de Campylobacter	B	80
<b>BMB B002030</b>	* Recherche et identification de germes anaérobies avec antibiogramme	B	120

#### Sang (Hémoculture) :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BMB B002031</b>	- Recherche systématique de(s) germe(s) aérobie(s) et anaérobie(s) avec éventuellement identification complète et antibiogramme	B	150

#### Sécrétion et Exsudats génitaux :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BMB B002032</b>	- Chez l'homme (prélèvement urétral)	B	80
<b>BMB B002033</b>	- Chez la femme (prélèvement vaginal)		
	La cotation de base globale comprend : Examens microscopiques, isolement avec éventuellement identification complète de(s) germe(s) pathogène(s) et antibiogramme, culture mycologique d'isolement avec éventuellement identification du Candida albicans si nécessaire, recherche du Trichomonas vaginalis dans un prélèvement vaginal. Les recherches directes de mycoplasme et de Chlamydiae sont cotées en sus de la cotation de base globale	B	100



**Sécrétions broncho-pulmonaires et expectorations :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BMB B002034</b>	- Examens microscopiques, isolement, numération et éventuellement identification de(s) germe(s) pathogène(s) (mycobactéries exclues) avec antibiogramme, recherche et identification du Candida albicans si nécessaire	B	100

**Sécrétions et Exsudats de la sphère oto-rhino-pharyngée :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BMB B002035</b>	- Examens microscopiques, isolement avec éventuellement identification complète de germes pathogènes et antibiogramme	B	80

**Liquides de ponction :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BMB B002036</b>	- Examen cytologique (Numération et formule leucocytaires)	B	20
<b>BMB B002037</b>	- Examens microscopiques, isolement, éventuellement identification complète de germes pathogènes (mycobactéries et anaérobies exclus) et antibiogramme	B	80
<b>BMB B002038</b>	- Cotation supplémentaire pour :		
<b>BMB B002039</b>	* Recherche d'antigène bactérien soluble	B	80
<b>BMB B002040</b>	* Isolement, identification complète de(s) germes(s) anaérobie(s) et antibiogramme	B	120

**Pus et prélèvements divers :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BMB B002041</b>	- Examens microscopiques, isolement, éventuellement identification complète de germes pathogènes (mycobactéries et anaérobies exclus) et antibiogramme	B	80
<b>BMB B002042</b>	- Cotation supplémentaire pour : isolement, identification complète de(s) germes(s) anaérobie(s) et antibiogramme	B	120

**Air expiré :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BMB B002043</b>	- Test respiratoire au carbone 13 (test utilisé exclusivement pour le contrôle des ulcères dus à Helicobacter pylori)	B	300

## II.1.2 - Par examen

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>- Recherche de mycobactéries dans les produits pathologiques :</b>		
BMB B002044	* Examen microscopique + culture sur 2 tubes au moins (par prélèvement)	B	50
BMB B002045	* Identification biochimique de Mycobacterium tuberculosis par au moins 2 tests	B	60
BMB B002046	* Identification biochimique des autres mycobactéries	B	100
BMB B002047	- Antibiogramme (4 antibiotiques au moins)	B	100
BMB B002048	- Recherche et identification de Mycobacterium tuberculosis par technique de biologie moléculaire (PCR) :	B	300
BMB B002049	- Recherche de bactéries par examen direct au microscope à fond noir (spirochètes, leptospires...)	B	25
BMB B002050	- Recherche d'un micro-organisme par immunofluorescence (quel que soit le nombre de sérums utilisés)	B	100
BMB B002051	- Isolement de leptospires par cultures sur milieux spéciaux	B	80
BMB B002052	- Isolement et numération de Mycoplasmes avec antibiogramme	B	120
BMB B002053	- Recherche et identification de Mycoplasmes par technique de biologie moléculaire (PCR)	B	250
BMB B002054	- Recherche directe de Chlamydiae par technique immunologique	B	100
BMB B002055	- Recherche et identification de Chlamydia trachomatis par technique de biologie moléculaire (PCR)	B	250
BMB B002056	- Recherche et identification d'Hélicobacter	B	120
BMB B002057	- Recherche et identification de Legionella	B	120
	<b>- Identification d'une bactérie par la détermination de sa toxine :</b>		
BMB B002058	* Par technique immunologique	B	80
BMB B002059	* Par pouvoir pathogène expérimental	B	120
BMB B002060	- Toxinotypie botulique	B	250
BMB B002061	- Etude de la concentration d'antibiotiques chez le malade : Dosage d'un antibiotique	B	250
BMB B002062	- Etude du pouvoir bactéricide d'antibiotiques et de leur association	B	250
BMB B002063	- Recherche de bactéries multirésistantes	B	80

## CHAPITRE II SEROLOGIE BACTERIENNE

Le compte rendu doit préciser la ou les techniques(s) utilisée(s) avec leur seuil de sensibilité et proposer une interprétation des résultats, en fonction des données cliniques disponibles, ainsi que les modalités du suivi sérologique éventuel en cas de positivité. Par diagnostic sérologique, on entend la recherche et le titrage éventuel des anticorps spécifiques. Les abréviations des techniques sont les suivantes : \* Agg : Agglutination \*

EIA : Technique immunoenzymatique \* IFI : Immunofluorescence indirecte. Pour les sérodiagnostics qui nécessitent un examen itératif, les sérums doivent être conservés à -20° au moins 3 mois.

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BMB S002064	- Antistreptolysine O (ASLO)	B	40
BMB S002065	- Antistreptodornase (ASDOR)	B	60
BMB S002066	- Antistreptokinase (ASK)	B	40
	<b>- Borrelioses :</b>		
BMB S002067	* Maladie de Lyme (IFI ou EIA)	B	150
BMB S002068	* Fièvres récurrentes (IFI ou EIA)	B	150
	<b>- Brucelloses :</b>		
BMB S002069	* Wright et Rose Bengale	B	50
BMB S002070	* IFI OU EIA	B	80
	<b>- Chlamydiae :</b>		
BMB S002071	* Trachomatis (IgG et IgM et/ou IgA)	B	120
BMB S002072	* Autres	B	150
BMB S002073	- Hélicobacter pylori (EIA)	B	150
BMB S002074	- Legionellose (IFI ; EIA)	B	150
BMB S002075	- Leptospiroses	B	150
	<b>- Mycoplasma :</b>		
BMB S002076	* Mycoplasma pneumoniae	B	150
BMB S002077	* Mycoplasma ureaplasma, Mycoplasma hominis : les 2 (inhibition de croissance)	B	150
BMB S002078	Fièvre Q (Coxiella burnetti) IgG/IgM	B	150
BMB S002079	- Rickettsioses (IFI) par espèce	B	100
BMB S002080	- Salmonelloses : Sérodiagnostic de Widal	B	50
	<b>- Syphilis : Dépistage par 2 réactions obligatoires dont au moins une de chaque groupe ci-après :</b>		
BMB S002081	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe 1 : Réaction d'agglutination (Agg) * Groupe 2 : TPHA ; EIA ; FTA abs</li> </ul> NB : En cas de réaction positive, un titrage doit être pratiqué sur chaque groupe	B	60
BMB S002082	- Maladie des griffes du chat (IFI et/ou EIA)	B	150
BMB S002083	- Yersinioses (Agg 8 antigènes)	B	120

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>- Recherche de virus par inoculation sur :</b>		
BMB V002084	* Lignée épithéliale continue humaine ou animale	B	150
BMB V002085	* Primoculture de rein de singe	B	500
BMB V002086	* Primoculture de rein humain embryonnaire	B	500
BMB V002087	* Oeufs embryonnés	B	500
BMB V002088	* Souriceaux (isolement d'Entérovirus non Polio)	B	300
BMB V002089	- Recherche de virus par agglutination de particules sensibilisées	B	300
	<b>- Recherche de virus par immunofluorescence directe :</b>		
BMB V002090	* Par virus	B	80
BMB V002091	* Cotation maximale à partir de trois virus	B	100
	<b>- Identification de virus (détermination du sérotype comprise) :</b>		
BMB V002092	* Adénovirus	B	150
BMB V002093	* Arbovirus	B	150
BMB V002094	* Arénavirus	B	150
BMB V002095	* myxovirus	B	150
BMB V002096	* Paramyxovirus	B	150
BMB V002097	* Herpès virus	B	150
BMB V002098	* Cytomégalovirus	B	150
BMB V002099	* Poliovirus	B	150
BMB V002100	* Virus de la rubéole	B	150
BMB V002101	* Réovirus	B	150
BMB V002102	- Identification d'Entérovirus non Polio après isolement sur souriceaux	B	500
BMB V002103	- Antigénémie CMV (PP 65)	B	250
BMB V002104	- Détermination des antigènes viraux non précisés dans la nomenclature	B	200
BMB V002105	- Génotypage HCV	B	600
BMB V002106	- Détermination de la charge virale (qualitative+quantitative)	B	750
BMB V002107	- Recherche de génomes viraux par technique PCR (Polymerase Chain Reaction)	B	400

## CHAPITRE IV SEROLOGIE VIRALE

Le compte rendu doit préciser la ou les techniques(s) utilisée(s) avec leur seuil de sensibilité et proposer une interprétation des résultats, en fonction des données cliniques disponibles, ainsi que les modalités du suivi sérologique éventuel en cas de positivité. Par diagnostic sérologique, on entend la recherche et le titrage éventuel des anticorps spécifiques. Pour les sérodiagnostics qui nécessitent un examen itératif, les sérums doivent être conservés à  $-20^{\circ}$  au moins 6 mois. La cotation de certains examens de sérologie virale est fonction de la (des) technique(s) utilisée(s) : EIA : Technique immunoenzymatique B 150 par isotype ; I B : Immunoblot B 200 ; F I : Immunofluorescence indirecte B 100 par isotype ; I HA : Inhibition d'hémagglutination B 50 ; R FC : Réaction de fixation du complément B 50 ; A c : anticorps ; A g :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	<b>- Adénovirus :</b>		
BMB S002108	* RFC	B	50
BMB S002109	* IHA	B	50
BMB S002110	* IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002111	* EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Chorioméningite lymphocytaire (Arénavirus) :</b>		
BMB S002112	* IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002113	* EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Cytomégalovirus :</b>		
BMB S002114	* IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002115	* EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Virus d'Epstein-Barr (EBV) :</b>		
BMB S002116	* Mononucléose infectieuse : ** Agglutination d'hématies ou de particules sensibilisées	B	20
BMB S002117	* IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002118	* EIA (IgM / IgG)	B	150
BMB S002119	* Anticorps spécifiques (Ac VCA, Ac EA, Ac EBNA) par : ** Ac IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002120	** Ac EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Herpes simplex :</b>		
BMB S002121	* Anticorps anti-VHS1 : ** IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002122	** EIA (IgM / IgG)	B	150
BMB S002123	* Anticorps anti-VHS2 : ** IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002124	** EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Herpès 6 (VHH6) :</b>		
BMB S002125	** IFI (IgM / IgG)	B	100

BMB S002126	** EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Varicelle zona :</b>		
BMB S002127	** IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002128	** EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Entérovirus :</b>		
BMB S002129	* EIA (IgM / IgG) et pour chaque sérotype	B	150
	<b>- Gripes :</b>		
	* Grippe A :		
BMB S002130	** RFC	B	50
BMB S002131	** IHA	B	50
BMB S002132	** EIA (IgM / IgG)	B	150
BMB S002133	* Grippe B :		
	** RFC	B	50
BMB S002134	** IHA	B	50
BMB S002135	** EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Parainfluenza (paramyxovirus) par Ag (antigène) :</b>		
BMB S002136	* RFC / IHA	B	40
	<b>- Virus respiratoire syncitial :</b>		
BMB S002137	* IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002138	* EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Hépatite A</b>		
BMB S002139	* IFI (IgM / IgG)	B	100
BMB S002140	* EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Hépatite B : (VHB)</b>		
BMB S002141	* Technique :		
	** Ag HBs	B	80
BMB S002142	** Ac anti-HBs	B	120
BMB S002143	** Ac anti-HBc	B	120
BMB S002144	** Ac anti-HBc IgM	B	150
BMB S002145	** Ag HBe	B	120
BMB S002146	** Ac anti-HBe	B	120
	<b>- Hépatite C (VHC) :</b>		
BMB S002147	* Ac anti-VHc par EIA	B	150
BMB S002148	* Test de confirmation I B (Riba)	B	250
	<b>- Hépatite delta (VHD) :</b>		
BMB S002149	* Technique EIA :		
	** Ag delta	B	120
BMB S002150	** Ac anti-delta IgM	B	150
BMB S002151	** Ac anti-delta IgG	B	150
	<b>- Hépatite E :</b>		
BMB S002152	* EIA (IgM / IgG)	B	200

	<b>- Oreillons : virus ourlien</b>		
<b>BMB S002153</b>	* IFI (IgM / IgG)	B	100
<b>BMB S002154</b>	* EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Parvovirus B19 :</b>		
<b>BMB S002155</b>	* IFI (IgM / IgG)	B	100
<b>BMB S002156</b>	* EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- VIH :</b>		
<b>BMB S002157</b>	* Ac anti-VIH 1+2+sous type 0 par EIA	B	120
<b>BMB S002158</b>	* Test de confirmation IB	B	200
<b>BMB S002159</b>	* Recherche et titrage de l'Ag VIH P24	B	200
	<b>- HTLV I / II</b>		
<b>BMB S002160</b>	* Ac anti-HTLV I/II par EIA	B	200
	<b>- Rage (virus rabique)</b>		
<b>BMB S002161</b>	* IFI (IgM / IgG)	B	100
<b>BMB S002162</b>	* EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Rougeole</b>		
<b>BMB S002163</b>	* IHA	B	50
<b>BMB S002164</b>	* IFI (IgM / IgG)	B	100
<b>BMB S002165</b>	* EIA (IgM / IgG)	B	150
	<b>- Rubéole :</b>		
<b>BMB S002166</b>	* IHA	B	40
<b>BMB S002167</b>	* EIA (IgM ou IgG)	B	80

### TITRE III ACTES DE BIOCHIMIE CLINIQUE

*Le compte rendu doit préciser la ou les technique(s) utilisée(s), la marque des réactifs et les applications informatiques utilisées.*

#### CHAPITRE I ECHANTILLON : SANG

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BBC S002168</b>	- ACETYLCHOLINESTERASE	B	50
<b>BBC S002169</b>	- ACIDE ACETOACETIQUE	B	120
<b>BBC S002170</b>	- ACIDE BETA HYDROXYBUTYRIQUE	B	120
<b>BBC S002171</b>	- ACIDE LACTIQUE	B	120
<b>BBC S002172</b>	- ACIDE OXALIQUE	B	120
<b>BBC S002173</b>	- ACIDE PHYTANIQUE CPG	B	200
<b>BBC S002174</b>	- ACIDE PIPECOLIQUE CPG + CCM	B	200
<b>BBC S002175</b>	- ACIDE PYRUVIQUE	B	120
<b>BBC S002176</b>	- ACIDE URIQUE	B	20
<b>BBC S002177</b>	- ACIDES AMINES : dosage CEI	B	400

BBC S002178	- ACIDES AMINES : analyse CCM	B	50
BBC S002179	- ACIDES GRAS TOTAUX: dosage et fractionnement CPG	B	200
BBC S002180	- ACIDES GRAS NON ESTERIFIES (AGNE)	B	50
BBC S002181	- ACIDES GRAS A TRES LONGUES CHAINES (CCM+CPG)	B	250
BBC S002182	- ACIDES ORGANIQUES (GC-MS)	B	200
BBC S002183	- ACTH : HORMONE ADRENOCORTICOTROPE	B	200
BBC S002184	- ADH : HORMONE ANTIDIURETIQUE	B	300
BBC S002185	- ADRENALINE + NORADRENALINE + DOPAMINE CEI	B	200
BBC S002186	- ADRENALINE + NORADRENALINE + DOPAMINE HPLC	B	300
BBC S002187	- ALANINE AMINOTRANSFERASE (ALAT)	B	25
	<b>- ALBUMINE :</b>		
BBC S002188	* Colorimétrie	B	40
BBC S002189	* Immunochimie	B	80
BBC S002190	- ALDOLASE	B	50
BBC S002191	- ALDOSTERONE	B	300
BBC S002192	- ALPHA-FOETO PROTEINE (AFP)	B	150
BBC S002193	- ALPHA 1 ANTITRYPSINE (AAT)	B	80
BBC S002194	- AAT : PHENOTYPAGE	B	150
BBC S002195	- AMMONIAQUE	B	80
BBC S002196	- AMP. CYCLIQUE	B	300
BBC S002197	- AMYLASE	B	60
BBC S002198	- ANDROSTENEDIOL	B	300
BBC S002199	- ANDROSTENEDIONE (DELTA-4)	B	200
BBC S002200	- ANGIOTENSINE II	B	300
	<b>- ANTIGENE</b>		
BBC S002201	* CA 125	B	200
BBC S002202	* CA 50	B	200
BBC S002203	* CA 72-4	B	200
BBC S002204	* CA 15-3	B	200
BBC S002205	* CA 19-9	B	200
BBC S002206	* CARCINO-EMBRYONNAIRE (ACE)	B	150
BBC S002207	* CYFRA 21	B	300
	<b>- ANTIGENE PROSTATIQUE SPECIFIQUE (PSA)</b>		
BBC S002208	* Total	B	150
BBC S002209	* libre + total	B	300
	<b>- APOLIPOPROTEINE</b>		
BBC S002210	* A1	B	80
BBC S002211	* B	B	80
BBC S002212	- ASPARTATE AMINOTRANSFERASE (ASAT)	B	25
BBC S002213	- BETA 2 MICROGLOBULINE	B	150



BBC S002214	- BICARBONATES OU CO2 TOTAL (réserve alcaline)	B	20
	<b>- BILIRUBINE</b>		
BBC S002215	* Conjuguée (directe)	B	15
BBC S002216	* Totale	B	15
BBC S002217	* Totale + conjuguée	B	25
BBC S002218	- CALCITONINE	B	250
BBC S002219	- CALCIUM	B	25
BBC S002220	- CALCIUM IONISE	B	50
BBC S002221	- CARNITINE Libre + totale (RIA)	B	400
BBC S002222	- CAROTENE	B	200
BBC S002223	- CERULEOPLASMINE	B	80
BBC S002224	- CHLORE	B	20
	<b>- CHOLESTEROL</b>		
BBC S002225	* HDL :		
	** Méthode par précipitation	B	30
BBC S002226	** Méthode immunologique	B	100
BBC S002227	* LDL	B	30
BBC S002228	* LIBRE	B	30
BBC S002229	* MEMBRANAIRE	B	30
BBC S002230	* TOTAL	B	20
BBC S002231	- CITRATE	B	150
BBC S002232	- COMPLEMENT C3	B	80
BBC S002233	- COMPLEMENT C4	B	80
BBC S002234	- CORTICOSTERONE	B	300
BBC S002235	- CORTISOL	B	150
BBC S002236	- CORTISONE	B	300
BBC S002237	- CREATINE KINASE (CK)	B	50
BBC S002238	- CREATINE KINASE MB (CK-MB)	B	60
BBC S002239	- CREATINE KINASE MB MASSE	B	80
BBC S002240	- CREATININE	B	15
BBC S002241	- CRP : DOSAGE	B	80
	<b>- CRYOGLOBULINE :</b>		
BBC S002242	* Identification	B	150
BBC S002243	* Recherche	B	30
	<b>- CUIVRE</b>		
BBC S002244	* Colorimétrie	B	50
BBC S002245	* SAA	B	100
BBC S002246	- CYCLOSPORINE	B	180
BBC S002247	- DEHYDROEPIANDROSTERONE (DHEA)	B	200
BBC S002248	- DEHYDROEPIANDROSTERONE SULFATE (DHEAS)	B	150
BBC S002249	- DESOXYCORTICOSTERONE (DOC)	B	300

BBC S002250	- DESOXYCORTISOL -11	B	300
BBC S002251	- DESOXYCORTISOL -21	B	300
BBC S002252	- DESOXYPYRIDINOLINE ET PEPTIDES ASSOCIES	B	200
BBC S002253	- DIHYDROTTESTOSTERONE (DHT)	B	300
BBC S002254	- DIPHOSPHOGLYCERATE-2-3 (DPG)	B	150
BBC S002255	- ELECTROHORESE HEMOGLOBINE	B	80
BBC S002256	- ELECTROPHORESE DES LIPOPROTEINES	B	80
BBC S002257	- ELECTROPHORESE DES PROTEINES SERIQUES	B	80
BBC S002258	- ENZYME DE CONVERSION	B	150
BBC S002259	- ERYTHROPOIETINE	B	200
BBC S002260	- ESTRADIOL	B	150
BBC S002261	- ESTRIOL	B	300
BBC S002262	- ESTRONE	B	300
BBC S002263	- FER + capacité de fixation et coefficient de saturation	B	70
BBC S002264	- FERRITINE	B	150
BBC S002265	- FIBRINOGENE	B	20
BBC S002266	- FIBRONECTINE	B	150
BBC S002267	- FOLATES GLOBULAIRES	B	120
BBC S002268	- FOLATES SERIQUES	B	120
BBC S002269	- FRUCTOSAMINE	B	80
BBC S002270	- FSH : HORMONE FOLLICULOSTIMULANTE	B	120
BBC S002271	- GALACTOSE	B	150
BBC S002272	- GALACTOSE 1 PHOSPHATE URIDYLE TRANSFERASE	B	200
BBC S002273	- GAMMA GLUTAMYL TRANSFERASE (GGT)	B	50
BBC S002274	- GASTRINE	B	300
BBC S002275	- GAZ DU SANG	B	120
BBC S002276	- GH (STH) : HORMONE SOMATOTROPE	B	150
BBC S002277	- GLUCAGON	B	300
BBC S002278	- GLUCOSE -6-PHOSPHATE DESHYDROGENASE (G6PD)	B	60
BBC S002279	- GLUCOSE	B	15
BBC S002280	- GLUCOSE POST-PRANDIAL	B	15
BBC S002281	- GLUTATHION PEROXYDASE	B	120
BBC S002282	- GLUTATHION REDUCTASE	B	120
BBC S002283	- GLYCOPROTEINE ACIDE GPA (OROSOMUCOIDE)	B	80
BBC S002284	- GMP CYCLIQUE	B	150
BBC S002285	- GONADOLIBERINE (LH-RH)	B	300
BBC S002286	- HAPTOGLOBINE	B	80
BBC S002287	- HEMOGLOBINE A2 CEI	B	60
BBC S002288	- HEMOGLOBINE F : dosage	B	20
BBC S002289	- HEMOGLOBINE GLYQUEE (Hb A1c)	B	100

BBC S002290	- HEMOGLOBINE S : test de solubilité	B	30
BBC S002291	- HOMOCYSTEINE LIBRE ET TOTALE (HPLC OU EIA)	B	200
	<b>- HORMONE CHORIOGONADOTROPE (HCG)</b>		
BBC S002292	* Totale : étude qualitative	B	60
BBC S002293	* Fraction Béta totale : dosage	B	120
BBC S002294	* Fraction Béta libre : dosage	B	160
	<b>- IMMUNOELECTROPHORESE DES PROTEINES :</b>		
BBC S002295	* Technique manuelle sur gélose avec anti-sérum total+anti-IgG+anti-IgM+anti-IgA+anti-Kappa+anti-Lambda	B	200
BBC S002296	* Immunofixation	B	200
BBC S002297	- IMMUNOGLOBULINES A (IgA)	B	80
BBC S002298			Cf
	- IMMUNOGLOBULINES E SPECIFIQUES	B	VI.1
BBC S002299	- IMMUNOGLOBULINES E TOTALES	B	120
BBC S002300	- IMMUNOGLOBULINES G (IgG)	B	80
BBC S002301	- IMMUNOGLOBULINES M (IgM)	B	80
BBC S002302	- INSULINE	B	200
BBC S002303	- INHIBINE	B	300
BBC S002304	- INSULINE LIKE GROWTH FACTOR IGF1	B	300
BBC S002305	- IGFBP3 : INSULINE LIKE GROWTH FACTOR BINDING PROTEIN 3	B	300
BBC S002306	- IONOGRAMME :Na + K + Cl + Réserve alcaline + Protides	B	100
BBC S002307	- ISOELECTROFOCALISATION DE L'HEMOGLOBINE	B	200
BBC S002308	- LH : HORMONE LUTEINISANTE	B	50
BBC S002309	- LACTATE DESHYDROGENASE (LDH)	B	100
BBC S002310	- LACTATE DESHYDROGENASE ISOENZYMES PAR ELECTROPHORESE	B	50
BBC S002311	- LACTATE DESHYDROGENASE 1 ( HBDH )	B	50
BBC S002312	- LEPTINE (RIA)	B	300
BBC S002313	- LIPASE	B	80
BBC S002314	- LIPOPROTEINE a (Lpa)	B	100
BBC S002315	- LITHIUM	B	25
BBC S002316	- LITHIUM GLOBULAIRE	B	30
BBC S002317	- MAGNESIUM GLOBULAIRE	B	30
BBC S002318	- MAGNESIUM PLASMATIQUE	B	25
BBC S002319	- MAGNESIUM IONISE	B	50
BBC S002320	- METHEMOGLOBINE	B	30
BBC S002321	- METHOXY-AMINES (CEI)	B	200
BBC S002322	- METHOXY-AMINES (HPLC)	B	300
BBC S002323	- MYOGLOBINE	B	80
BBC S002324	- NEURON SPECIFIC ENOLASE	B	250

BBC S002325	- NICKEL	B	100
BBC S002326	- NUCLEOTIDASE 5	B	60
BBC S002327	- OROSOMUCOÏDE	B	80
BBC S002328	- OSMOLARITE PAR OSMOMETRE	B	50
BBC S002329	- OSTEOCALCINE	B	300
BBC S002330	- PARATHORMONE (PTH)	B	200
BBC S002331	- PEPTIDE C	B	200
BBC S002332	- PEPTIDE INHIBITEUR DE LA GASTRINE (GIP)	B	300
BBC S002333	- PEPTIDE VASOACTIF INTESTINAL (VIP)	B	300
BBC S002334	- PHENYL ALANINE PAR FLUORIMETRE	B	50
	<b>- PHOSPHATASES ACIDES PROSTATIQUES :</b>		
BBC S002335	* PAP	B	25
BBC S002336	* PAP : méthode colorimétrique	B	25
BBC S002337	* PAP : méthode immunologique	B	120
BBC S002338	- PHOSPHATASES ACIDES TOTALES	B	25
BBC S002339	- PHOSPHATASES ALCALINES	B	25
BBC S002340	- PHOSPHATASE ALCALINE OSSEUSE	B	180
BBC S002341	- PHOSPHOLIPIDES	B	50
BBC S002342	- PHOSPHORE	B	25
BBC S002343	- POTASSIUM	B	25
BBC S002344	- PREALBUMINE	B	80
BBC S002345	- PREGNENOLONE	B	250
BBC S002346	- PREGNENOLONE 17-OH	B	250
BBC S002347	- PROGESTERONE	B	150
BBC S002348	- PROGESTERONE 17-OH	B	200
BBC S002349	- PROLACTINE	B	120
BBC S002350	- PROSTAGLANDINES CHACUNE	B	300
BBC S002351	- PROTEINE C REACTIVE (CRP) : test au latex	B	10
BBC S002352	- PROTEINE DE TRANSPORT HORMONES SEXUELLES (TeBG; SHBG)	B	200
BBC S002353	- PROTEINE DE TRANSPORT HORMONES THYROIDIENNES (TBG)	B	200
BBC S002354	- PROTEINES TOTALES	B	15
BBC S002355	- PROTOPORPHYRINE ERYTHROCYTAIRE	B	150
BBC S002356	- PYRUVATE KINASE	B	80
BBC S002357	- RENINE	B	300
BBC S002358	- RETINOL BINDING PROTEIN (RBP)	B	120
BBC S002359	- SEROTONINE	B	250
	<b>- SELENIUM :</b>		
BBC S002360	* par colorimétrie	B	250
BBC S002361	* par SAA (spectrophotométrie d'absorption)	B	50

BBC S002362	- SEPARATION LEUCOCYTES POUR DOSAGE ENZYMATIQUE	B	100
BBC S002363	- SODIUM	B	60
BBC S002364	- SOUS UNITE ALPHA (FSH, LH, HCG, TSH)	B	25
BBC S002365	- STATUT ANTIOXYDANT TOTAL	B	300
BBC S002366	- SUPEROXYDE DISMUTASE (SOD)	B	100
BBC S002367	- SUSCEPTIBILITE DES LDL A L'OXYDATION	B	200
BBC S002368	- SUSCEPTIBILITE DES MEMBRANES A L'OXYDATION	B	60
	<b>- TESTOSTERONE :</b>		
BBC S002369	* sans extraction	B	150
BBC S002370	* avec extraction (à préciser sur le compte rendu)	B	200
BBC S002371	- THYROCALCITONINE	B	250
BBC S002372	- THYROGLOBULINE	B	300
BBC S002373	- THYROXIN BINDING PREALBUMIN (TBPA)	B	200
BBC S002374	- THYROXINE LIBRE (FT4)	B	120
BBC S002375	- THYROXINE TOTALE (T4)	B	100
BBC S002376	- TRANSCORTINE(CBG)	B	200
BBC S002377	- TRANSFERRINE	B	80
BBC S002378	- TRIGLYCERIDES	B	35
BBC S002379	- TRIGLYCERIDES MEMRANAIRES	B	40
BBC S002380	- TRIIODOTHYRONINE LIBRE (FT3)	B	120
BBC S002381	- TRIIODOTHYRONINE TOTALE (T3)	B	100
BBC S002382	- TRYPSINE	B	150
BBC S002383	- TROPONINE I*	B	150
BBC S002384	- TROPONINE T*	B	150
BBC S002385	- TSH : HORMONE THYREOSTIMULANTE	B	120
BBC S002386	- UREE	B	15
BBC S002387	- VITAMINE A	B	200
BBC S002388	- VITAMINE B 12	B	120
BBC S002389	- VITAMINE C	B	200
BBC S002390	- VITAMINE D : dérivés dihydroxylés 1,25 (di-OH 1,25-D3)	B	300
BBC S002391	- VITAMINE D : dérivés dihydroxylés 24,25 (di-OH24,25-D3)	B	300
BBC S002392	- VITAMINE D : 25 OHD3	B	300
BBC S002393	- VITAMINE E	B	200
BBC S002394	- DETERMINATION DES MARQUEURS SERIQUES MATERNELS POUR L'EVALUATION DU RISQUE DE TRISOMIE 21 (par au moins deux marqueurs) le compte rendu doit préciser la marque des réactifs et les applications informatiques utilisées	B	300

**CHAPITRE II ECHANTILLON : URINES**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BBC U002395	- ACIDES AMINES : dosage CEI	B	400
BBC U002396	- ACIDE DELTA AMINO-LEVULINIQUE (ALA) HPLC	B	200
BBC U002397	ACIDE DELTA AMINO-LEVULINIQUE CEI	B	120
BBC U002398	- ACIDE HIPPURIQUE	B	200
	- ACIDE HOMO VANILIQUE (HVA) :		
BBC U002399	* CEI	B	120
BBC U002400	* HPLC	B	200
	- ACIDE HYDROXY-INDOLE-ACETIQUE (HIAA) :		
BBC U002401	* COLORIMETRIE	B	70
BBC U002402	* CEI	B	120
BBC U002403	* HPLC	B	200
BBC U002404	- ACIDE MERCAPTURIQUE	B	200
	- ACIDES ORGANIQUES :		
BBC U002405	* GC-MS	B	200
BBC U002406	* CPG	B	120
BBC U002407	- ACIDE OROTIQUE (GC-MS)	B	200
BBC U002408	- ACIDE OXALIQUE	B	120
BBC U002409	- ACIDE SIALIQUE	B	100
BBC U002410	- ACIDE TRANSMUCONIQUE	B	200
BBC U002411	- ACIDE URIQUE	B	20
	- ACIDE VANYL-MANDELIQUE (VMA) :		
BBC U002412	* Etude semi-quantitative	B	60
BBC U002413	* Dosage CEI	B	120
BBC U002414	* (VMA) : Dosage HPLC	B	200
	- ADRENALINE + NORADRENALINE + DOPAMINE		
BBC U002415	* CEI	B	200
BBC U002416	* HPLC	B	300
BBC U002417	- AMP, CYCLIQUE	B	300
BBC U002418	- AMYLASE	B	60
BBC U002419	- ANDROSTANEDIOL	B	300
BBC U002420	- ANDROSTENEDIOL	B	300
BBC U002421	- BETA 2 MICROGLOBULINE	B	150
BBC U002422	- CALCIUM	B	70
BBC U002423	- CETOSTEROIDES -17	B	25
BBC U002424	CETOSTEROIDES -17: fractionnement	B	150
	- CHIMIE DES URINES :		
BBC U002425	* Jusqu'à 5 paramètres	B	10

BBC U002426	* Jusqu'à 10 paramètres	B	15
BBC U002427	- CHLORE	B	20
BBC U002428	- CITRATE	B	150
BBC U002429	- CORTISOL	B	200
BBC U002430	- CREATINE	B	25
BBC U002431	- CREATININE	B	15
BBC U002432	- CRISTALLURIE : Ex, sédiment urinaire en lumière polarisée	B	40
BBC U002433	- CUIVRE SAA	B	100
BBC U002434	DIAGNOSTIC IMMUNOLOGIQUE DE LA GROSSESSE	B	40
BBC U002435	- ELECTROPHORESE DES PROTEINES	B	150
BBC U002436	- GALACTOSE	B	150
BBC U002437	- GLUCOSE : dosage	B	15
BBC U002438	- HYDROXY-17- CORTICOSTEROIDES	B	70
BBC U002439	- HYDROXYPROLINE	B	100
	<b>- IMMUNOELECTROPHORESE DES PROTEINES</b>		
BBC U002440	* Technique manuelle sur gélose avec anti-sérum total+anti-IgG+anti-IgM+anti-IgA+anti-Kappa+anti-Lambda	B	250
BBC U002441	* Immunofixation	B	250
BBC U002442	- IONOGRAMME : Na + K	B	50
BBC U002443	- MAGNESIUM URINAIRE	B	25
BBC U002444	- MELITURIE CCM	B	60
BBC U002445	- METANEPHRINES CEI	B	200
BBC U002446	- METANEPHRINES HPLC	B	300
BBC U002447	- MICROALBUMINURIE	B	80
	<b>- MUCOPOLYSACCHARIDES :</b>		
BBC U002448	* Recherche	B	10
BBC U002449	* Dosage	B	100
BBC U002450	* Fractionnement par électrophorèse	B	100
BBC U002451	- OLIGOSACCHARIDES CCM	B	50
BBC U002452	- OSMOLARITE PAR OSMOMETRE	B	50
BBC U002453	- PHENOL	B	200
BBC U002454	- PHOSPHATES	B	25
BBC U002455	- PORPHOBILINOGENE ( PBG) : dosage	B	150
BBC U002456	- PBG : recherche	B	15
BBC U002457	<b>- PORPHYRINES :</b>	B	80
BBC U002458	* Dosage	B	150
BBC U002459	- POTASSIUM	B	25
BBC U002460	- PREGNANETRIOL	B	180
BBC U002461	- PROTEINURIE : dosage	B	15
BBC U002462	- PROTEINURIE DE BENCE JONES : PAR IMMUNOFIXATION	B	250

BBC U002463	- REACTION DE BARBER AU CYANURE SODIUM (homocystéinurie)	B	10
BBC U002464	- REACTION DE BRAND NITRATE ARGENT (acides aminés soufrés)	B	10
BBC U002465	- REACTION DNPH (acides alpha cétoniques)	B	10
BBC U002466	- REACTION PERCHLORURE FERRIQUE (acide phénylpyruvique)	B	10
BBC U002467	- RECHERCHE DE SULFITES	B	20
BBC U002468	- RECHERCHE DE SUCRES REDUCTEURS	B	25
BBC U002469	- SEDIMENT : microscope standard	B	15
BBC U002470	- SODIUM	B	25
BBC U002471	- UREE	B	15

### CHAPITRE III ECHANTILLON : LIQUIDE CEPHALO-RACHIDIEN

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BBC L002472	- ACIDE LACTIQUE	B	120
BBC L002473	- ALBUMINE IMMUNOCHIMIE	B	80
BBC L002474	- AMMONIAQUE	B	60
BBC L002475	- CARNITINE	B	150
BBC L002476	- CHLORE	B	20
BBC L002477	- ELECTROPHORESE DES PROTEINES	B	180
	<b>- IMMUNOELECTROPHORESE DES PROTEINES</b>		
BBC L002478	* Technique manuelle sur gélose avec anti-sérum total+anti- IgG+anti-IgM+anti-IgA+anti- Kappa+anti-Lambda	B	250
BBC L002479	* Immunofixation	B	250
BBC L002480	- IMMUNOGLOBULINES A	B	80
BBC L002481	- IMMUNOGLOBULINES G	B	80
BBC L002482	- IMMUNOGLOBULINES M	B	80
BBC L002483	- ISOELECTROFOCALISATION DES PROTEINES	B	250
BBC L002484	- PROTEINES	B	15
BBC L002485	- PROTEINES+GLUCOSE+CHLORE	B	40
BBC L002486	- EXAMEN CYTOLOGIQUE (NUMERATION + FORMULE LEUCOCYATIRE)	B	20



**CHAPITRE IV ECHANTILLON : SUEUR**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BBC S002487	- TEST A LA SUEUR : dosage des chlorures	B	50
BBC S002488	- TEST A LA NINHYDRINE	B	30
BBC S002489	- TEST A LA PILOCARPINE	B	120

**CHAPITRE V ECHANTILLON : LIQUIDE D'EPANCHEMENT**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BBC E002490	- AMYLASE	B	60
BBC E002491	- CHOLESTEROL	B	20
BBC E002492	- ELECTROPHORESE LIPOPROTEINES	B	80
BBC E002493	- FIBRONECTINE	B	100
BBC E002494	- PROTEINES	B	20
BBC E002495	- TRIGLYCERIDES	B	40

**CHAPITRE VI ECHANTILLON : LIQUIDE AMNIOTIQUE**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BBC A002496	- ACETYLCHOLINESTERASE : Dosage	B	50
BBC A002497	- ACIDES AMINES CEI	B	400
BBC A002498	- ACIDES ORGANIQUES CG-MS	B	200
BBC A002499	- ALPHA-FOETO PROTEINES	B	150
BBC A002500	- BILIRUBINE	B	50
BBC A002501	- LECITHINE / SPHINGOMYELINE	B	60
BBC A002502	- PALMITATE/STEARATE CPG	B	120
BBC A002503	- PHOSPHATASES ALCALINES	B	25
BBC A002504	- PHOSPHATIDYL GLYCEROL	B	120

**CHAPITRE VII ECHANTILLON : SUCS DIGESTIFS**

*(Salive, suc gastrique, bile, suc intestinal, suc pancréatique)*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BBC D002505	- CHIMISME GASTRIQUE	B	80
BBC D002506	- CORTISOL	B	150

BBC D002507	- CORTISONE	B	300
BBC D002508	- PROGESTERONE	B	150
BBC D002509	- PROGESTERONE 17-OH	B	200
BBC D002510	- TESTOSTERONE	B	150

## CHAPITRE VIII ECHANTILLON : SELLES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BBC S002511	- PORPHYRINES FECALES : fractionnement	B	50
BBC S002512	- RECHERCHE DU SANG	B	30
BBC S002513	- CREATORRHEE	B	80
	- STEATORRHEE :		
BBC S002514	* Recherche de graisses neutres et acides gras	B	10
BBC S002515	* Etude quantitative méthode pondérale	B	120
BBC S002516	* Etude quantitative méthode titrimétrique	B	80

## CHAPITRE IX ECHANTILLON : CALCUL

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- CALCUL :		
BBC C002517	* Analyse chimique	B	50
BBC C002518	* Analyse séquentielle optique (IR)	B	120

## CHAPITRE X EPREUVES FONCTIONNELLES

*Il est proposé de coter les épreuves fonctionnelles comportant l'exécution d'un même acte sur des prélèvements répétés comme suit : 1 prélèvement = cotation unitaire ( $B_i = B$ ) ; 2 prélèvements =  $1,5 \times B_i$  ; 3 prélèvements =  $2 \times B_i$  ; 4 prélèvements =  $2,5 \times B_i$  ;  $\geq 5$  prélèvements =  $3 \times B_i$*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BBC F002519	- CLAIRANCE DE LA CREATININE	B	40
BBC F002520	- CLAIRANCE DE L'ALPHA 1 ANTITRYPSINE	B	200
BBC F002521	- CLAIRANCE DE L'UREE	B	40
BBC F002522	- EPREUVE A L'INSULINE : dosage du glucose	B	60
BBC F002523	- EPREUVE AU GLUCAGON : dosage du glucose		60
BBC F002524	- EPREUVE DE CONCENTRATION DES URINES	B	20
BBC F002525	- EPREUVE DE DILUTION DES URINES	B	20
BBC F002526	- HYPERGLYCEMIE PROVOQUEE PAR VOIE ORALE (HGPO) : $\geq 4$ dosages		100
BBC F002527	- HGPO SIMPLIFIEE : 2 dosages	B	30

<b>BBC F002528</b>	- EPREUVE DE JEUN+DOSAGE DU GLUCOSE ET DU LACTATE (2-10pts)	B	50
<b>BBC F002529</b>	- CYCLE GLYCEMIE-LACTATE-PYRUVATE (2pts/repas) * 3 repas	B	250
<b>BBC F002530</b>	- CYCLE AMMONIEMIE (2pts/repas) * 3 repas	B	60
	- TEST À HCG : dosage de la testostérone		
<b>BBC F002531</b>	* 2 prélèvements	B	225
<b>BBC F002532</b>	* 3 prélèvements	B	300
<b>BBC F002533</b>	* 5 prélèvements	B	375
<b>BBC F002534</b>	* ≥ 5 prélèvements	B	450
	- TEST A HCG : dosage Estradiol		
<b>BBC F002535</b>	* 2 prélèvements	B	225
<b>BBC F002536</b>	* 3 prélèvements	B	300
<b>BBC F002537</b>	* 5 prélèvements	B	375
<b>BBC F002538</b>	* ≥ 5 prélèvements	B	450
	- TEST A LA DEXAMETHASONE : dosage du cortisol		
<b>BBC F002539</b>	* 2 prélèvements	B	225
<b>BBC F002540</b>	* 3 prélèvements	B	300
<b>BBC F002541</b>	* 5 prélèvements	B	375
<b>BBC F002542</b>	* ≥ 5 prélèvements	B	450
<b>BBC F002543</b>	- TEST AU D-XYLOSE	B	60
	- TEST A LA DEXAMETHASONE : dosage ACTH		
<b>BBC F002544</b>	* 2 prélèvements	B	300
<b>BBC F002545</b>	* 3 prélèvements	B	400
<b>BBC F002546</b>	* 5 prélèvements	B	500
<b>BBC F002547</b>	* ≥ 5 prélèvements	B	600
	- TEST A L'INSULINE : dosage du cortisol		
<b>BBC F002548</b>	* 2 prélèvements	B	225
<b>BBC F002549</b>	* 3 prélèvements	B	300
<b>BBC F002550</b>	* 5 prélèvements	B	375
<b>BBC F002551</b>	* ≥ 5 prélèvements	B	450
	- TEST A L'INSULINE : dosage GH (STH)		
<b>BBC F002552</b>	* 2 prélèvements	B	225
<b>BBC F002553</b>	* 3 prélèvements	B	300
<b>BBC F002554</b>	* 5 prélèvements	B	375
<b>BBC F002555</b>	* ≥ 5 prélèvements	B	450
	- Epreuve HGPO : dosage Insuline		
<b>BBC F002556</b>	* 2 prélèvements	B	225
<b>BBC F002557</b>	* 3 prélèvements	B	300
<b>BBC F002558</b>	* 5 prélèvements	B	375
<b>BBC F002559</b>	* ≥ 5 prélèvements	B	450
	- Epreuve HGPO : dosage peptide C		

BBC F002560	* 2 prélèvements	B	300
BBC F002561	* 3 prélèvements	B	400
BBC F002562	* 5 prélèvements	B	500
BBC F002563	* ≥ 5 prélèvements	B	600
	- TEST AU LH-RH : dosage de FSH-LH		
BBC F002564	* 2 prélèvements	B	360
BBC F002565	* 3 prélèvements	B	480
BBC F002566	* 5 prélèvements	B	60
BBC F002567	* ≥ 5 prélèvements	B	720
	- TEST AU LH-RH : dosage des sous unités Alpha		
BBC F002568	* 2 prélèvements	B	450
BBC F002569	* 3 prélèvements	B	600
BBC F002570	* 5 prélèvements	B	750
BBC F002571	* ≥ 5 prélèvements	B	900
	- TEST AU SYNACTHENE : dosage du cortisol		
BBC F002572	* 2 prélèvements	B	225
BBC F002573	* 3 prélèvements	B	300
BBC F002574	* 5 prélèvements	B	375
BBC F002575	* ≥ 5 prélèvements	B	450
	- TEST AU TRH : dosage de prolactine et TSH		
BBC F002576	* 2 prélèvements	B	360
BBC F002577	* 3 prélèvements	B	480
BBC F002578	* 5 prélèvements	B	600
BBC F002579	* ≥ 5 prélèvements	B	720

#### TITRE IV ACTES DE GENETIQUE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BGE O002580	- Caryotype sur sang en banding	B	400
BGE O002581	- Caryotype sur sang en haute résolution	B	650
BGE O002582	- Caryotype sur moelle osseuse	B	900
BGE O002583	- Caryotype foetal sur liquide amniotique ou trophoblaste (direct+culture)	B	1150
BGE O002584	- Caryotype sur fibroblastes	B	1150
BGE O002585	- Caryotype sur tissus solides	B	1150
BGE O002586	- Chromatine sexuelle		50
BGE O002587	- Culture cellulaire (autre que lymphocytes)	B	900
BGE O002588	- Hybridation in situ	B	900
BGE O002589	- Extraction ADN	B	350
BGE O002590	- Electrophorèse acétyl cholinestérase dans liquide amniotique	B	150

BGE O002591	- Préparation culot leucocytaire	B	40
	- Analyse ADN par PCR :		
BGE O002592	* PCR simple : ** Ech. <sup>n</sup> < 6	B	700
BGE O002593	** 6 < Ech. < 15	B	1050
BGE O002594	** Ech. > 15	B	1400
BGE O002595	* PCR multiplex : ** Ech. <sup>n</sup> < 6	B	1150
BGE O002596	** 6 < Ech. < 15	B	1700
BGE O002597	** Ech. > 15	B	2200
BGE O002598	* PCR simple radioactive : ** Ech. <sup>n</sup> < 6	B	900
BGE O002599	** 6 < Ech. < 15	B	1000
BGE O002600	** Ech. > 15	B	1100
	- Analyse ADN par Southern Blot :		
BGE O002601	** Ech. <sup>n</sup> < 6	B	1500
BGE O002602	** 6 < Ech. < 15	B	1950
BGE O002603	** Ech. > 15	B	2500
	- Analyse ADN par Dot Blot		
BGE O002604	** Ech. <sup>n</sup> < 6	B	1050
BGE O002605	** 6 < Ech. < 15	B	1400
BGE O002606	** Ech. > 15	B	1750
BGE O002607	- Digestion enzymatique	B	225
BGE O002608	- Contrôle PCR sur gel d'agarose	B	70
BGE O002609	- Diagnostic prénatal (DPN) de la drépanocytose par au moins 2 techniques de biologie moléculaire	B	6970
BGE O002610	- DPN de la β thalassémie par au moins 2 techniques de biologie moléculaire	B	6970
BGE O002611	- DPN de la mucoviscidose par au moins 2 techniques de biologie moléculaire	B	6970
BGE O002612	- Microsatellites/Allèle : 5 allèles	B	100
BGE O002613	- CF/OLA (Cystic Fibrosis/Oligonucleotide Ligation Assay)	B	570
	- Technique d'électrophorèse (DGGE : Denaturing Gradient Gel Electrophoresis) :		
BGE O002614	** Ech. <sup>n</sup> < 6	B	770
BGE O002615	** 6 < Ech. < 15	B	1120
BGE O002616	** Ech. > 15	B	1470

<b>BGE O002617</b>	- Séquençage d'ADN / échantillon	B	1470
<b>BGE O002618</b>	- Analyse de fragments d'ADN (10 marqueurs pour reconnaissance)	B	1000

*Ech<sup>n</sup>. : Nombre d'échantillons à analyser pour plusieurs membres d'une famille*

## TITRE V ACTES D'HEMATOLOGIE

### CHAPITRE I CYTOLOGIE/CHIMIE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Myélogramme après coloration de May-Grunwald-Giemsa (MGG) : étude qualitative et quantitative des éléments médullaires sur 2 lames obligatoirement avec interprétation	B	100
<b>BHE C002619</b>	- Adénogramme ou splénogramme par la coloration MGG	B	70
	- Cytochimie sur frottis médullaire ou sur frottis sanguin : par examen		
<b>BHE C002619</b>	* Peroxydase	B	25
<b>BHE C002619</b>	* Esterases	B	25
<b>BHE C002619</b>	* Perls	B	25
<b>BHE C002619</b>	* PAC	B	25
<b>BHE C002619</b>	- Hémogramme ou NFS : numération des hématies, des leucocytes et des plaquettes, dosage de l'hémoglobine, mesure de l'hématocrite et détermination des constantes érythrocytaires et de la formule leucocytaire complète (automatique ou microscopique). Cet examen comprend obligatoirement un contrôle sur frottis sanguin en cas d'anomalie	B	60
<b>BHE C002619</b>	- Hémogramme sans numération de plaquettes	B	40
<b>BHE C002619</b>	- Hémogramme sans formule leucocytaire ni numération plaquettaire	B	25
<b>BHE C002619</b>	- Numération et étude morphologique des plaquettes	B	20
<b>BHE C002619</b>	- Mesure de l'hématocrite	B	10
<b>BHE C002619</b>	- Dosage de l'hémoglobine	B	10
<b>BHE C002619</b>	- Dosage de l'érythropoïétine	B	200
<b>BHE C002619</b>	- Numération des réticulocytes par cytométrie	B	80
<b>BHE C002619</b>	- Numération des réticulocytes par lecture microscopique	B	10
<b>BHE C002619</b>	- Taux des hématies ponctuées	B	20
<b>BHE C002619</b>	- Recherche d'hématies fœtales	B	20
<b>BHE C002619</b>	- Recherche de corps de Heinz	B	20
<b>BHE C002619</b>	- Recherche des drépanocytes (test de falciformation)	B	10
<b>BHE C002619</b>	- Mesure de la résistance globulaire	B	25
<b>BHE C002619</b>	- Electrophorèse de l'hémoglobine	B	80

BHE C002619	- Isoélectrofocalisation de l'hémoglobine	B	200
BHE C002619	- Test de solubilité de l'hémoglobine en vue de la confirmation d'une hémoglobine S (test d'Itano)	B	20
BHE C002619	- Test à l'isopropanol en vue de la recherche de l'hémoglobine instable	B	20
BHE C002619	- Dosage de l'hémoglobine F	B	20
BHE C002619	- Test d'auto-hémolyse avec ou sans correction d'ATP, avec ou sans correction de glucose	B	80
BHE C002619	- Recherche d'une hémoglobinurie nocturne paroxystique par une technique utilisant au moins deux anticorps monoclonaux sur leucocytes et/ou sur hématies	B	200
BHE C002619	- Test de Ham Dacie	B	20
BHE C002619	- Mesure de la vitesse de sédimentation avec un dispositif à usage unique	B	15
BHE C002619	- Dosage sanguin protoporphyrines zinc (PPZ)	B	150
BHE C002619	- Recherche de polynucléaires éosinophiles dans le mucus nasal	B	15
BHE C002619	- Recherche de polynucléaires éosinophiles dans le crachat	B	15
BHE C002619	- Recherche de sidérophages dans le liquide bronchoalvéolaire	B	25
BHE C002619	- Détermination en flux des plaquettes réticulées par cytométrie	B	400

## CHAPITRE II HEMOSTASE / COAGULATION

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BHE H002620	- Temps de saignement (y compris éventuellement rétraction du caillot)	B	15
BHE H002621	- Fragilité capillaire	B	10
BHE H002622	- Temps de Quick (TQ) "taux de prothrombine" épreuve de correction éventuelle comprise	B	20
BHE H002623	- Consommation de la prothrombine	B	30
BHE H002624	- Temps de céphaline avec activateur (TCA) "épreuve de correction éventuelle M+T comprise"	B	30
BHE H002625	- Temps de thrombine (TT)	B	15
BHE H002626	- Dosage du facteur de stabilisation de la fibrine (facteur XIII)	B	200
BHE H002627	- Dosage du fibrinogène (facteur I) Préciser la technique sur le compte-rendu	B	20
BHE H002628	- Temps de lyse des euglobulines (Von Kaulla)	B	60
BHE H002629	- Recherche des produits de dégradation de la fibrine et/ou du fibrinogène (PDF)	B	60
BHE H002630	- Titration des PDF	B	60
BHE H002631	- Dosage des D dimères : (préciser la technique sur le compte rendu)	B	50

BHE H002632	* Technique agglutination de particules de latex	B	200
BHE H002633	* Technique ELISA ou technique équivalente en sensibilité de 500ng/ml (technique indiquée pour exclure une thrombose)	B	50
BHE H002634	- Dosage fonctionnel des facteurs du complexe prothrombinique (II ; V ; VII ; X ; VII + X) chacun	B	50
BHE H002635	- Dosage du facteur anti-hémophilique A (facteur VIII)	B	50
BHE H002636	- Dosage du facteur anti-hémophilique B (facteur IX)	B	50
BHE H002637	- Dosage du facteur XI	B	50
BHE H002638	- Dosage du facteur Hageman (facteur XII)	B	50
BHE H002639	- Dosage du facteur Willebrand antigène	B	80
BHE H002640	- Dosage de l'activité cofacteur de la ristocétine	B	80
BHE H002641	- Héparinémie anti-IIa (activité anti-thrombine)	B	40
BHE H002642	- Héparinémie anti-Xa	B	150
BHE H002643	- Dosage de la protéine C (Préciser la technique sur le compte-rendu)	B	100
BHE H002644	- Dosage de la protéine S (activité, libre, totale) chacune	B	100
BHE H002645	- Dosage de l'antithrombine III. (Préciser la technique sur le compte-rendu)		
BHE H002646	* Fonctionnel	B	100
BHE H002647	* Immunologique	B	80
BHE H002648	- Etude des fonctions plaquettaires (adhésion, agrégation)	B	100
BHE H002649	- Résistance à la protéine C activée	B	120
BHE H002650	- Recherche d'un anticorps anti-facteur (titrage éventuel compris)	B	150
BHE H002651	- Diagnostic biologique des thrombopénies induites par l'héparine (agrégométrie)	B	100
BHE H002652	- Recherche d'anticoagulant circulant de type lupique (sur plasma déplaqué par une double centrifugation) En première intention TCA (M/T et éventuellement M + T) avec 2 réactifs sensibles au moins + TQ + en cas d'allongement du TCA, TT (en cas d'anomalie, faire une épreuve de confirmation)	B	120
BHE H002653	- Plasminogène activité ou antigène ; Préciser la technique sur le compte-rendu	B	100
BHE H002654	- Alpha 2 antiplasmine	B	80
BHE H002655	- Anticorps antiphospholipides ou anticardioplipines de classe IgG/IgM/IgA par classe	B	120
BHE H002656	- Recherche de la mutation Arg 506 ou facteur V de Leiden	B	400
BHE H002657	- Recherche de la mutation G du facteur II	B	400



Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BHE I002658	- Détermination du groupe sanguin ABO-Rh (D) standard : Cette prescription comprend obligatoirement Une identification du groupe ABO incluant les 2 épreuves globulaire et sérique (Beth-Vincent et Simonin). Une recherche de l'antigène D Rhésus D standard (antigène Du éventuellement inclus) avec un témoin négatif approprié. Pour chaque détermination, ces groupages doivent être effectués en double. 2 déterminations du groupe sanguin sur 2 prélèvements effectués à des moments différents sont nécessaires pour l'obtention de la carte du groupe sanguin.	B	30
BHE I002659	- Détermination des antigènes du système Rhésus (hors antigène D) Antigènes C, c, E, e et éventuellement Cw. Chaque antigène	B	30
BHE I002660	- Détermination des autres antigènes érythrocytaires tels que Kell, Lewis Kidd, Duffy, MNSs... Chaque antigène.	B	20
BHE I002661	- Recherche d'agglutinines irrégulières (RAI) anti-D par un test de Coombs indirect (TCI) au moins. Toute recherche positive doit être confirmée.	B	30
BHE I002662	- Recherche d'agglutinines irrégulières avec un panel d'hématies de dépistage par un TCI au moins	B	40
BHE I002663	- Cross-match : Test de compatibilité majeur par TCI	B	40
BHE I002664	- Identification et titrage éventuel d'agglutinines irrégulières avec un panel d'hématies d'identification	B	100
	- Test de Coombs direct pour le dépistage des anticorps fixés sur les globules rouges :		
BHE I002665	* avec une anti-globuline polyvalente	B	30
BHE I002666	* avec une anti-globuline spécifique (anti-IgG et anti-complément)	B	60
BHE I002667	- Epreuve d'élution ou d'absorption d'anticorps anti-erythrocytaires en cas d'auto ou d'alloimmunisation (à l'initiative du Directeur de laboratoire)	B	20
BHE I002668	- Recherche d'hémolysines du système ABO	B	30
BHE I002669	- Phénotypage des polynucléaires par technique sérologique ou cytométrie en flux	B	200
BHE I002670	- Génotypage des polynucléaires	B	400
BHE I002671	- Dépistage d'anticorps anti-polynucléaires (test direct)	B	100
BHE I002672	- Dépistage d'anticorps anti-polynucléaires dans le sérum (test indirect)	B	100
BHE I002673	- Identification d'anticorps anti-polynucléaires	B	200
BHE I002674	- Numération des CD34 par cytométrie de flux	B	120
BHE I002675	- Immunophénotypage leucocytaire par marqueur	B	80

<b>BHE I002676</b>	- Typage plaquettaire par biologie moléculaire (le système diallelique)	B	160
<b>BHE I002677</b>	- Phénotypage plaquettaire : le phénotype	B	70
<b>BHE I002678</b>	- Dépistage d'allo-anticorps antiplaquettaires par deux techniques différentes et avec un pool de plaquettes	B	130
<b>BHE I002679</b>	- Identification d'allo-anticorps antiplaquettaires par deux techniques différentes et avec un panel de plaquettes phénotypées	B	300
<b>BHE I002680</b>	- Test direct pour la mise en évidence d'immunoglobulines associées aux plaquettes par l'une des méthodes suivantes : utilisant un marqueur isotonique ou non – immunofluorescence indirecte avec lecture au microscope ou un cytomètre de flux - test de Dixon. Le laboratoire doit indiquer dans son compte rendu les résultats observés sur les plaquettes d'au moins deux témoins testés au cours de la même manipulation. De plus, les valeurs de référence par rapport à une population saine doivent être précisées. Pour que la cotation de cet examen soit applicable, il faut que le nombre de plaquettes du patient soit < 150.000/mm <sup>3</sup> et que la thrombopénie soit confirmée sur au moins un prélèvement ne contenant pas d'EDTA.	B	100
<b>BHE I002681</b>	- Test indirect pour la recherche d'autoanticorps antiplaquettaires circulants dans le sérum ou le plasma sur un panel de plaquettes provenant de 5 à 10 donneurs	B	100
<b>BHE I002682</b>	- Identification de la cible des autoanticorps antiplaquettaires, en cas d'autoanticorps antiplaquettaires mis en évidence par test direct ou indirect, par immunoblot ou autre technique.	B	200

## TITRE VI ACTES D'IMMUNOLOGIE

*Le compte rendu doit mentionner la ou les technique(s) utilisée(s) (nature et seuil de sensibilité). Le compte rendu doit proposer une interprétation des résultats en fonction de la sensibilité du ou des test(s) utilisé(s) et le cas échéant, des examens complémentaires.*

## CHAPITRE I IMMUNOALLERGIE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BIM I002683</b>	- Dosage des Immunoglobulines E (IgE) totales	B	120
<b>BIM I002684</b>	- Etude qualitative des IgE spécifiques mélangées	B	150
<b>BIM I002685</b>	- Etude semi-quantitative de multi allergènes séparés	B	400
	- Identification des IgE spécifiques individuelles :		
<b>BIM I002686</b>	* 1 seul allergène	B	150
<b>BIM I002687</b>	* 2 ou 3 allergènes	B	300

BIM I002688	* 4 ou 8 allergènes	B	450
-------------	---------------------	---	-----

## CHAPITRE II AUTO-IMMUNITE NON SPECIFIQUE D'ORGANES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BIM A002689	- Recherche et titrage des facteurs rhumatoïdes : * Groupe 1 : réaction de WAALER-ROSE ou autre méthode utilisant des immunoglobulines animales	B	40
BIM A002690	- Groupe 2 : méthodes utilisant des immunoglobulines humaines  <i>Les résultats doivent être exprimés en unités par rapport à une valeur de référence. Il ne peut être coté que deux méthodes appartenant à des groupes différents</i>	B	40
BIM A002691	- Recherche et titrage des anticorps anti-ADN natif : Si la recherche d'autoanticorps antinucléaires est positive avec un titre > 1/80 et s'il y a évolution de lupus érythémateux aigu disséminé, le directeur de laboratoire peut pratiquer de sa propre initiative la recherche et le titrage d'anticorps anti-ADN	B	100
BIM A002692	- Dépistage des anticorps anti antigènes nucléaires solubles :		
BIM A002693	* Dépistage qualitatif	B	80
BIM A002694	* Typage par anticorps (Cotation maximale de 4 anticorps)	B	80
BIM A002695	* Dosage semi quantitatif par anticorps (Cotation maximale de 4 anticorps)	B	120
BIM A002696	- Titrage des anticorps anti-ADN dénaturé	B	80
BIM A002697	- Titrage des anticorps antihistones	B	80
BIM A002698	- Titrage des auto anticorps anti phospholipides	B	120
	- Titrage des anticorps anti mitochondries de type M2 :		
BIM A002699	* par immunofluorescence indirecte	B	100
BIM A002700	* anti-PDH	B	120
BIM A002701	- Titrage des auto anticorps anticytoplasme des polynucléaires neutrophiles par immunofluorescence indirecte	B	100
BIM A002702	- Dépistage et identification de la spécificité des auto anticorps anticytoplasme des polynucléaires neutrophiles par une technique utilisant un marqueur isotopique ou non	B	150
BIM A002703	- Titrage des auto anticorps antikératine	B	100

**CHAPITRE III AUTO-IMMUNITE SPECIFIQUE D'ORGANES**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BIM A002704</b>	- Dépistage et titrage de plusieurs autoanticorps antitissus (antimuscle lisse, antimitocondries, antinucléaires, antiréticuline ...) par immunofluorescence indirecte sur coupe de tissus associant trois organes rein, foie et estomac	B	100
<b>BIM A002705</b>	- Typage des anticorps antimitocondries par immunoblot Pour que la cotation de cet examen soit applicable, il faut que la recherche des anticorps antimitocondries par immunofluorescence indirecte soit positive.	B	200
<b>BIM A002706</b>	- Confirmation par immunodiffusion et réaction d'identité des anticorps antiréticulum endoplasmique (LKM et/ou anti-cytosol)	B	40
<b>BIM A002707</b>	- Titrage des autoanticorps anticellules endomysiales par immunofluorescence indirecte	B	100
	- Titrage des autoanticorps antigliadine et détermination des isotypes :		
<b>BIM A002708</b>	* IgA	B	120
<b>BIM A002709</b>	* IgG	B	120
<b>BIM A002710</b>	* IgA + IgG		200
<b>BIM A002711</b>	- Test direct pour la mise en évidence d'immunoglobulines associées aux plaquettes par l'une des méthodes suivantes : 1- utilisant un marqueur isotopique ou non ; 2- Immunofluorescence indirecte avec lecture au microscope ou au cytomètre de flux ; 3- test de Dixon. NB : Le laboratoire doit indiquer dans son compte rendu les résultats observés sur les plaquettes du patient et sur les plaquettes d'au moins deux témoins testés au cours de la même manipulation. De plus, les valeurs de référence par rapport à une population saine doivent être précisées. Pour que la cotation de cet examen soit applicable, il faut que le nombre de plaquettes du patient soit inférieur à 150.000/mm <sup>3</sup> et que la thrombopénie soit confirmée sur au moins un prélèvement ne contenant pas d'EDTA.	B	100
<b>BIM A002712</b>	- Test indirect pour la recherche d'auto anticorps antiplaquettaires circulants dans le sérum ou le plasma sur un panel de plaquettes provenant de 5 à 10 donneurs.	B	100
<b>BIM A002713</b>	- Identification de la cible des auto anticorps antiplaquettaires, en cas d'auto anticorps antiplaquettaires mis en évidence par test direct ou indirect, par immunoblot ou autre technique.	B	200

<b>BIM A002714</b>	- Titrage des anticorps anticellules d'îlots de Langerhans du pancréas par immunofluorescence indirecte	B	100
<b>BIM A002715</b>	- Titrage des auto anticorps anti insuline utilisant un marqueur	B	200
	- Dosage des autoanticorps antithyroïdiens (antithyroglobuline, et antithyropéroxydase) :		
<b>BIM A002716</b>	* Par hémagglutination	B	80
<b>BIM A002717</b>	* Par immunofluorescence indirecte	B	100
<b>BIM A002718</b>	* Par ELISA ou RIA :		
	** par anticorps	B	150
<b>BIM A002719</b>	** les 2 anticorps	B	250
<b>BIM A002720</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps antirécepteurs de TSH : Il ne peut être coté que 2 types d'examens : Titrage des autoanticorps antirécepteurs TSH+dépistage et titrage des autoanticorps antithyroïdiens par hémagglutination ou IFI ou ELISA	B	200
<b>BIM A002721</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps antisurrénale par immunofluorescence indirecte	B	100
<b>BIM A002722</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps anticellules pariétales de l'estomac par immunofluorescence indirecte	B	100
<b>BIM A002723</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps antifacteur intrinsèque par une méthode utilisant un marqueur isotopique ou non	B	200
<b>BIM A002724</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps antirécepteur de l'acétylcholine par une méthode utilisant un marqueur isotopique ou non	B	200
<b>BIM A002725</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps antimembrane basale d'épithélium malpighien par immunofluorescence directe	B	100
<b>BIM A002726</b>	Recherche et titrage des autoanticorps anti substance intracellulaire d'epithelium malpighien immunofluorescence directe sur biopsie	B	100
<b>BIM A002727</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps antistance intercellulaire d'épithélium malpighien par immunofluorescence indirecte dans le sérum	B	100
<b>BIM A002728</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps anticellules productrices de stéroïdes par immunofluorescence indirecte	B	100
<b>BIM A002729</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps antimembrane basale glomérulaire par une méthode utilisant un marqueur	B	100
<b>BIM A002730</b>	- Recherche et titrage des autoanticorps antimembrane basale glomérulaire par immunofluorescence directe sur biopsie	B	100
<b>BIM A002731</b>	- Recherche et titrage d'autres autoanticorps	B	100

## CHAPITRE IV POLYMORPHISME DES PROTEINES, HISTOCOMPATIBILITE ET GREFFE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Groupage tissulaire :		
	* par la sérologie :		
BIM P002732	** phénotypage HLA classe I	B	300
BIM P002733	** phénotypage HLA classe II	B	500
BIM P002734	** phénotypage HLA classe III (Bf,C4,C2)	B	500
	* Par la biologie moléculaire :		
BIM P002735	** phénotypage HLA classe I (A, B, C)	B	800
BIM P002736	** phénotypage HLA classe II	B	800
BIM P002737	- Sous typage HLA classe I et classe II ; cotation maximale pour 2 sous typages	B	200
BIM P002738	- Recherche d'anticorps lymphocytotoxique sur un panel de 30 cellules	B	200
BIM P002739	- Cross-match des lymphocytes T et B	B	200
BIM P002740	- Phénotypage HLA classe II DP	B	300
BIM P002741	- Culture lymphocytaire mixte	B	300
	- Etude du polymorphisme de l'ADN :		
BIM P002742	* Analyse de minisatellites (VNTR) par allèle (cotation maximale pour 2 allèles)	B	300
BIM P002743	* Analyse de microsatellites (STR) par allèle. (cotation maximale pour 5 allèles)	B	100

## CHAPITRE V DEFICIT IMMUNITAIRE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Dosage des Immunoglobulines G (IgG) :		
BIM D002744	* Dans le sang	B	80
BIM D002745	* Dans le LCR (humeur aqueuse)	B	80
	- Dosage des sous classes IgG :		
BIM D002746	* IgG1	B	150
BIM D002747	* IgG2	B	150
BIM D002748	* IgG3	B	150
BIM D002749	* IgG4	B	150
	- Dosage des IgA :		
BIM D002750	* Dans le sang	B	80
BIM D002751	* Dans le LCR	B	80
BIM D002752	* IgA sécrétoires	B	150
	- Dosage des sous classes IgA :		

BIM D002753	* IgA1	B	150
BIM D002754	* IgA2	B	150
	<b>- Dosage des IgM :</b>		
BIM D002755	* Dans le sang	B	80
BIM D002756	* Dans le LCR (humeur aqueuse)	B	80
BIM D002757	- Dosage des IgD dans le sang	B	80
	<b>- Dosage hémolytique du complément sérique :</b>		
BIM D002758	* Voie classique	B	40
BIM D002759	* Voie alterne	B	40
	<b>- Dosage hémolytique des fractions du complément :</b>		
BIM D002760	* C2	B	80
BIM D002761	* C4	B	80
BIM D002762	* C5	B	80
BIM D002763	* C7	B	80
BIM D002764	* C6	B	80
BIM D002765	* Inhibiteur C1 estérase	B	80
BIM D002766	* Bf	B	80
	<b>- Dosage immunochimique des fractions du complément :</b>		
BIM D002767	* C3	B	80
BIM D002768	* C4	B	80
BIM D002769	* C 1q	B	80
BIM D002770	* Bf	B	80
BIM D002771	* C5	B	80
BIM D002772	* Inhibiteur C1 estérase	B	80
BIM D002773	* Autre fraction	B	80
BIM D002774	- Recherche des produits de dégradation du complément (C3d, C3c)	B	150
	<b>- Numération des sous populations lymphocytaires :</b>		
BIM D002775	* CD 4	B	80
BIM D002776	* CD 8	B	80
BIM D002777	* CD 3	B	80
BIM D002778	* CD 19	B	80
BIM D002779	* CD 20	B	80
BIM D002780	Test de transformation lymphoblastique (par lectine ou antigène). cotation maximale pour 2 antigènes ou 2 lectines	B	150

## CHAPITRE VI SYNDROME LYMPHOPROLIFERATIF

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BIM Y002781	- Immunoélectrophorèse des protéines sériques sur gélose avec anti-sérum total+antiIgG+anti-IgM+anti-IgA+anti-Kappa+anti-Lambda Immunoélectrophorèse des protéines : Immunofixation	B	200
BIM Y002782	- Immunoélectrophorèse des protéines urinaires après concentration	B	250
BIM Y002783	- Titration d'anticorps spécifiques après vaccination	B	100
BIM Y002784	- Dépistage des immun complexes circulants	B	100
BIM Y002785	- Recherche d'une cryoglobulinémie	B	40
BIM Y002786	- Typage d'une cryoglobulinémie	B	120
	- Immunofixation des protéines pour le diagnostic d'une gammopathie monoclonale :		
BIM Y002787	* Dans le sérum	B	200
BIM Y002788	* Dans les urines	B	250
BIM Y002789	- Recherche et titration d'hémagglutinines froides	B	40
BIM Y002790	- Recherche de spécificité d'une hémagglutinine froide <b>B</b>	B	40

## CHAPITRE VII MARQUEURS TUMORAUX

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Recherche et titration de $\alpha$ foetoprotéine :		
BIM M002791	* Dans le sérum	B	150
BIM M002792	* Dans un autre liquide biologique	B	150
	- $\alpha$ , antitrypsine :		
BIM M002793	* Recherche et titration	B	80
BIM M002794	* Phénotypage par isoélectrofocalisation	B	150
	- Recherche et titration d'antigènes :		
BIM M002795	* CA 125	B	200
BIM M002796	* CA 15-3	B	200
BIM M002797	* CA 19 - 9	B	200
BIM M002798	* Carcinoembryonnaire	B	150
	- Recherche et titration de l'antigène prostatique spécifique :		
BIM M002799	* total	B	150
BIM M002800	* libre	B	150
	- Recherche et titration de $\beta$ 2 microglobuline :		
BIM M002801	* Dans le sérum	B	150
BIM M002802	* Dans les urines	B	150



<b>BIM M002803</b>	- Dosage de $\beta$ HCG libre	B	150
--------------------	-------------------------------	---	-----

## TITRE VII ACTES SPECIALISES D'HEMOBIOLOGIE ET DE LA TRANSFUSION SANGUINE

(Préparation des greffes de moelle osseuse/cellules souches)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BHT O002804	- Traitement d'une moelle osseuse ABO compatible	HB	1200
BHT O002805	- Traitement d'une moelle osseuse ABO incompatible	HB	1500
BHT O002806	- Prélèvement de cellules souches périphériques	HB	500
BHT O002807	- Congélation et conservation du greffon dans l'azote liquide (par poche)	HB	295
	- <b>Décongélation (par poche) :</b>		
BHT O002808	* sans lavage	HB	35
BHT O002809	* avec lavage	HB	70
	- <b>Contrôle de qualité du greffon :</b>		
BHT O002810	* Numération CD34 et CD3)	HB	200
BHT O002811	* Culture de cellules souches	HB	950
BHT O002812	* Examen bactériologique du greffon	HB	100
BHT O002813	* Etude de la viabilité et numération de cellules sanguines sur cellule de Mallassez	HB	30
BHT O002814	- Prélèvement de granulocytes	HB	450
BHT O002815	- Echange plasmatique (l'albumine étant fournie par le prescripteur)	HB	500
BHT O002816	- Prélèvement et congélation de lymphocytes (DLI)	HB	800
BHT O002817	- Greffon provenant du sang de cordon (prêt à l'emploi)	HB	2000
BHT O002818	- Cytaphérèse thérapeutique	HB	500
BHT O002819	- Contrôle des globules blancs dans les culots érythrocytaires filtrés	HB	80
BHT O002820	- Tri cellulaire par billes magnétiques	HB	150
BHT O002821	- Tri cellulaire par cytométrie en flux	HB	400

## TITRE VIII ACTES DE PARASITOLOGIE

### CHAPITRE I PARASITOLOGIE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Examen parasitologique des selles comprenant obligatoirement un examen macroscopique direct, un examen microscopique direct et après enrichissement par au moins 2 techniques différentes :		
BPR P002822	* une selle	B	50
BPR P002823	* plus d'une selle	B	100

BPR P002824	- Culture d'amibes sur milieu diphasique avec identification par coloration élective (cumulable avec la cotation de l'examen parasitologie des selles)	B	50
BPR P002825	- Recherche d'antigènes d'Entamoeba histolytica dans les selles par technique immuno enzymatique	B	200
BPR P002826	- Coproculture parasitologique pour diagnostic d'une anguillulose ou identification d'espèce d'ancylostomidaea (cumulable avec la cotation de l'examen parasitologie des selles)	B	30
BPR P002827	- Recherche de Cryptosporidium par coloration élective	B	60
BPR P002828	- Identification d'un parasite par examen macroscopique et/ou microscopique	B	60
BPR P002829	- Identification d'un parasite par examen macroscopique et/ou microscopique	B	10
BPR P002830	- Recherche de microsporidies dans les selles par coloration élective	B	60
BPR P002831	- Recherche des oeufs de Schistosoma haematobium dans les urines	B	15
BPR P002832	- Recherche de Trichomonas vaginalis dans les urines	B	15
BPR P002833	- Recherche des hématozoaires sur frottis sanguin et/ou en goutte épaisse	B	30
BPR P002834	- Recherche des autres parasites du sang	B	50
	<b>- Recherche de Leishmanies :</b>		
BPR P002835	* Examen direct	B	30
BPR P002836	* Examen direct + culture	B	70
BPR P002837	- Recherche de Pneumocystis carinii dans le liquide broncho-alvéolaire (ou biopsie)	B	80
BPR P002838	- Recherche et identification de parasites par examen direct et éventuellement après enrichissement dans les autres produits pathologiques	B	30
BPR P002839	- Recherche de toxoplasmes par inoculation à au moins six souris (surveillance sérologique comprise)	B	300
BPR P002840	- Recherche de toxoplasmes par culture cellulaire	B	300
BPR P002841	- Recherche de parasites par technique d'amplification génique	B	400

## CHAPITRE II MYCOLOGIE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Examen mycologique comportant un examen microscopique direct, un isolement par culture et une identification d'espèce :		
BPR M002842	* peau et phanères	B	70

BPR M002843	* selles	B	40
BPR M002844	* prélèvement vaginal (recherche de Trichomonas vaginalis incluse)	B	60
BPR M002845	* hémoculture	B	90
BPR M002846	* biopsie	B	80
BPR M002847	* Autres produits (liquides de ponction, LCR, expectorations, urines...)	B	70
BPR M002848	- Identification d'une souche de champignon provenant d'un autre laboratoire (non cumulable avec la cotation de l'examen mycologique du produit pathologique d'où la souche a été isolée)	B	50
BPR M002849	- Recherche de Malassezia furfur (Méthode à la cellophane adhésive)	B	10
BPR M002850	- Antifongigramme	B	80
BPR M002851	- Détermination de la CMI des antifongiques en tube : Par antifongique testé. Cotation maximale limitée à 2 antifongiques	B	80
BPR M002852	- Identification des grains de mycétome	B	70

### CHAPITRE III SEROLOGIE PARASITAIRE

*Le compte-rendu doit préciser la ou les technique(s) utilisée(s) avec leur seuil de sensibilité et proposer une interprétation des résultats, en fonction des données cliniques disponibles ainsi que les modalités du suivi sérologique éventuel, en cas de positivité. Dans le cas de suivi biologique, certains sérodiagnostics nécessitent une deuxième détermination espacée de deux à trois semaines : cette deuxième détermination sera réalisée au besoin avec le contrôle du premier sérum (cotation non cumulable avec celle de la 2ème détermination). Les sérums ayant fait l'objet d'un diagnostic sérologique d'une affection parasitaire doivent être conservés congelés à -20°C au moins un an.*

*Par diagnostic sérologique, on entend la recherche et le titrage éventuel des anticorps spécifiques. Les abréviations des techniques sont les suivantes : 1- AGGAS : Agglutination d'antigène sensibilisé ; 2- HAI : Hémagglutination indirecte ; 3- EIA : Technique immunoenzymatique (y compris immunocapture) ; 4- IFI : Immunofluorescence indirecte ; 5- ELS : Electrosynérèse ; 6- IEP : Immunoélectrophorèse ; 7- IE : Immunoempreinte.*

#### Amibiase :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BPR S002853	- Diagnostic sérologique	B	60

#### Aspergilloses :

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BPR S002854	- ELS/IEP (4 antigènes dont A.fumigatus)	B	120
BPR S002855	- HAI/EIA/IFI (A.fumigatus)	B	80

<b>BPR S002856</b>	- Détection des IGE anti A.fumigatus	B	180
<b>BPR S002857</b>	- Recherche d'antigènes solubles par EIA	B	200

**Candidoses :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BPR S002858</b>	- Diagnostic Sérologique par au moins 2 techniques	B	80
<b>BPR S002859</b>	- Recherche d'antigènes solubles	B	50

**Cryptococcose :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BPR S002860</b>	- Recherche d'antigènes solubles de Cryptococcus néoformans	B	80
<b>BPR S002861</b>	- Titrage en cas de réaction positive	B	150

**Distomatose :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BPR S002862</b>	- Diagnostic sérologique par au moins 2 techniques	B	80

**Echinococcoses :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BPR S002863</b>	- Diagnostic sérologique par au moins 2 techniques	B	80

**Larva migrans (Anisakiase, Toxocarose) :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BPR S002864</b>	- Diagnostic sérologique	B	120

**Leishmaniose viscérale :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BPR S002865</b>	- Diagnostic sérologique	B	60

**Toxoplasmose Diagnostic, dépistage et contrôle :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BPR S002866	- Détection et titrage éventuel des IgG et des IgM : IgG (IFI/EIA/ELFA/HAI+IFI/AGGAS+EIA ou IFI) + IgM (IFI/EIA/ELFA)	B	120
BPR S002867	- Détermination de la date de contamination chez une femme enceinte : indice d'avidité	B	120
BPR S002868	- Détection et titrage éventuel des IgA	B	80
BPR S002869	- Détermination de la charge immunitaire	B	80
BPR S002870	- Détermination du profil comparatif mère-enfant sur 3 prélèvements différents (sang de la mère, sang de l'enfant, sang du cordon) par technique d'immuno-transfert pour chaque isotype	B	300

**Paludisme :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BPR S002871	- Diagnostic sérologique par IFI ou EIA	B	120

**Affections parasitaires autres que celles ci-dessus :**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BPR S002872	- Diagnostic sérologique	B	60
BPR S002873	- Diagnostic sérologique par technique d'immuno-empreinte (chaque isotype)		300

## TITRE IX DOSAGES DE MEDICAMENTS ET TOXIQUES

### CHAPITRE I ECHANTILLON : SANG

*Le compte rendu doit mentionner la technique utilisée.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BPR S002874	- ACIDE MEPHENOLIQUE	B	200
BPR S002875	- ACIDE SALICYLIQUE	B	100
BPR S002876	- ACIDE VALPROIQUE	B	200
	- <b>ALCOOLEMIE :</b>		
BPR S002877	* Méthode chimique	B	50
BPR S002878	* CPG	B	100
BPR S002879	- ALUMINIUM	B	100
BPR S002880	- AMIKACINE	B	200
BPR S002881	- ARSENIC	B	100
BPR S002882	- BARBITEMIE EMIT/CPG	B	200
BPR S002883	- CARBAMAZEPINE	B	200
BPR S002884	- CICLOSPORINE	B	200
BPR S002885	- DIGOXINE	B	200
BPR S002886	- GENTAMYCINE	B	200
BPR S002887	- INH	B	100
BPR S002888	- METHOTREXATE	B	200
BPR S002889	- MPEG	B	300
BPR S002890	- OXYDE DE CARBONE (CO)	B	50
BPR S002891	- PHENYTOINE	B	200
BPR S002892	- PLOMB	B	100
BPR S002893	- TACROLIMUS	B	300
BPR S002894	- THEOPHYLLINE	B	200
BPR S002895	- TOBRAMYCINE	B	200
BPR S002896	- VANCOMYCINE	B	200

### CHAPITRE II ECHANTILLON : URINE

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BPR U002897	- ACIDE SALICYLIQUE	B	100
BPR U002898	- BARBITURIQUES	B	200
BPR U002899	- BENZODIAZEPINES : recherche	B	100
BPR U002900	- BENZODIAZEPINES : dosage	B	200

<b>BPR U002901</b>	- CYANURES	B	200
<b>BPR U002902</b>	- BROMURES	B	200
<b>BPR U002903</b>	- FLUORURES	B	200

### CHAPITRE III **TECHNIQUES PARTICULIERES**

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BPR P002904</b>	- DOSAGE DE MEDICAMENTS ET TOXIQUES PAR HPLC	B	300
<b>BPR P002905</b>	- DOSAGE DE MEDICAMENTS ET TOXIQUES PAR GC-MS	B	400
	<b>- ALCOOLEMIE :</b>		
<b>BPR P002906</b>	* sans extraction	B	100
<b>BPR P002907</b>	* avec extraction	B	200

### TITRE X **BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION**

#### CHAPITRE I **SPERMIOLOGIE**

*Pour tout examen de spermologie (à l'exclusion du recueil et du traitement du sperme aux fins d'assistance médicale à la procréation), il est vivement recommandé de recueillir au laboratoire l'éjaculat après miction. Le compte rendu doit préciser le délai de continence.*

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
	- Spermogramme et spermocytogramme doivent comporter :  1- mesure du volume de l'éjaculat et du pH. 2- estimation de la viscosité du sperme. 3- estimation de la mobilité des spermatozoïdes 30mn, 2h et 4h après l'éjaculation. 4- numération des spermatozoïdes morts. 5 -Recherche de cellules rondes. 6- recherche d'une agglutination spontanée. 7- numération des formes anormales en détaillant les anomalies de la tête, de la pièce intermédiaire et du flagelle et en mentionnant l'index des anomalies multiples	B	80
<b>BRE S002908</b>		B	80
<b>BRE S002909</b>	- Spermogramme et spermocytogramme + MAR test	B	120
<b>BRE S002910</b>	- Test post-coïtal (test de Huhner) ;  Le compte-rendu doit comporter le jour du cycle, le temps écoulé après rapport sexuel, la qualité de la glaire, le nombre et la mobilité	B	

	des spermatozoïdes/champ		60
BRE S002911	- Exploration de la fonction prostatovésiculaire :		
BRE S002912	* Fructose séminal	B	60
BRE S002913	* Citrate séminal	B	150
BRE S002914	* Phosphatase acide séminale	B	25
BRE S002915	* Zinc séminal	B	60
BRE S002916	- Exploration de la fonction épидидymaire :		
BRE S002917	* Carnitine Libre séminale	B	200
BRE S002918	* Alpha 1-4 Glucosidase séminale	B	200
BRE S002919	- Test croisé in vitro comportant la pénétration des spermatozoïdes testés et des spermatozoïdes témoins dans le mucus cervical à tester et le mucus cervical humain témoin	B	120
BRE S002920	- Recherche et titrage des anticorps anti spermatozoïdes libres : sérum + sperme ou mucus cervical (2 recherches); Le type des anticorps ainsi que leur topographie de fixation sur les spermatozoïdes doivent être précisés dans le compte rendu	B	300
BRE S002921	- Test de sélection et de survie des spermatozoïdes comportant isolement des spermatozoïdes mobiles dans un milieu de fécondation in vitro (quelle que soit la technique, y compris par centrifugation en gradient de PERCOLL) ; numération du pourcentage de spermatozoïdes mobiles progressifs et non progressifs, avant, après préparation et après un délai de six heures minimum et établissement de la morphologie avant et après préparation.	B	300
BRE S002922	- Recherche de spermatozoïdes sur biopsie testiculaire ou ponction épидидymaire	B	80
BRE S002923	- Recherche d'une éjaculation rétrograde : en cas d'hypospermie sévère ou anéjaculation	B	80
BRE S002924	- Coloration des spermatozoïdes au bleu d'aniline	B	50

## CHAPITRE II ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION (AMP)

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
BRE A002925	- Traitement de sperme pour insémination artificielle avec sperme du conjoint (IAC) :	B	300
BRE A002926	- Biologie de la fécondation in vitro (FIV) : traitement de sperme, traitement des ovocytes, insémination in vitro d'ovocytes et préparation de cathéter pour transfert d'embryons	B	1000
BRE A002927	- Biologie de la micro injection intracytoplasmique de spermatozoïdes (ICSI) : Traitement de sperme, traitement des		



	ovocytes, micro-injection, culture embryonnaire et préparation de cathéter pour transfert d'embryons		2200
<b>BRE A002928</b>	- Congélation des embryons par cycle	B	400
<b>BRE A002929</b>	- Décongélation des embryons par cycle avec préparation du cathéter pour transfert	B	400
<b>BRE A002930</b>	- Congélation de sperme en vue d'une autoconservation	B	400
<b>BRE A002931</b>	- Préparation des spermatozoïdes obtenus par biopsie testiculaire ou ponction épидидymaire	B	300

## TITRE XI ACTES DE PRELEVEMENT DES PRODUITS BIOLOGIQUES AUX FINS D'ANALYSES MEDICALES HUMAINES

Code	Désignation de l'acte	Cotation	
<b>BMH O002932</b>	- Prélèvement de sang veineux	B	2
<b>BMH O002933</b>	- Prélèvements multiples de sang veineux (au moins 4)	B	4
<b>BMH O002934</b>	- Prélèvements aseptiques au niveau des muqueuses ou de la peau :	B	2
<b>BMH O002935</b>	* 1 seul prélèvement	B	3
<b>BMH O002936</b>	* plusieurs prélèvements	B	3
<b>BMH O002937</b>	- Prélèvements gynécologiques à différents niveaux, quel qu'en le nombre	B	4
<b>BMH O002938</b>	- Prélèvement urétral	B	2
<b>BMH O002939</b>	- Tubage pour étude biologique du liquide gastrique	B	5
<b>BMH O002940</b>	- Prélèvement de sang artériel	B	2
<b>BMH O002941</b>	- Prélèvement de sang à domicile	B	5
<b>BMH O002942</b>	- Prélèvement de sang à domicile en dehors de la commune + indemnité kilométrique	B	5

# **ANNEXES**

## ANNEXES

1. Valeurs des lettres-clés des actes
2. Consultations dans le secteur public
3. Consultations dans le secteur privé

# ANNEXES 1 : Glossaire et valeurs des lettres-clés

## TARIFICATION DES ACTES DES PROFESSIONS DE SANTE

Glossaire des Lettres clés		Valeurs des Lettres Clés	Affection courante		Affection de longue durée		Femme enceinte déclarée	
			Prise en charge CNAMGS = 80% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 20% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 90% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 10% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 100% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 0% du Tarif Conventionné
K	ACTES DE CHIRURGIE ET DE SPECIALITE PRATIQUE LE MEDECIN	1 200	960	240	1 080	120	1 200	0
KC	ACTES DE CHIRURGIE ET DE SPECILAITE PRATIQUES LE MEDECIN SPECIALISTE	1 300	1 040	260	1 170	130	1 300	0
KE	ACTES D'ECHIOGAPHIE, DE DOPPLER PRATIQUES PAR LE MEDECIN SPECIALISTE	1 200	960	240	1 080	120	1 200	0
P Anatomo- pato	ACTES D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PRATIQUES PAR LE MEDECIN SPECIALISTE	150	120	30	135	15	150	0
Z	ACTES DE RADIOLOGIE IONISANTE PRATIQUES PAR LE MEDECIN SPECIALISTE OU LE CHIRURGIEN	1 000	800	200	900	100	1 000	0
ZN NUCLEAIRE	ACTES DE RADIOLOGIE NON IONISANTE PRATIQUES PAR LE MEDECIN SPECIALISTE OU LE CHIRURGIEN	1 100	880	220	990	110	1 100	0
PRO	ACTES DE PROTHESES	800	640	160	720	80	800	0
SF	ACTES PRATIQUES PAR LA SAGE FEMME	900	720	180	810	90	900	0
SFI	ACTES INFIRMIERS PRATIQUES PAR LA SAGE FEMME	700	560	140	630	70	700	0
AIS	ACTES PRATIQUES PAR L'INFIRMIER PROCEDANT DU DIAGNOSTIC INFIRMIER	600	480	120	540	60	600	0
AMI	ACTES PRESCRITS PAR LE MEDECIN ET PRATIQUES PAR L'INFIRMIER	900	720	180	810	90	900	0
AMK	ACTES PRATIQUES PAR LE MASSEUR KINESITHERAPEUTE	900	720	180	810	90	900	0
AMP	ACTES PRATIQUES PAR LA PUERICULTRICE	900	720	180	810	90	900	0
AMO	ACTES PRATIQUES PAR L' ORTHOPHONISTE	900	720	180	810	90	900	0
AMY	ACTES PRATIQUES PAR L'ORTHOPTISTES	900	720	180	810	90	900	0
AMS	ACTES PRATIQUES PAR LE MASSEUR	900	720	180	810	90	900	0
D	ACTES DENTAIRE AUTRES QUE D'ORTHOPEDIE DENTAIRE	1 100	880	220	990	110	1 100	0
B	ACTES PRATIQUES PAR LE BIOLOGISTE AU LABORATOIRE	125	100	25	113	13	125	0

**Frais de bloc opératoire = K chirurgical + K anesthésiste (50% K chirurgical ) + Frais de salle (50%K chirurgical )**

## ANNEXES 2 : Consultations dans le secteur public

### TARIFICATION DES ACTES DES PROFESSIONS DE SANTE

#### STRUCTURES SANITAIRES

#### CENTRE HOSPITALIER DE LIBREVILLE - HOPITAL DES INSTRUCTIONS DES ARMEES

Nomenclature des Actes / Lettres clefs		Tarif Conventionné	Affection courante		Affection de longue durée		Femme enceinte déclarée	
			Prise en charge CNAMGS = 80% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 20% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 90% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 10% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 100% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 0% du Tarif Conventionné
<b>CONSULTATIONS</b>								
C	Médecin Généraliste et Psychologue Clinicien	7 500	6 000	1 500	6 750	750	7 500	0
Cs	Médecin Spécialiste	10 000	8 000	2 000	9 000	1 000	10 000	0
CNPSY	Médecin Psychiatre Neuropsychiatre	12 000	9 600	2 400	10 800	1 200	12 000	0
CPr	Professeurs	12 000	9 600	2 400	10 800	1 200	12 000	0
C	Chirurgien dentiste	7 500	6 000	1 500	6 750	750	7 500	0
SF	Sage femme	4 200	3 360	840	3 780	420	4 200	0
AMI	Infirmier d'Etat	3 500	2 800	700	3 150	350	3 500	0
CDt	Diététicien	3 500	2 800	700	3 150	350	3 500	0
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>								
Forfait accouchement		60 000					60 000	0
Journée d'hospitalisation (avec médicaments)		20 000	16 000	4 000	18 000	2 000	20 000	0
Journée en réanimation		60 000	48 000	12 000	54 000	6 000	60 000	0
Journée en soins intensifs		40 000	32 000	8 000	36 000	4 000	40 000	0

**TARIFICATION DES ACTES DES PROFESSIONS DE SANTE**

**STRUCTURES SANITAIRES**

**CENTRES HOSPITALIERS REGIONAUX - HOPITAL DE MELEN - HOPITAL DE BONGOLO -  
HOPITAL SCHWEITZER - HOPITAL EGYPTO GABONAIS - HOPITAL DE NKEMBO -  
HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE MELEN – HOPITAL DE LA COOPERATION SINO-GABONAISE –  
HOPITAL DE L'AMITIE SINO-GABONAISE**

Nomenclature des Actes / Lettres clefs		Tarif Conventionné	Affection courante		Affection de longue durée		Femme enceinte déclarée	
			Prise en charge CNAMGS = 80% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 20% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 90% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 10% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 100% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 0% du Tarif Conventionné
<b>CONSULTATIONS</b>								
C	Médecin Généraliste et Psychologue Clinicien	5 000	4 000	1 000	4 500	500	5 000	0
Cs	Médecin Spécialiste	8 000	6 400	1 600	7 200	800	8 000	0
CNPSY	Médecin Psychiatre Neuropsychiatre	10 000	8 000	2 000	9 000	1 000	10 000	0
CPr	Professeurs	10 000	8 000	2 000	9 000	1 000	10 000	0
C	Chirurgien dentiste	5 000	4 000	1 000	4 500	500	5 000	0
SF	Sage femme	3 150	2 520	630	2 835	315	3 150	0
AMI	Infirmier d'Etat	2 625	2 100	525	2 363	263	2 625	0
CDt	Diététicien	2 625	2 100	525	2 363	263	2 625	0
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>								
	<b>Forfait accouchement</b>	60 000					60 000	0
	<b>Journée d'hospitalisation (avec médicaments)</b>	10 000	8 000	2 000	9 000	1 000	10 000	0
	<b>Journée en réanimation</b>	45 000	36 000	9 000	40 500	4 500	45 000	0
	<b>journée en soins intensifs</b>	30 000	24 000	6 000	27 000	3 000	30 000	0

# TARIFICATION DES ACTES DES PROFESSIONS DE SANTE

## STRUCTURES SANITAIRES

### CENTRES MEDICAUX ET CENTRES DE SANTE

Nomenclature des Actes / Lettres clefs		Tarif Conventionné	Affection courante		Affection de longue durée		Femme enceinte déclarée	
			Prise en charge CNAMGS = 80% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 20% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 90% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 10% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 100% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 0% du Tarif Conventionné
<b>CONSULTATIONS</b>								
C	Médecin Généraliste et Psychologue Clinicien	3 000	2 400	600	2 700	300	3 000	0
Cs	Médecin Spécialiste	4 800	3 840	960	4 320	480	4 800	0
CNPSY	Médecin Psychiatre Neuropsychiatre	5 000	4 000	1 000	4 500	500	5 000	0
CPr	Professeurs	5 000	4 000	1 000	4 500	500	5 000	0
C	Chirurgien dentiste	3 000	2 400	600	2 700	300	3 000	0
SF	Sage femme	2 520	2 016	504	2 268	252	2 520	0
AMI	Infirmier d'Etat	2 100	1 680	420	1 890	210	2 100	0
CDt	Diététicien	2 100	1 680	420	1 890	210	2 100	0
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>								
Forfait accouchement		20 000					20 000	-
Journée d'hospitalisation (avec médicaments)		5 000	4 000	1 000	4 500	500	5 000	-

## ANNEXES 3 : Consultations dans le secteur privé

### TARIFICATION DES ACTES DES PROFESSIONS DE SANTE

#### HOPITAUX PRIVES / JOURS OUVRABLES

Nomenclature des Actes / Lettres clefs	TARIFS HOPITAUX PRIVES	Tarif Conventionné	Affection courante		Affection de longue durée		Femme enceinte déclarée	
			Prise en charge CNAMGS = 80% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 20% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 90% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 10% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 100% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 0% du Tarif Conventionné

#### CONSULTATIONS

C	Médecin Généraliste	15 000	7 500	6 000	9 000	6 750	8 250	7 500	7 500
CPSYC	Psychologue Clinicien	15 000	7 500	6 000	9 000	6 750	8 250	7 500	7 500
Cs	Médecin Spécialiste	20 000	10 000	8 000	12 000	9 000	11 000	10 000	10 000
CNPSY	Médecin Psychiatre Neuropsychiatre	25 000	12 000	9 600	15 400	10 800	14 200	12 000	13 000
CPr	Professeurs	25 000	12 000	9 600	15 400	10 800	14 200	12 000	13 000
C	Chirurgien dentiste	11 000	7 500	6 000	5 000	6 750	4 250	7 500	3 500
SF	Sage femme	6 500	4 200	3 360	3 140	3 780	2 720	4 200	2 300
AMI	Infirmier d'Etat	4 250	3 500	2 800	1 450	3 150	1 100	3 500	750
CDt	Diététicien	4 250	3 500	2 800	1 450	3 150	1 100	3 500	750

#### AUTRES PRESTATIONS

Forfait accouchement	60 000	60 000						60 000	-
journée d'hospitalisation	20 000	20 000	16 000	4 000	18 000	2 000		20 000	-
journée en réanimation	60 000	60 000	48 000	12 000	54 000	6 000		60 000	-
journée en soins intensifs	40 000	40 000	32 000	8 000	36 000	4 000		40 000	-



TARIFICATION DES ACTES DES PROFESSIONS DE SANTE

**HOPITAUX PRIVES / NUITS - DIMANCHES - JOURS FERIES**

Nomenclature des Actes / Lettres clefs	TARIFS HOPITAUX PRIVES	Tarif Conventionné	Affection courante		Affection de longue durée		Femme enceinte déclarée		
			Prise en charge CNAMGS = 80% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 20% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 90% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 10% du Tarif Conventionné	Prise en charge CNAMGS = 100% du Tarif Conventionné	Ticket Modérateur Assuré = 0% du Tarif Conventionné	
<b>CONSULTATIONS</b>									
CNDF	Médecin Généraliste	16 500	7 500	6 000	10 500	6 750	9 750	7 500	9 000
CPSYCNDF	Psychologue Clinicien	16 500	7 500	6 000	10 500	6 750	9 750	7 500	9 000
CsNDF	Médecin Spécialiste	22 000	10 000	8 000	14 000	9 000	13 000	10 000	12 000
CNPSYNDF	Médecin Psychiatre Neuropsychiatre	27 500	12 000	9 600	17 900	10 800	16 700	12 000	15 500
CPrNDF	Professeurs	27 500	12 000	9 600	17 900	10 800	16 700	12 000	15 500
CNDF	Chirurgien dentiste	11 100	7 500	6 000	5 100	6 750	4 350	7 500	3 600
SF	Sage femme	7 150	4 200	3 360	3 790	3 780	3 370	4 200	2 950
AMI	Infirmier d'Etat	4 675	3 500	2 800	1 875	3 150	1 525	3 500	1 175
CDt	Diététicien	4 675	3 500	2 800	1 875	3 150	1 525	3 500	1 175
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>									
Forfait accouchement		60 000	60 000					60 000	-
journée d'hospitalisation		20 000	20 000	16 000	4 000	18 000	2 000	20 000	-
journée en réanimation		60 000	60 000	48 000	12 000	54 000	6 000	60 000	-
journée en soins intensifs		40 000	40 000	32 000	8 000	36 000	4 000	40 000	-